

Section Patrimoine

C.I.S.
N° 19

Curés et presbytères



Communions à Allery en 1976 avec l'abbé Dervaux et le Père Lecomte devant le presbytère

dans la communauté de communes
de la région d'Hallencourt

Supplique pour chés tchurés

Francis Darras (juin 2003)

L'eute jour, ech vous avouais parlé d'min mariache à l'mairie. Après, nous v'lo partis à l'église. El amrche nuptiale et pis tout l'tralala nous attindouaient avec ech tchuré. Tpout i s'passe bien, sauf qu'au momint d'chés alliances, i n'o point voulu que m'femme al mette el mienne. « Mettez lé vous-même » qui m'dit. I feut vous dire qu'i avouait ch'jté de l'ieu d'sus, pi après al o rétréci et que j'peux pu l'inl'ver. J'l'avouais senti, quant o zo été à ch'presbytère pour el préparation, qui y avouait un seqoua inter nous, vu qu'ej'n'avouais point volu li raconter grand cose.. O z'o été bien r'chu, mais o voé bien qui minque ène femme pace que ch'ménage, y n'est point trop bien fouait. Y feut dire, ène grande moéson parelle pour un homme tout seul, ch'est d'trop. Ch'est qu'achteure, i n'ont plus d'bon-ne.

O s'est assis et pis o zo cominché à s'edviser. Ch'étoait seurtout no brave abbé qui posouait des tchestions. V'lo ti point qui voulouait savoèr si o savoé ! Avant ch'mariage, ch'est ène feute, après ch'est ch'bon diu qui décide ! Sin père et pis s'mère et pi mes parints, i l'o bien fallu qui z'essaitent. O n'sommes pas lo par un miraque ! O z'hochoaient s'tête d'temps en temps, maos o n'répondouaient point pour éviter des r'proches. O z'o bien comprind qui n'savouait pas toute et quand chés gins i s'confessent cha li permet d'apprende. Aussi, feut bien l'dire, i ya vramint que l'pratique qui compte !

Eussi, ch'est à Jean Paul, que j'm'adresse (ène prière si j'peux dire), - laichez nos tchurés s'mérier ! -. Y n's'ront pus obligés dé s'rinségner d'un queuté d'eute !

Chés communions

Pierre Barbette (juin 2003)

Ed'min temps, chés communions ch'étoait quec'cose ! Quec' s'maines d'avant falloait acater ech z'habits. Min premieu costème avec un patalon long. Ch'étoait un tornant din l'vie. Ej'n'étoais pu un éfant. Ech marchand i m'disoait : « june homme ». Il l'avoait satché d'chés pindries ch'bieu costème in disant : ché du boin tissu, i vous fro d'l'usage. Bien seur, un queu in rallongeant chés gambes, un queu in rallongeant chés manches, ej'l'ai mis jusqu'à l'age ed'tchinze ans. J'ai yeu droét itou à m'première c'mise avec eine cravate, eine peuchette épi chés gants blancs. Après mes pérints, i m'ont acaté éch'brassard breudé avec d'z'effilés, éfin un cierge itou.



La photo de la communion à Frucourt en 1916

Ech cierge ch'étoait toute eine affoaire : ch'étoait à ch'ti qu'auaroait ch'pu gros ! I y'avoait des pérints tellemint imbléyeux qui z'accatoéent des cieres si lourds qu'leu gamin i n'pouvouait même point l'porter.

Troés jours d'avant ch'diminche ed'communions, on z'allouèmes in r'traite avec ch'tchuré. On révisoait ech cathéchiste. I falloait savoèr par t'cheur chés réponses à chés tchestions, sans trop savoèr ech'qu'a voloait dire. J'em'souviens ch'tchuré i posoait l'tchestion : « quoi q'ché qu'èine vertu ? » Falloait réponde : « ché èine inclinaison qui vous pourte à foaire l'bien !... » O révisoait itou chés c'mandemints d'Diu et pi d'ech'l'église. Y yin avoait toujours un, pour imbéter ch'tchuré qui d'mindoait : « Quoi qu'cha voloait dire : œuvre de chair, tu n'fro qu'in mariage seulmint » Ech qu'i y'avoait d'bien à chole r'traite ch'étoait chés récréations : comme no curé i desservoait plusieurs paroèsses, i y'avoait des communiants d'ché poéyis voésins, à fesoait pu d'monde pour juer. On juait à s'mucher : i y'in avoait un qui gognoait in comptant jusqu'à chinquante, pi i falloait après qui trache é z'eutes qui s'étoaient muchés. J'ém souviens quin j'ai r'nouv'lé à Limeux, on s'amusoait à foaire des tchutromblés d'su l'butte derrière ch'l'église. J'su tcheu din in mont d'pommons peuris : j'ai sintu l'sur tout l'journée.

El jour d'el communion, on n'avoait point l'droét d'déjeuner : i falloait éte à jeun. Ed'avant partir à l'messe chés grind-mères i donnoéent leu cadieux. I disoéent : chés des cadieux utiles ecqu't'auo toute t'vie. Ch'étoait d'un

queuté un live ed'messe écrit in mitan in latin pi un mitan in français, ed l'eute queuté ch'étoait un caplet avec des grains d'nacre épi eine croé d'ergint. I z'avoéent raison chés tayonnes : j'ai coère leus cadieux, i sont coère casimint neu au fond d'un tiroër.

Chés communicants rassimblés din l'cour d'ech catieu arrivoéent al messe in procession in cantant des litanies ; ch'tchuré i disoait l'nom d'un saint épi ch'cante i répondoait : « ora pro nobis ». Au mitan d'el messe, on c'minchoait à avoère faim : on avoait des longs boéyeux comme on dit ichi. Ech l'éfant d'tchoeur i passait dins chés bancs avec ech pénier d'pain béni. Nous, on n'avoèmes point l'droét d'n'in prindre. Pi ch'pain béni, ch'jour lo, ch'étoait du gatieu battu.

Pour communier, on n'prenoait point chl'ostie din s'main : i falloait s'mette à j'noux d'avant l'tabe ed'communion, in bos d'chés marches d'ech l'autel, passer ses mains d'sous ch'tchot ridieu qui y'avoait d'avant, pi avec ses doés écartés foaire un tchot platieu qu'on mettoait d'sous sin minton in intendant, s'bouque ouverte pi s'langue tirée, de r'chuvoère ch'l'ostie. Après l'communion, on avoait l'droét d'ninger un bon morcieu d'gatieu.

À l'sortie d'el messe chés hommes y z'alloaient à ch'café in intendant midi. I buvoaient l'apéritif : du Byrrh, du Malaga, du Saint Raphaël ou bien tout simplement eine bistouille. Pindant ch'temps lo chés femmes i mettoaient el tabe. D'avant chaque assiette i y'avoait ch'menu épi ches belles serviettes blanques in coton damassé d'el fabrique Deneux d'Hallincourt. On n'allaoit point minger à l'hôtel.. On débarrachoit chés meubes d'él salle pour foaire d'ol plache épi mette el longue tabe. Comme chés femmes i n'avoaient point l'temps d'foaire el tchuisine, on fesoait v'nir un tchuisinier ou bien eine tchuisinière. Dins no famille ch'étoait Sadi ech facteur d'Hallincourt. ech menu i n'étoait point complitché, à part chés z'asperges à l'seuce mousseline d'éch l'intrée, tout l'reste ch'étoait des produits d'el moéson : un codin roti, un gigot d'el berbi ou bien d'ech l'aigneux, un roti d'ech cochon qu'on avoait tué quec jours ed'avant. Chés lédjèmes i v'noéent d'éch gardin. Ech'fromage, ch'étoait du camembert « l'oiseau bleu » acaté à ch'laitier qui ramassoait ch'lait pour el lairie ed Montchelet. Ech dessert ch'étoait souvint d'ol mousse à chucolat avec du gatieu battu foait al moéson. Pour tchuire tout o, el veille on avoait queuffé l'four. On n'buvoait point gramint d'vin, ch'étoait seurtout du chide comme boéchon. Ech patron i l'avoait wardé esprés un baril ed'pur jus qu'il avoait mis in perche el'veille. Souvint ch'étoait à ch'tchot commis qu'on d'mindoait ed'rimplir chés carafes. I yin avoait toujours un pour li dire : « tu tirro al'boène broque ».

Ech communicant in s'mettant à tabe i trouvoait din s'n'assiette chés cadieux. Ch'étoait coère des choses utiles. Em'tante a m'avoait acaté eine tchaigne pour ahotcher à min co em'médaille ed baptême. Un cousin i m'o deuné un machin à écrire : un stylo avec eine pompe su'l'queuté. On mettoait pu d'incre su ses doés ec din ch'réservoiré mais j'étoais fin contint. J'ai yeu itou un serre livres : deux morcieux d'bo pour foaire t'nir ed'bout des lives su eine planche.

On n'pouvoait point d'trop rester à tabe. I falloait aller à vépes. Chés vépes a duroait un bon momint ? Chés hommes qu'avoaient bien mingé épi bien bu, i dormoaient su leu banc, on n'intindoait même ronfler. Chés communicants i restoaient sérieux, seurtout ech premier d'ech cathéchiste qui d'voait réciter el rénovation d'chés vœux d'éch baptême. Je n'min souviens equ'd'eine phrase : « Je renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres ». À dix, onze ans va-t-in vire ch'qu'à veu dire ! Après chés vépes, y avoait coère ech salut. Tout o qu'étoait ti long !

In rintrant à l'moéson on r'tiroait chés bieux habits pur aller juer. Chés pérints n'in faisoéent autant mais ch'étoait pour traire chés vaques épi raforrer chés cvaux. L'vépe arrivé, on s'ermettoait à tabe, pour minger l'soupe à glaine avec du tapioca : ech potage velouté ; pi l'viande d'el glaine avec d'el seuce blanque : el timbale milanaise. Pi coère d'zeutes plats jusqu'à eine heure avanchée d'el nuit. Ch'communicant i l'alloait s'coucher pace que l'lindemain i falloait r'cmincher.

Ech lundi, on allouait in pèlerinage à Monfrière en voéture à bidet. I y'avoait point loin ed deux heures ed voéyage. I falloait partir ed boène heure pour éte à l'heure à l'messe, même avec un bidet qui treutte bien. On montoait à pieds el côte d'ech queufour à Pont R'my pour r'poser ch'bidet. Après l'messe à l'capelle, on r'noait à ch'café lo qu'on avoait dételé. On raforroait ch'bidet d'avant diner. On n'acatoait que l'boéchon : on avait am'né ch'pâté d'lapin épi chés restes d'el veille. Après-midi falloait r'torner à l'capelle pour ch'salut, épi foaire bénir chés médailles d'Notre Dame d'Monfrière qu'on avoait acatées à chés marchands d'souvenirs su l'plache.

On rintroait à s'moéson bien r'cran mais quint il avoait foait bieu, ch'étoait eine belle communion. Pi sans n'in foaire tant, l'énée tchi vient on r'comminchero pour r'nouveler. Pi y iouro coère chés confirmations à Hallincourt quint ch'l'évéque i viendro « pour donner des claques » comme on disoait.

DONNÉES GÉNÉRALES Encyclopédie® Microsoft® Encarta 2000.

Il existe trois types de rapports historiques entre l'Église et l'État : la théocratie, dans laquelle le gouvernement est confessionnel ; le gallicanisme, dans lequel l'État tente d'assujettir l'Église nationale ; la laïcité, dans laquelle les autorités sont indépendantes et se tolèrent mutuellement.

LE CONCORDAT DE WORMS :

Depuis la fin du XI^{ème} siècle, les clercs étant simultanément détenteurs de pouvoirs spirituels et possesseurs de territoires (fiefs), les relations entre l'Église et le Saint Empire romain germanique sont assujetties à un conflit d'intérêt dans la nomination des évêques. Aussi, en 1122, à Worms, l'empereur et le nouveau pape Calixte II se rencontrent-ils et cherchent-ils à s'accorder au sujet de la cérémonie des investitures.

Le concordat de Worms fixe une distinction entre l'investiture féodale (temporelle), conférée par le sceptre, et l'investiture épiscopale (spirituelle), conférée par la crosse et l'anneau. La première relève désormais de l'empereur, tandis que la seconde revient au pape ou à l'un de ses représentants. De fait, bien qu'il ne remette pas en question l'intégration des évêques dans la hiérarchie féodale, le compromis sanctionné par le concordat réduit l'ingérence laïque dans les questions ecclésiastiques.

LE CONCORDAT DE BOLOGNE

Le concordat de Bologne est une convention bilatérale entre le roi François I^{er} de France et le pape Léon X signée à Bologne le 18 août 1516. Réglementant, jusqu'à la Révolution française, les pouvoirs respectifs de chaque partie sur l'Église de France, le concordat de Bologne a marqué la réconciliation de la papauté avec la puissante couronne de France.

Léon X annule la pragmatique sanction de Bourges, qui exprime depuis 1438 le triomphe du gallicanisme sur le papisme dans le royaume de France.

Mais surtout, l'élection des évêques, des abbés et des prieurs par les chapitres est supprimée, toute nomination appartient désormais au roi. Le souverain pontife est, pour sa part, chargé de l'investiture canonique et ne procède à une nomination ecclésiastique qu'en cas de vacance d'un bénéfice consistorial.

Le roi s'assure légalement un contrôle sur tout le clergé de France.

LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

La constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet 1790, constitua une rupture profonde dans l'histoire de l'Église catholique française. Imposée par le fait révolutionnaire, acceptée par les représentants du clergé à l'Assemblée nationale constituante, son application posa d'insurmontables cas de conscience aux clercs et aux fidèles, divisant de façon irréversible la société française sur la question religieuse.

Le serment constitutionnel, qui avait été imposé à tous les fonctionnaires le 27 novembre 1790, fut également imposé aux prêtres le 3 janvier 1791.

Le nombre des diocèses fut réduit de 136 à 83 ; la résidence fut définie comme un devoir «religieusement respecté». Le maillage paroissial était également adapté au découpage communal, ce qui entraîna la disparition de nombreuses cures.

La désignation aux cures se fit par élections selon les modalités de nomination des membres des assemblées administratives. De même, la désignation des évêques se faisait selon les procédures de l'élection à l'assemblée de département. L'évêque n'avait pas à sanctionner l'élection des curés, de même que le pape n'était qu'informé de la nomination des évêques. À la fois par leur mode de désignation, par leur circonscription, par leur rémunération (établie par le titre III de la Constitution), les membres du clergé devenaient des fonctionnaires de la nation nouvelle.



Cette constitution s'inscrivait dans une logique de totale réorganisation de l'État, une réorganisation à la fois géographique et administrative déterminée par une certaine rationalité. Elle procédait aussi d'un désir de réformer profondément les comportements du haut clergé dont les abus avaient été vivement dénoncés dans les cahiers de doléances du tiers-état ainsi que par de nombreux curés depuis 1789.

À l'origine bien acceptée, la constitution suscita rapidement les plus vives oppositions. Dans un premier temps, ce furent les refus spontanés de prêter serment à la nation et à la Constitution : les prêtres voulaient ne tenir leur fonction que de Dieu ou de l'Église. Les réfractaires furent souvent tolérés jusqu'en 1792, ce qui évitait la vacance des cures et les tensions locales. De nombreux évêques dépossédés choisirent l'émigration. Dans un second temps,

le refus de la constitution civile devint massif car le pape la condamna le 10 mars 1791. Le chef spirituel de l'Église ôta toute légitimité théologique aux «insermentés» élus et aux nouveaux découpages diocésains. Il

réaffirmait, avec netteté, sa prééminence en matière de religion, à la fois sur le plan spirituel et temporel. 14 août 1792, le serment 'liberté égalité' est imposé à tous les français. 26 août 1792, tout ecclésiastique insermenté ou ayant rétracté le serment est tenu de quitter la France dans un délai de quinze jours. 23 avril 1793, tout prêtre sujet à la déportation trouvé sur le territoire français est passible de la peine de mort. Ainsi, à la fois pour des raisons politiques, économiques et théologiques, la constitution civile du clergé devint très rapidement l'un des abcès de fixation de la contre-Révolution.

LE CONCORDAT DE 1801

Le Concordat de 1801, fut conclu en 1801, entre Napoléon I^{er}, alors Premier consul, et le pape Pie VII pour mettre fin à l'anarchie régnant dans le clergé français.

Depuis la Constitution civile du clergé, la France était profondément divisée sur le problème de la place de l'Église catholique dans l'État laïque : le clergé était scindé entre les prêtres constitutionnels et les prêtres insermentés. Grâce à ce concordat, Bonaparte tint sa promesse de parvenir à un règlement durable de la question religieuse, aidé en cela par Pie VII, qui comprit qu'en France, l'Église devait cesser de s'identifier à la monarchie pour prendre part aux transformations politiques.

Le concordat de 1801 reconnut le catholicisme comme « la religion de la majorité des Français » et mit un terme au schisme du clergé en restaurant l'ancien ordre religieux. L'État français accepta d'assumer la responsabilité de nommer les évêques et de rémunérer le clergé catholique, tandis que le pape conservait le pouvoir de consacrer les évêques et renonçait à tout droit sur les biens de l'Église confisqués durant la Révolution. Un compromis permit de confirmer les charges d'une grande partie de l'ancien clergé constitutionnel et de réintégrer un certain nombre de prêtres réfractaires. L'État s'engagea alors dans une politique de tolérance : les mariages civils, ainsi que les divorces, furent maintenus.

Mais la disposition la plus importante du concordat pour l'avenir de la France fut celle établissant la confirmation des titres de propriété sur les biens de l'Église vendus comme biens nationaux : un grand nombre d'entre eux étaient détenus par des paysans. Cette disposition, autant que le règlement de la question religieuse, permit au régime de Bonaparte de jouir d'un soutien durable.

Voici une partie des articles de la Convention du 26 Messidor an IX consacrée aux curés :

« Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège. » Voici le contenu de ce serment : *« Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au Gouvernement. »* *« Les curés seront tenus de résider dans leurs paroisses. Les vicaires et desservants exerceront leur ministère, sous la surveillance et la direction des curés. Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui. Les curés seront distribués en deux classes. Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1.500 francs, celui des curés de la seconde classe à 1.000 francs. Les vicaires et desservants seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés en exécution des lois de l'Assemblée constituante. Le montant de ces pensions et le produit des oblations formeront leur traitement. Les presbytères et les jardins attenants, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin. »*

Avant 1905, les paroisses avaient à côté de leurs curés un conseil de fabrique avec investiture civile et attributions légales, composé de laïcs. Il avait pour mission d'apporter dans l'administration temporelle des paroisses une collaboration compétente en même temps qu'il prêtait au ministère pastoral un concours précieux.

LOI DE SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Rapportée par le socialiste Aristide Briand, la loi de séparation est adoptée par la Chambre le 3 juillet 1905. Ayant également reçu l'approbation du Sénat, la loi est promulguée par le gouvernement Rouvier le 9 décembre 1905. Elle enlève toute charge d'entretien du temporel ecclésiastique à l'État, qui reconnaît le libre exercice de tous les cultes sans en privilégier aucun. Elle permet également à l'État de récupérer les biens de l'Église, désormais gérés par des associations culturelles laïques.

Après la promulgation de la loi, les catholiques sont renforcés dans leur résistance à cette politique anticléricale par l'intransigeance du pape Pie X. La vive tension qui s'ensuit aboutit à des heurts avec les forces de l'ordre, en particulier durant le printemps 1906, lors de l'inventaire des biens du clergé, que les catholiques considèrent comme une profanation de l'espace sacré. Devant la gravité de la crise, Georges Clemenceau décide de suspendre l'inventaire dès qu'il arrive aux affaires, en octobre 1906.

À partir de 1907, les rancœurs commencent à s'apaiser, en partie grâce à la volonté des évêques français de trouver un modus vivendi. Mais ce n'est qu'avec la guerre et l'élan unanimiste de l'Union sacrée (1915) que les tensions se dissipent réellement. Le Saint-Siège, quant à lui, n'accepte officiellement la Séparation qu'en 1921.

Les conseils de fabrique sont dissous par les lois de séparation de l'église et de l'état. Une lettre de l'évêque d'Amiens au clergé en date du 20 décembre 1907, remplace ces conseils de fabrique par des conseils paroissiaux. Ceux-ci sont composés d'hommes expérimentés possédant la connaissance des affaires et au courant des habitudes et traditions locales ; ils sont des réunions de catholiques éclairés et fidèles qui prêtent, à leur pasteur en tout ce qui concerne l'administration temporelle de paroisse, l'appui de leurs lumières et services... Si les laïcs sont partie prenante de la vie des paroisses, ils restent encore à cette époque sous la responsabilité unique du curé. Il faudra attendre le concile Vatican II ouvert en octobre 1962 pour donner aux laïcs une place entière dans l'Église et leur reconnaître une réelle responsabilité dans l'évangélisation. Les Constitutions de 1945 et de 1958 ont confirmé la laïcité de l'État français.

LES REGISTRES

Les registres d'État Civil rédigés avant 1792 portent le nom de registres paroissiaux ou registres de catholicité. La tenue de registre de baptêmes ne s'institutionnalisa, en acquérant un caractère obligatoire, qu'au 16^{ème} siècle, avec l'ordonnance de Villers Cotterets de août 1539. Mais les séries complètes sans lacunes ne sont guère présentes avant 1667 voire même 1736 surtout en milieu rural. À Hallencourt, ils sont tenus à partir de l'année 1683, en voici la première page ci-contre.

L'ordonnance de Blois de 1579 fit obligation aux curés d'enregistrer outre les baptêmes, les mariages et les sépultures. Par ce biais, le droit oral (coutumier) cédait la place au droit écrit. Bon, mal gré, les curés se mirent peu à peu à tenir ces registres ; le plus souvent d'abord en ville, puis dans les campagnes.

L'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye d'avril 1667 ou code Louis réglementa la tenue des registres paroissiaux. Elle généralisa l'habitude de tenir les registres en double exemplaire, l'un restait en possession du curé, l'autre était au greffe du baillage ou de la sénéchaussée.

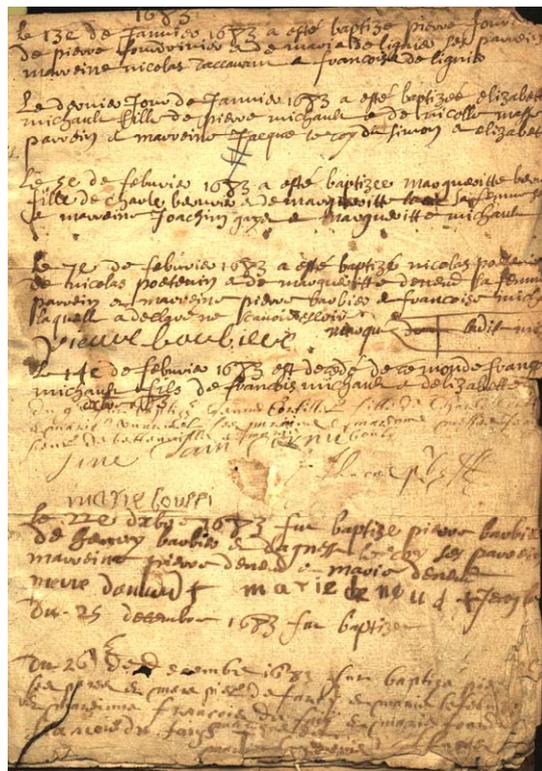
Le diocèse d'Amiens note en décembre 1696 que :

« La plupart de Messieurs les curés n'emploient point dans l'acte d'enregistrement des baptêmes, le jour de la naissance ; ce qui est cependant essentiel et a des conséquences très grandes. On trouve peu de registres où le jour de décès soit marqué, mais seulement le jour de l'inhumation ; il t en a aussi où le nom du défunt et des témoins est en blanc ; ce qui est deux grands défauts. Il y a beaucoup de Messieurs les curés qui partagent leur registre en trois, et qui mettent au commencement les baptêmes, au milieu les mariages et à la fin les inhumations ; cela est contraire à l'ordonnance, car ils doivent écrire tous les actes de suite sans intervalle. »
On reproche aussi aux curés de ne pas fournir deux exemplaires conformes l'un à l'autre. Ce sont les registres déposés auprès des greffes qui furent versés aux archives départementales au moment de la Révolution (série E). Ceux présents dans les cures furent confisqués au profit des municipalités.

Un arrêté du Conseil du 12 juillet 1746 prescrivit quant à lui la tenue de registres séparés pour les baptêmes et mariages d'une part, et les sépultures d'autre part afin que ceux-ci puissent être communiqués plus facilement aux contrôleurs du Domaine. (d'après un document de Ph. De Montjouvent - Généalogie Magazine).

À la révolution, un schisme divisa l'Église de France. Prêtres assermentés et prêtres réfractaires se trouvèrent tiraillés entre deux tendances. Les curés ayant prêté le serment civique étaient les seuls reconnus et les seuls à pouvoir tenir les registres paroissiaux ; les prêtres réfractaires en tinrent également mais les actes qu'ils rédigeaient étaient bien évidemment sans valeur légale et leurs fidèles étaient donc privés d'état civil tout comme l'avaient été les protestants jusqu'en 1787.

La Constitution votée le 14 septembre 1791 stipulait : le pouvoir législatif établira pour tous les habitants, sans distinction le mode par lequel les naissances, mariages et décès seront constatés, et il désignera les officiers publics qui en recevront et conserveront les actes. Les mesures préconisées ne furent pas suivies, laissant les français dans un vide juridique aux multiples inconvénients. Il fallut attendre un an pour que soient votés les textes désignant les officiers publics ; en effet, le 20 septembre 1792, dernier jour de son existence, l'Assemblée Législative prenait un décret laïcisant l'état civil. Ce texte retirait au clergé catholique la charge de constater les baptêmes, mariages et sépultures et la transférait aux mairies. Ainsi toutes les religions étaient traitées sur un pied d'égalité. Un registre annuel particulier pour chaque type d'acte fut ouvert, une table vint le terminer en fin d'année. (d'après un document de Jean Reveilliez paru dans Généalogie Magazine).



DONNÉES LOCALES

ÉTAT DES PAROISSES À LA FIN DU XVII^{ème} (MS 513 BM Amiens)

ALLERY	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre d'Abbeville
Seigneur	M. de Moyenneville, demeurant au Quesnoy proche Airaines
Décimateurs	Le curé, les chapitres de St Vulfran et de Fouillooy, avec le prieur de Laleu. Le curé jouit de tout par accommodement.
Revenu	700F
Comunians	250
Revenu de La fabrique	4 arpens de terre et douze livres de censives
Réparations	En assez bon état, le chœur délavé, il y a des pigeons dans le clocher. Le marguillier met paître sa vache dans le cimetière.
Ornemens	Il y a peu de linge. Il manque un supplément à l'antiphonier.
Curé	Philippe Pappin de Saint Foursy natif d'Abbeville, âgé de 52 ans.

ALLENCOURT	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre d'Abbeville
Seigneur	M. le comte de Verton
Décimateurs	Les prieurs de Laleu et de Pont de Rémy et le curé pour un neuvième
Revenu	Un neuvième
Comunians	480
Revenu de La fabrique	Les quêtes seulement
Réparations	En assez bon état.
Ornemens	On manque de devants d'autel vert violet et noir. Les livres de chant ne sont pas à l'usage du diocèse.
Curé	Jacques Lucas, natif du lieu. Il y a un vicaire qui tient l'école.

FONTAINE	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre de St Vulfran
Seigneur	M. de Mailly
Décimateurs	Le chapitre de St Vulfran, le prieur de Pont de Rémy, le curé et le chapelain.

Revenu	700F
Comunians	Environ 600, il y a un hameau nommé Sorel
Revenu de La fabrique	300F
Réparations	En bon état.
Ornemens	Tout est bien.
Curé	Jacques le Matre d'Abbeville âgé de 55 ans (mort) Il y a un prêtre.
	Il y a une chapelle possédée par M. Picard le chantre, il y a une chapelle dans la maison du seigneur.

LIERCOURT	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre d'Abbeville
Seigneur	M. de Courcelle demeurant proche de Poix
Décimateurs	Le prieur de Pont de Rémy, la chapelle de Notre-Dame de Fontaine sur Somme, le chapitre d'Abbeville et le curé.
Revenu	300F
Comunians	160
Revenu de La fabrique	122
Réparations	Il y en a quelques unes tant au chœur qu'à la nef.
Ornemens	Il y a fort peu d'ornemens et de linge. Le missel et rituel anciens.
Curé	Jean de Poilly d'Abbeville, âgé de 29 ans.

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre de Longpré
Seigneur	M. Guillaume de Montigni
Décimateurs	Le curé d'Ergny en Vimeu, le doyen du chapitre de Picquigny, le prieur de Saint Pierre à Gouy, le commandeur de Beauvoir, le prieur d'Airaines, le chapitre de St Vulfran, le chapitre de Longpré, la chantrerie dudit chapitre et la fabrique de Fontaine sur Somme.
Revenu	Portion congrue

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 7 février 2003 – salle des fêtes de Condé-Folie*

Comunians	500. Il y a deux parties des villages de Condé et Folie
Revenu de La fabrique	Très modique
Réparations	L'église collégiale où est aussi la paroisse est en mauvais état, le clocher est tombé en ruine, les murailles endommagées au pied : l'entretien est à la charge du seigneur qui est patron dudit chapitre. Il y a encore l'ancienne église paroissiale.
Ornemens	La paroisse en a très peu et n'a aucune aube ni corporal, le missel romain déchiré, rituel ancien..
Curé	George le Grand de ce diocèse âgé de 44 ans.
	Il y a un chapitre de 12 chanoines, un doyen et un trésorier à la nomination du seigneur du lieu. Il y a aussi une maladerie sans chapelle, ni maison, le revenu est de 100F Eu un hôpital, réuni depuis peu à l'ordre de St Lazar, le revenu est de 120F. On n'acquitte aucune charge pour ces deux bénéfices, quoy qu'il y en ait.

MÉRÉLESSART	Doyenné d'Airaines
Patron	Le prieur de Laleu
Seigneur	M. de Tronville
Décimateurs	Le curé, le prieur d'Airaines, le prieur de Laleu et la fabrique.
Revenu	600F en disme
Comunians	250
Revenu de La fabrique	300F
Réparations	En bon état.
Ornemens	On manque de linge.
Curé	Jacques Brier d'Abbeville âgé de 44 ans. Il y a un vicaire.

VIEULAINES	Doyenné d'Airaines
Patron	L'abbé de St Riquier
Seigneur	M. de Vieulaines.
Décimateurs	Les religieuses de Selincourt et le curé partagent par moitié.
Revenu	200F
Comunians	35 ou 40

Revenu de La fabrique	40
Réparations	On n'a rien marqué.
Ornemens	Il y a peu de linge. 2 aubes usées. On manque de graduel. Antiphonier romain..
Curé	Charles Tavernier de ce diocèse âgé de 57 ans.

VUIRY	Doyenné d'Airaines
Patron	Le prieur de Canchy
Seigneur	M. de Vuiry qui demeure à la Neufville
Décimateurs	Les religieux de St Valéry et le prieur de Canchy et le curé qui de 6 (?) en a 2 et demi.
Revenu	Ne vaut pas la portion congrue
Comunians	184. Il y a un hameau sans église
Revenu de La fabrique	63, il y a du bien aliéné.
Réparations	Il y a une muraille de l'église qui menace ruine. Le presbytère a été brûlé..
Ornemens	On manque d'aubes. Rituel ancien. L'antiphonier fort ancien.
Curé	

VUANEL	Doyenné d'Airaines
Patron	Le chapitre de Lonpré
Seigneur	M. le comte de Bellifontaine
Décimateurs	Le prieur d'Airaines, le chapitre de St Vulfran, l'église de Fontaine et les curés de Longpré et Vuanel.
Revenu	Portion congrue
Comunians	64
Revenu de La fabrique	10 à 12
Réparations	L'église est couverte de chaume. Il y a quelques petites réparations. Les décimateurs prétendent que c'est l'affaire des paroissiens et ceux-ci le contraire.
Ornemens	On manque d'ornements verts. Il y a deux devants d'autel rouge et blanc. Le linge est usé. Calice d'étain. Les livres de chants usés.
Curé	François Poiret de ce diocèse âgé de 36 ans.

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 juin 2003 – salle des fêtes de Huppy*

BAILLEUL	Doyenné de Mons
Patron	Le prieur de Dompierre qui est M. l'abbé Manjot conseiller au parlement.
Seigneur	M. le prince d'Épinoy
Décimateurs	Ledit prieur, le procureur d'Abbeville d'inféodée, les minimes d'Abbeville aussi d'inféodée..
Revenu	Portion congrue
Comunians	300. Il y a (secours) nommé Bellifontaine
Revenu de La fabrique	280
Réparations	En assez bon état.
Ornemens	Il manque un ornement vert. Il y peu de linge.
Curé	C. le Roy, Picard, âgé de 76 ans.

CISTERNE	Doyenné d'Oisemont
Patron	Le personat du lieu.
Seigneur	Les religieuses de St Valéry
Décimateurs	Ledit personat et les dites religieuses
Revenu	Portion congrue
Comunians	300. Yonville est un hameau où il y a une chapelle, avec un cimetière où l'on enterre tous morts
Revenu de La fabrique	12F
Réparations	Le chœur est en mauvais état, couvert de chaume, il y pleut et n'est pas lambrissé.
Ornemens	Le tabernacle ne vaut rien. Il manque un chasuble vert, les autres sont usés, tout le linge est usé. Le rituel ancien, les livres de chant ne peuvent plus servir.
Curé	François Fréchon du diocèse de Rouen âgé de 52 ans. Il y a un prêtre qui n'est pas approuvé.
	Le personat de Cisterne dépend de M. l'évêque, le possesseur est M. François chanoine de St Germain l'Auxerrois à Paris, M. Crampion à Paris.

DODELINVILLE	Doyenné d'Oisemont
Patron	L'écclâtre et le pénitencier d'Amiens.
Seigneur	M. de Frucourt

Décimateurs	Lesdits patrons et les dames de Bertaucourt par moitié.
Revenu	Une partie de la dixme en déduction de la portion congrue.
Comunians	270
Revenu de La fabrique	220F
Réparations	En bon état.
Ornemens	Un peu usés.
Curé	Jean Pillé de ce diocèse âgé de 46 ans. Il y a un ecclésiastique qui tient l'école.
	Il y a une chapelle bâtie dans les champs bien entretenue. Le patron est le seigneur du lieu ; chargée d'une messe par semaine, le revenu se prend sur 18 journaux de terre et une maison. Le titulaire est le curé de Frucourt.

FRUCOURT	Doyenné d'Oisemont
Patron	Le chapitre d'Abbeville
Seigneur	M. Charles de Montomer seigneur de Frucourt
Décimateurs	M. de Gribaumesnil chanoine d'Abbeville, le commandeur d'Oisemont, le seigneur d'Hancourt, Havernas calviniste inféodée, l'abbé de St Acheul.
Revenu	Un tiers de la dixme abandonnée pour la portion congrue.
Comunians	220 ou 230
Revenu de La fabrique	100
Réparations	Il y en a quelques petites
Ornemens	Assez passables, les livres de chant ne peuvent plus servir.
Curé	
	Louis Duval de Gamaches âgé de 59 ans possède la chapelle de Dodelinville. Il y a un château, une chapelle sans fondation en bon état et ornée. Il y a une famille en inimitié depuis 10 ans et ne fait aucun devoir de chrétien.

HOCQUINCOURT	Doyenné d'Oisemont
Patron	Le commandeur de St Mauvis
Seigneur	M. d'Hocquincourt, ledit commandeur, M. de Camp et de Belleval.
Décimateurs	Ledit commandeur qui est M. de Bonneville, le curé, le prieur de St Pierre d'Abbeville, M. de Vironchaux et M. Desdismes bourgeois d'Abbeville.

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 7 février 2003 – salle des fêtes de Condé-Folie*

Revenu	200F
Comunians	240
Revenu de La fabrique	40F
Réparations	Il y en a quelques unes. L'église est grande et couverte d'ardoise. Il faut une table d'autel..
Ornemens	Le linge est usé. Antiphonier romain.
Curé	François Prier du diocèse âgé de 37 ans.

HUPPY	Doyenné de Mons
Patron	Le seigneur du lieu
Seigneur	M. le marquis de Chépy Griboval
Décimateurs	Ledit seigneur : deux tiers, le curé l'autre tiers.
Revenu	Le tiers de la dixme
Comunians	500
Revenu de La fabrique	160
Réparations	En assez bon état. Il n'y a pas de presbytère.
Ornemens	Le livre de chant à l'usage de Rome, il manque un supplément.
Curé	Jean le Dien de Picardie, âgé de 39 ans.
	Il y a un vicaire qui fait l'école pour les garçons et encore deux prêtres dont l'un est approuvé. Il y a une chapelle domestique, on n'y dit pas souvent la messe, elle est propre.

LIMEUX	Doyenné de Mons
Patron	Le chapitre de St Firmin le Confesseur
Seigneur	M. le marquis de Chépy
Décimateurs	Les religieux de St Acheul, le prieur de St Pierre d'Abbeville et les religieux de Séry..
Revenu	Une partie de la disme abandonnée pour la portion congrue.
Comunians	300
Revenu de La fabrique	80F
Réparations	Le chœur est en très méchant état
Ornemens	Il faut des devants d'autel blanc vert et noir. Le rituel ancien et le graduel à l'usage de Rome.
Curé	Jean le Vasseur du diocèse âgé de 53 ans.

VAUX	Doyenné d'Oisemont
Patron	Le commandeur d'Oisemont
Seigneur	M. Laurent Ferdinand de Rencourt
Décimateurs	Ledit commandeur à celle de Vaux et l'abbé de St Valéry celle de Marquenneville.
Revenu	Portion congrue
Comunians	150 : il y a un hameau Marquenneville
Revenu de La fabrique	36
Réparations	L'église est couverte de chaume : il faut faire un lambris au chœur. Il n'y a pas de presbytère.
Ornemens	Il manque un tabernacle, une table d'autel, un soleil, un devant d'autel, un chasuble noir, une aube, 3 nappes et un rituel.
Curé	Joachim Vuiot du diocèse âgé de 38 ans.

1789 :

En cette année, 90 curés se réunissent à Abbeville, sous la présidence de messire de Laurencin, abbé de Foucarmont. Après la messe, l'appel des membres et la révision des procurations, on procède à la nomination des commissaires chargés de rédiger le cahier de doléances qui sera présenté à discussion et à l'approbation de l'assemblée. Ils signalent que les demandes et doléances seront faites « *moins pour leur propre avantage que pour l'intérêt des peuples dont ils connaissent les maux et les besoins* ». Participaient à cette réunion : le curé Bellegueule de Fontaine, le curé Régnier de Bailleul, M. Forestier doyen du chapitre de Longpré, le curé Libaude de Liercourt, le curé Vitasse d'Allery, le curé Cordier doyen d'Hallencourt.

LES PRÊTRES ET LE SERMENT DE JANVIER 1791 :

(d'après Le clergé du diocèse d'Amiens et la Constitution civile du clergé 1790-1791 – Chanoine Michel Destombes)

Allery : Joseph Witasse, né le 10 août 1731, curé d'Allery depuis 1785 prête le serment pur et simple. Jacques Michault, né le 14 mai 1743, vicaire d'Allery prête le serment. Il devient curé d'Hocquincourt. Les actes sont parfois signés par Joachim Ricquier, ex sous-prieur d'Airaines et vicaire.

Bailleul : Pierre François Régnier, né le 12 février 1728, curé de Bailleul Bellifontaine depuis 1775 a-t-il prêté serment ? Pas de renseignements. Il est encore en fonction à la fin de 1792.

Citernes : Charles André Delignières, né le 22 juin 1755, curé de Citernes depuis 1785 ne prête qu'un serment restrictif. Il est remplacé le 26 juin 1791, il quitte Abbeville et se rend en Angleterre. Pierre Rose, né le 23 mars 1753, vicaire assermenté d'Hallencourt, devient curé constitutionnel de Citernes.

Condé-Folie : Jean-François Avenel, curé de Condé-Folie depuis 1759 prête le serment pur et simple le 30 janvier 1791. Le vicaire Jean François Languillon, né le 16 juin 1759, prête le serment le 30 janvier 1791 et le 2 juin 1791, il y apporte une restriction. Le 1^{er} septembre 1792, il prend un passeport et émigre (Q240 n°143).

Doudelainville : Jean François (ou Firmin) Dauphin, curé de Doudelainville depuis 1774, ne prête qu'un serment restrictif. Le 4 avril 1792, il se retire à Fieffes. Le vicaire Nicolas Garet, né le 18 décembre 1741, prête le serment, il est élu curé de Doudelainville et installé après prestation du serment le 19 juin.

Fontaine : Pierre Bellegueulle, né le 18 octobre 1739, curé de Fontaine depuis 1772, ne prête qu'un serment restrictif. Le 9 septembre 1792, il prend un passeport (Q240 n°377) et émigre à Düsseldorf (Allemagne). Le vicaire Joseph Martin Flet, né le 11 novembre 1758, prête le serment et devient curé constitutionnel de Fontaine où il est installé, après prestation du serment le 19 juin 1791. Ses biens vendus biens nationaux furent estimés à 15475 livres. (Remarque personnelle : Pierre Bellegueulle ne doit pas être curé en 1772, il doit y avoir confusion avec Jean-François Bellegueulle, voir plus loin dans les curés de Fontaine.)

Frucourt : Jean Poiré, né le 24 mai 1742, curé de Frucourt depuis 1783 ne prête qu'un serment restrictif. En 1792, domicilié à Poulainville, il émigre. Jean-Baptiste Boyenval, né le 10 février 1757, vicaire de Bouillancourt en Séry, assermenté le 13 février 1791 devient curé constitutionnel de Frucourt en juin 1791 et signe un premier acte le 14 juillet.

Hallencourt : Antoine Joseph François Cordier, né le 8 mars (ou avril) 1736, curé d'Hallencourt depuis 1773, prête le serment pur et simple. Le vicaire Pierre Rose, constitutionnel devient curé de Citernes. Jean-François Leroy, né le 7 juin 1769, ordonné prêtre le 3 mars 1792, est nommé vicaire d'Hallencourt le 5 avril et prête le serment pur et simple le 22 avril 1792.

Hocquincourt : Jean-Baptiste Douillet, curé d'Hocquincourt depuis 1764, ne prête qu'un serment restrictif et meurt le 22 mai 1791. Jacques Antoine Vacossaint, né le 19 février 1765, prêtre demeurant à Mérélessart est desservant d'Hocquincourt après la mort de JB Douillet. Jacques Michault, né le 14 mai 1743, vicaire assermenté d'Allery, devient curé constitutionnel d'Hocquincourt.

Huppy : Jean Ledien, curé d'Huppy depuis 1777, prête le serment et est cependant remplacé : l'a-t-il rétracté ? Toujours est-il qu'il est arrêté comme suspect et conduit dans la maison de la Providence le 3 octobre 1793. On ne sait à quelle date, il fut mis en liberté (Darsy – État du Clergé). Le vicaire, Jean-François Labalestrier, né le 5 août 1741, prête le serment. Il devient en juin 1791, curé constitutionnel de Biencourt. Louis Tricot, né le 13 octobre 1749, chapelain de charité à Huppy, refuse le serment. Antoine Joachim Tillette d'Acheux, né le 26 juillet (ou septembre) 1759, vicaire de Dompierre sur Authie, qui n'aurait prêté qu'un serment restrictif, et avait été cependant élu curé constitutionnel de Grébaultmesnil est installé curé constitutionnel de Huppy après prestation de serment le 2 octobre 1791.

Liercourt : Charles Libaude, né le 13 février 1744, curé de Liercourt depuis 1777, prête le serment.

Limeux : Jean-Baptiste Plée, né le 18 avril 1752, curé de Limeux depuis 1784, prête le serment.

Longpré les Corps Saints : Pierre Adrien François Chopart, né le 31 mai 1740, curé de Longpré depuis 1784, ne prête qu'un serment restrictif. Il est remplacé mais le remplaçant démissionne et le 11 juillet 1791, Pierre Chopart écrit au Directoire du département : « *Messieurs, je viens d'apprendre que l'Assemblée Nationale a rendu un décret tout récemment dont un article porte que les curés insermentés et qui n'ont pas été remplacés peuvent continuer leurs fonctions en la manière accoutumée. Je suis regardé comme insermenté ; et c'est pourquoi j'ai été remplacé le jour de la Trinité par un ecclésiastique qui a pris possession de la cure ce jour-là, et qui le samedi suivant en a donné sa démission. Si vous jugez, Messieurs, que l'article du décret me soit favorable, je ne refuse point le travail : honorez-moi, s'il vous plaît de deux mots de réponse* ». Le 7 septembre 1792, il prend un passeport à Longpré et sort de France par Boulogne-sur-Mer. Le 20 septembre 1791, Henry Desmarais (ou Desmarets), né le 13 (ou 23) juin 1743, ex-chanoine de Notre-Dame de Longpré les Corps Saints, est élu à Abbeville curé de Longpré, où il est installé le 10 novembre, après prestation de serment.

Mérélessart : Jean-François Douin, né le 1^{er} novembre 1724, curé de Mérélessart depuis 1772, prête le serment pur et simple. Cependant, à partir du 9 août 1791, les actes sont signés par Jean-Charles-François Maréchal, curé de Wiry au Mont. Le vicaire Lejeune, prête le serment pur et simple : devient-il desservant de l'Étoile en 1792 ? Jacques Antoine Vacossaint, né le 19 février 1765, prêtre de Mérélessart devient en 1791 desservant d'Hocquincourt.

Vaux-Marquenneville : Marguery, curé au village depuis 1755, prête le serment pur et simple.

Vieulaines : Charles Antoine Ternisien, né le 8 mars 1749, curé de Vieulaines depuis 1787, ne prête qu'un serment restrictif. Il prend un passeport à Fontaine. Ses biens vendus biens nationaux furent estimés à 11000 livres.

Wanel : Jean-Baptiste Sellier, curé de Wanel depuis 1778 a un desservant en raison de ses infirmités ; il prête le serment pur et simple. Le desservant Cumont, prête le serment pur et simple puis le rétracte. En 1792, il émigre par Boulogne-sur-Mer.

Wiry au Mont : Jean-Charles François Maréchal, curé de Wiry depuis 1780 dut prêter le serment ; à partir du 9 août 1791, il dessert la paroisse de Mérélessart.

LA SITUATION AU CONCORDAT DE 1801 :

La situation de l'église catholique en 1799 demeure très précaire. En décembre 1799, la constitution civile du clergé est remplacée par une simple promesse de soumission à la constitution républicaine. La grande majorité des réfractaires rentrent en France ou cessent de se cacher. De nouvelles complications surgissent : l'évêque émigré Louis Charles de Machault et l'évêque constitutionnel Éléonore Marie Desbois de Rochefort continuent à diriger leur clergé respectif. Dans certaines communes rurales, le curé déporté a bien souvent regagné sa paroisse où il trouve 'un intrus' constitutionnel. La population est divisée.

En octobre et novembre 1801, Mgr de Machault et De Rochefort démissionnent. Jean Chrysostome Villaret est nommé évêque d'Amiens, Beauvais et Noyon le 9 avril 1802.

Situé dans l'archidiaconé du Ponthieu, le doyenné d'Hallencourt est créé, il comporte les paroisses d'Hallencourt, Allery, Dreuil, Fontaine sur Somme, Longpré les Corps Saints, Liercourt, Mérélessart, Vieulaines, Wanel, Wiry, situées auparavant dans le doyenné d'Airaines, Bailleul, Huppy, Limeux anciennement dans le doyenné de Mons totalement démembré, Vaux, Frucourt, Doudelainville, Wiry, Hocquincourt, Citerne qui appartenaient au doyenné d'Oisemont, lui-même passé de l'archidiaconé de Ponthieu à celui d'Amiens. La paroisse de Condé-Folie transite du doyenné d'Airaines à celui de Picquigny et passe par la même occasion dans l'archidiaconé d'Amiens.

13 succursales (dont 5 simples et 8 réunies) ont été érigées le 16 mai 1802, sauf celle d'Hallencourt érigée le 9 octobre 1802. En voici la liste établie au 13 janvier 1804 :

Succursale	Communes associées	Curé	Né en	Précédent curé
Hallencourt	Hocquincourt Beauvoir Étalminil	Jean-Baptiste Poullain	1759	Antoine Cordier, curé depuis 1772. J F ^{ois} Laballestrier à Hocquincourt, exerçant depuis l'an 7 à Citerne
Sorel	Wanel	Alexandre Tripier	1732	Calippe Cl J
Allery		Antoine Durand	1755	Joseph Vitasse curé depuis 1785
Wiry	Mérélessart Woirel	Antoine Jacques Vaconssin	1765	Jacques Michaut, curé constitutionnel depuis l'an 4 et Antoine Jacques Vaconssaint, déporté et rentré, tous les deux à Mérélessart.
Frucourt	Vaux	Jean Poiré	1742	
Doudelainville	Warcheville Marquenneville	Jean François Olive	1760	
Fontaine	Vieulaines	Pierre Bellegueulle	1739	Jean François Darras depuis l'an 4 Pierre Bellegueulle déporté et rentré Ch Antoine Ternisien déporté et rentré
Bailleul	Bellifontaine Grandsart Érondelle	Jacques Cyr Étienne Lecadieu	1761	PF Régnier décédé en l'an 10
Citerne		Charles Libaude	1744	Pierre Vasseur, déporté et rentré, exerçant depuis l'an 10
Huppy		Charles Antoine Ternisien	1749	Wallé
Limeux		Louis Mathurin Tricot	1749	Jean Baptiste Plé depuis 1783.
Longpré		Henri Desmarais	1743	Henri Desmarais depuis sept. 91 Forestier Éloy ex-chanoine Louchet François idem.
Liercourt	Érondelle	Jean Batiste Nicole	1772	Charles Libaude depuis 1777.
Condé Folie		Charles Étienne F ^{ois} Melchior Féret	1760	

Seules les communes de Hallencourt, Bailleul, Citernes, Doudelainville Fontaine, Liercourt, Longpré, et Condé Folie ont un presbytère à offrir au curé.

Les maires de toutes les communes ont accepté la décision sans problèmes majeurs, les réticences les plus sensibles sont ressenties à Wanel qui préférerait être relié à Hallencourt; et à Hocquincourt et Mérélessart qui viennent de perdre leur succursale. Doudelainville demande également le rattachement de Fresnes Tilloloy. (AD V431003).

Voici un joli croquis présentant la situation à Doudelainville :

ORGANISATION CATHOLIQUE EN 1911 :

La revue Le Dimanche rapporte l'étude réalisée par l'abbé Le Sueur, curé d'Érondelle, sur l'état religieux du doyenné, lors du banquet qui suivit le congrès catholique du 23 avril 1911 à Hallencourt :

« La pratique religieuse (messe et pâques) serait peut-être plus favorisée qu'ailleurs. Une paroisse est nommée : Citernes, dont

presque tous les hommes vont à la messe et font leurs pâques : 110 sur 132. Inutile de dire que quand cette proportion sera généralement atteinte, nous aurons fait un grand pas. En attendant, l'indifférence n'est que trop générale, résultat de la mauvaise politique du respect humain, des mauvais journaux, de l'ivrognerie, de la misère matérielle, des préjugés, résultat surtout d'un individualisme outrancier et du manque de confiance dans la bienfaisante et féconde action sociale de l'Église catholique, à quoi il convient d'ajouter une instruction populaire trop superficielle, trop générale et mal digérée.

Monsieur le curé d'Érondelle entre alors dans le détail des œuvres catholiques. Il signale les Dames catéchistes à Allery, Dreuil, Érondelle, Fontaine, Frucourt, Hocquincourt, Huppy, Hallencourt, Liercourt et Longpré ; l'Association des Dames de la Ligue Française à Dreuil, des confréries de Ste Anne à Bailleul, de St Antoine à Doudelainville, de Notre Dame de la Merci à Érondelle, de St Roch à Longpré, de St Éloi à Bailleul, Érondelle, Fontaine, Limeu, du Rosaire à Frucourt. Les œuvres de jeunesse commencent (patronages et cercles d'études) à Longpré, Huppy, Mérélessart, Liercourt, Hallencourt, Frucourt. Mme de Bonnault entretient une école libre à Mérélessart, M. le doyen à Hallencourt. L'œuvre du trousseau fonctionne à Longpré et à Hallencourt ; l'œuvre du vestiaire à Longpré et Liercourt ; le Pain de St Antoine à Fontaine et Érondelle. Le canton est particulièrement riche en œuvres sociales : une caisse de secours mutuels à Allery et Citernes, deux mutualités à Hallencourt, une caisse rurale à Citernes, un syndicat de l'aiguille à Huppy, des syndicats agricoles et des mutuelles-bétail à Allery, Citernes, Longpré, Fontaine, Fresne-Tilloloy, Doudelainville, Mérélessart, Wiry au Mont. Longpré et Huppy ont une salle paroissiale. Longpré et Érondelle leur bibliothèque paroissiale. »

SITUATION EN 2003

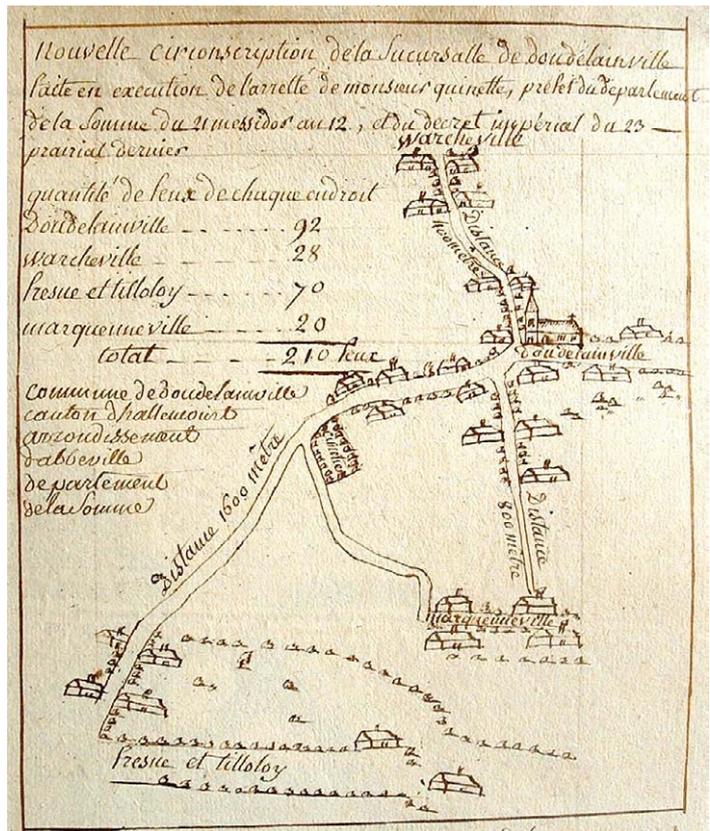
Les communes d'Hallencourt (Wanel et Hocquincourt compris), de Sorel, de Bailleul, d'Allery, de Mérélessart et de Wiry au Mont appartiennent à la paroisse Saint Denis d'Airaines (5875 habitants); le curé, l'abbé Gérard Lefèvre, né en 1934, réside à Airaines depuis l'an 2000.

Les communes de Citernes, Frucourt, Vaux appartiennent à la paroisse Saint Martin en Vimeu Rural (6839 habitants), le curé, l'abbé Noël Vanderlynden, né en 1943, réside à Oisemont depuis 1994 comme vicaire épiscopal après avoir été nommé à Vron (1972), à Novion (1984).

Les communes de Longpré et Condé-Folie appartiennent à la paroisse de Notre-Dame du Gard (12803 habitants), le curé, l'abbé André Damay, né en 1954, réside à Villers Bocage depuis 2001. (il est aussi responsable de la paroisse Saint Antoine du Bocage)

Les communes de Fontaine, Liercourt, Érondelle appartiennent à la paroisse de Notre-Dame des Étangs, le curé, l'abbé Gérard Lomont, réside à Pont-Rémy.

Les communes de Huppy, Doudelainville et Limeux appartiennent à la paroisse Saint Pierre en Vimeu Rural (7076 habitants), le curé, l'abbé Gaston Versmée, né en 1925, réside à Huppy depuis 1989.



ÉTUDE PAR VILLAGES

ALLERY

D'après un travail de recherches effectué par Bernadette Defente

Au pouillé de 1301 apparaît la mention : Paroisse d'Alery ; il est question de bénéfices ecclésiastiques dans cet inventaire. En 1520, Farcy est le premier curé doyen connu. L'église étant connue pour avoir été construite en 1540, on ne sait pas où officiaient les prêtres entre 1300 et 1540. L'organisation du culte au village se clarifie avec le journal du maître d'école Delescole datant des années 1700, puis grâce à l'Histoire d'Allery de M. Maillard en 1922, reprise en 1999 par Arthur Lecoite.

Le presbytère : antérieurement à la Révolution, le prêtre habitait une maison qui appartenait à la seigneurie de l'église. Après la Révolution, la commune, n'ayant plus de presbytère, acheta en 1818 un immeuble réservé au logement du desservant. En effet l'absence de presbytère empêchait la nomination d'un curé. En 1896, cet immeuble fut échangé contre l'ancienne mairie sise place de la Ville, que la commune avait aliénée en 1883. À partir de 1977, le presbytère est loué à des particuliers.

Un fait divers : dans le journal de Delescole, il est noté que le 23 juin 1704, M. de Saint Fourcy prêtre, fut exécuté par M. de Valanglard ! On pourrait croire à l'horreur, mais on apprend plus loin qu'on prit au curé 8 moutons et 3 brebis. Il y a exécution et exécution. Appelé aussi Philippe Pappin de Saint Fourcy, on peut faire le rapprochement avec cet autre fait : dans les fiefs et seigneuries du Ponthieu et du Vimeu, René de Belleval note qu'en 1679, Philippe Pappin, curé d'Allery est détenteur du fief du Fresnel, sis à Bailleul et que celui-ci le lègue à son neveu Charles Pappin

La fabrique : elle possédait en 1664 des biens dont le revenu de deux ans et neuf mois s'élevait à 469 livres 4 sols six deniers, ainsi qu'il résulte d'un compte présenté par les marguilliers Jean Boulenger et Louis Dufour. Les dépenses s'élevaient à 416 livres 11 sols 6 deniers pour la même période. La différence de 52 livres 13 sols revient à l'église. À noter les recettes en censives du fief de Saint Valéry, fief que le seigneur du Hamel et d'Allery avait acquit des religieux et couvent de Saint Valéry et donné à l'église d'Allery.

La période révolutionnaire : les prêtres d'Allery se soumièrent aux lois de la République en effet. En effet voici plusieurs déclarations :

Le 6 février 1791 : ... en conséquence des lettres patentes du Roy et affichées le 30 janvier dernier concernant le serment civique des ecclésiastiques, nous soussignés, maire et officiers municipaux d'Allery et Quayet, certifions que M. Joseph Vitasse, curé de cette paroisse, a fait sa déclaration au greffe de la municipalité, le 3 février par écrit et M. Jacques Michault, vicaire aussi de cette paroisse, a fait aussi sa déclaration au greffe de la municipalité par écrit le 4 courant, de prêter leur serment civique le dimanche 6 du présent mois ; en conséquence à l'issue de la messe paroissiale, ils ont prêté en présence de la commune et des fidèles assemblés dans ladite église leur serment civique conformément aux décrets de l'Assemblée Nationale du 29 novembre et sanctionné par le Roy le 26 décembre 1790, dont nous avons signé.

Le 1er thermidor de l'an 3 : Aujourd'hui ... est comparu le citoyen Joseph Vitasse ex-curé, domicilié en cette commune, lequel a déclaré qu'il se propose d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de catholique romain, dans l'étendue de cette commune et a requis qu'il lui soit décerné acte de soumission aux lois de la République ...

Le 30 vendémiaire de l'an 4 : ... devant nous, officiers municipaux de la commune d'Allery et Quayet, est comparu le citoyen Joseph Vitasse, habitant en cette commune, lequel a fait la déclaration dont la teneur suit : je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission aux lois de la République.

Le 16 thermidor an 11 : le citoyen Durand Antoine desservant de la succursale d'Allery a presté entre les mains du sous-préfet pendant la célébration de la messe et après l'évangile, le serment dont la formule suit : je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la République Française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, de n'entretenir aucun signe, soit au-dedans, soit au dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si dans mon arrondissement ou ailleurs j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'état, je le ferai savoir au gouvernement. Remarque : Antoine Durand est encore noté desservant le 3 floréal de l'an 12, né le 28 décembre 1755, il est noté curé du 1er messidor an 12 au 20 décembre 1811 où il est annoncé démissionnaire.

Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 juin 2003 – salle des fêtes de Huppy

Les curés d'Allery : le livre d'Arthur donne une liste de 30 curés : la voici réactualisée en 2003 :

		curé de	à	naissance
Darras	prêtre, vice gérant du curé	16 sept	1507	
Farcy	curé doyen	1520	1547	
Du Hamel Charles	curé	1547	1604	
Ozane Valéry	chanoine	1604	1618	
Roche Charles	chanoine	1618	1637	
Duhamel Adrien Tillette	curé	1637	1692	
Papin de Saint Fourcy Philippe	curé	1692	1715	
Hecquet Jacques	curé doyen	1716	1742	1674
Delafosse Pierre	curé doyen	1742	1785	1716
Vitasse Joseph	curé	1785	1809	
Routier César	curé	1809	1818	1773
Toquenne Antoine Augustin	curé	1818	1830	1766
Vasseur Michel Saturnin	curé	1830	1844	1803
Engramer Pierre François	curé	1844	1872	1804
Brunel Auguste	curé	1872	1882	1829
Flament Maxime	curé	1882	1897	1846
Vasseur Jean-Baptiste Léopold	curé	1897	1900	1835
De Folly Adolphe	Aumônier militaire	1900	1905	1851
Leleu Médéric	desservant	1905	à	
Boury Joseph	desservant	à	1910	
Boucher Jean Baptiste	curé	1910	1940	1867
Gavois Jules	curé	1941	1946	1863
Delandre Charles	curé	1946	1948	
Bellanger Jean M.	curé	1948	1951	
Bocquet Félix	curé	1952	1965	
Cassel Bernard	curé	1965	1971	1926
Dervaux Fernand	curé	1971	1976	
Six Paul	curé d'Hallencourt	1977	1977	
Antoine Roger	curé d'Hallencourt	1978	1986	
Myon Noël Henry	curé d'Airaines	1986	1990	1930
Choquet Guy	curé d'Airaines	1990	2000	1931
Lefèvre Gérard	curé de la paroisse Saint Denis	2000		1934

Quelques remarques : René de Belleval note que Charles du Hamel, écuyer, protonotaire du Saint-Siège, chanoine de Saint Wulfran et curé d'Allery était possesseur du fief Herbeaupré, sis à Allery et tenu d'Airaines. L'état du clergé concordataire donne la cure vacante du 21 décembre 1811 au 9 août 1813, précise que César Routier, né le 8 janvier 1773, venant de la succursale d'Heucourt est curé du 10 août 1813 au 30 septembre 1818 puis il passe à la succursale de Saisseval. La cure est alors vacante jusqu'au 20 janvier 1819 puis après le décès du curé Toquenne du 1er septembre 1830 au 21 octobre 1830 ; après le décès du curé Vasseur du 1er février au 11 mars 1844 ; après le décès du curé Engramer du 5 au 30 juin 1872 ; après le décès du curé Vasseur du 11 mai au 22 juin 1900 et enfin après le décès du curé Defoly à partir du 22 janvier 1905.

Le manuscrit MS838 de la bibliothèque d'Abbeville note Charles Duhamel curé en 1544, Paul Yver en 1588, Valéry Ozanne en 1598, Tillette Adrien curé en les années 1668, 1685, il était le 2ème fils d'Adrien Tillette, consul des marchands à Abbeville.

Jacques Hecquet est décédé le 18 février 1743 à 69 ans ; Pierre Delafosse, originaire d'Abbeville est décédé le 16 mars 1785, à 69 ans.

Le jansénisme à Allery : Armand Maillard écrit dans son livre : « *Peut-être, le curé de Saint-Fourcy fut-il un peu suspect de jansénisme car le magister Delescole consigne dans son précieux journal, en 1706 : « M. de Saint Fourcy m'a dit avoir sûr le Père de la Chaise (sic) (le jésuite confesseur de Louis XIV) était un antéchrist et un enragé de faire persécuter des saints de France, parlant de M. Arnant et du Père Quesnel (chefs du parti janséniste) » Il ajoute : « Le jansénisme dut infester encore plus tard Allery et peut-être son presbytère. Une revue, les nouvelles ecclésiastiques de 1744 a publié, pages 113-116, une notice biographique sur le curé Jacques Hecquet, menacé d'être chassé de sa cure en 1728, comme janséniste. En 1752, d'après la même revue (page 137), c'est le greffier de la justice seigneuriale d'Allery, Allot, qui était janséniste, car le curé Delafosse devait lui refuser les derniers sacrements ... » Madame Defente note : « La doctrine de Jansens (1585-1638) s'oppose à l'arbitraire royal, à la morale mondaine des jésuites et propose une vertu austère » Elle ajoute : « Il*

est intéressant de noter qu'à cette époque une doctrine puisse toucher Blaise Pascal à Paris et un Allot à Allery. Pas besoin d'Internet » Jacques Hecquet sont tous les deux morts à 69 ans, les 18 février 1743 et 16 mars 1785.

Le curé Antoine Bourgeois : Né à Allery, le 2 mars 1704, fils de Antoine Bourgeois, laboureur et de Marie guidon, il fut baptisé par l'abbé Philippe de Saint fourcy. Il avait du recevoir les premiers enseignements par le curé-doyen Jacques Hecquet, puis il fit ses études chez les jésuites d'Amiens. Prêtre, on le chargea à Abbeville de l'enseignement des clercs de la communauté de la paroisse Saint Georges. En 1734, il devint diacre de Saint André ; puis M. de Buiny, premier président du Présidial, le choisit comme précepteur de ses quatre fils. En 1738, il est nommé principal du collège de Crépy en Valois. Il composa quatre hymnes en latin pour la fête de Saint André ; ces hymnes furent approuvés par l'évêque d'Amiens et chantés pour la première fois en 1737.



L'abbé Jean-Baptiste Boucher : Né à Candas le 12 mai 1867, d'abord vicaire de Saint Jacques à Abbeville, puis curé de Maison Roland, il fut curé d'Allery de 1910 à 1940. Il est mort pendant la messe de minuit 1940 et est enterré tout en haut du cimetière d'Allery, à gauche en montant l'allée centrale. C'était un musicien remarquable ; il avait composé un chant à la Vierge pour le pèlerinage de Monflières. Il faisait jouer à l'orgue par madame Allot, ses compositions et mettait des mélodies sur les acrostiches. Dès 1935, l'abbé avait enregistré à Amiens un disque

de 78 tours où il chantait accompagné par madame Allot. Ses seules distractions étaient sa musique très moderne et ses abeilles. Ses œuvres, ayant été mises en sécurité dans une maison d'Airaines ont été détruites quand cette maison a été soufflée par un bombardement. À l'aide de Denise Leroy et Léone Boutillier (92 ans) qui se souvenaient des paroles, madame Bernadette Defente-Allot vient de reconstituer le chant de Notre Dame de Monflières. Madame Defrance en a fait un bel accompagnement.

L'abbé Jules Gavois : des articles concernant le curé Gavois sont parus dans les Antiquaires de Picardie en 1928 et dans le Courrier Picard le 10 octobre 1991. L'abbé Gavois est né en 1863 à Hangest sur Somme, il fut ordonné prêtre en 1887. Diacre à Nesle, puis curé à Belloy Saint Léonard en 1889, à Raineville de 1901 à 1927, il prit sa retraite à Allery et reprit du service en 1940, pour remplacer l'abbé Boucher décédé. Son grand-père était facteur d'orgues et fabricant de navettes pour métier à tisser, il avait réparé les anches du soufflet des orgues en 1872. En 1893, le Petit Journal organise à Neuilly sur Seine une exposition de voitures à pétrole. Il vient alors à l'abbé une idée fixe : avoir une voiture. En 1895, ce sera Antoinette, une Panhard Levassor, une voiture d'occasion ... qui n'a jamais voulu marcher ! Le 'rédeux', avec l'aide de son père, la décortique et réussit à la faire avancer : 10 à 12km à l'heure. La voiture se rend souvent à Amiens, et devient célèbre en France, en Angleterre. Puis, elle devient pièce de musée, elle a été remise en état en 1991 pour le défilé 'Rétromobiles' d'Amiens, alors que son cher propriétaire était décédé depuis 1946 à Allery. L'abbé aimait dire : « S'il y a eu des pannes, deux accidents bénins, on n'a jamais vu de sang versé, fut-ce même celui d'un gallinacé ». À noter que durant la guerre, l'abbé écoutait la BBC sur un poste à galène de sa confection.





Char de la jeunesse d'Allery, lors de la fête de la moisson organisée par la jeunesse agricole chrétienne en 1949

Bernard Cassel est né en 1926 à Tincourt-Boucly, il fut ordonné prêtre en 1951 à Saint Valéry jusqu'en 1958, puis à Canchy en 1958, avant d'être nommé à Allery en 1965. On le retrouve ensuite à Ailly sur Noye en 1971, à Péronne en 1974 et à Rue en 1984. En 1994, il est nommé prêtre auxiliaire, délégué épiscopal des prêtres âgés et en 1998 chanoine titulaire du chapitre de la Cathédrale d'Amiens, il réside à Nouvion en Ponthieu en 2003 comme prêtre auxiliaire. Il est président de la mutuelle Saint Martin, régime complémentaire pour les prêtres

Un mot de l'abbé Lefèvre recueilli par Madame Defente : « Jusqu'en 1970, pour la paroisse actuelle d'Airaines, il y avait 4 prêtres, 1 à Hallencourt, 1 à Allery et 2 à Airaines. Le prêtre était souvent beaucoup plus jeune, il restait plus longtemps dans la paroisse et connaissait presque tout le monde. Dans la région, il y avait souvent une opposition assez nette entre ceux qui étaient 'd'église' et ceux qui étaient 'd'en face'. Il y avait des signes très nets de cette situation : grand nombre d'enterrements civils, repas 'gras' du vendredi saint, contrat d'embauches dans certaines usines à condition de signer un engagement à se faire enterrer civilement. L'opposition entre les deux catégories de la population ne signifiait pas une opposition au curé du village. Aujourd'hui, un prêtre officie sur 15 villages, parfois beaucoup plus. Ce n'est plus monsieur le curé, **seul**, qui fait le catéchisme, la visite des malades, la préparation des mariages et baptêmes, l'animation des messes, la célébration des deuils, etc... mais il le fait **avec** des chrétiens de la paroisse. La responsabilité du prêtre se situe dans trois directions : 1) faire l'unité des chrétiens et faire le lien entre la paroisse et une église plus large : le prêtre n'est pas élu par une communauté, mais envoyé par l'évêque du diocèse. 2) par sa parole et son style de vie, aider les chrétiens à vivre selon l'évangile, aider les incroyants à se demander ce qui donne du sens à leur vie et peut-être s'interroger sur Dieu. 3) célébrer certains gestes qui expriment la foi : la messe, les baptêmes, »

L'organisation actuelle (selon madame Defente) : Dans la Somme, il y a 500 petites paroisses regroupées en 50 grandes paroisses. Allery fait partie de la Paroisse Saint Denis d'Airaines qui regroupe 15 communes. Dans chaque paroisse il y a un prêtre et une EAP (équipe d'animation pastorale). Dans chaque commune, des correspondants de village sont les premiers appelés en cas de besoin (renseignements, décès). Un office est célébré le samedi soir, une fois à Allery, une fois à Hallencourt et chaque dimanche matin à Airaines, le plus souvent par le prêtre. En cas d'impossibilité, la cérémonie est assurée par un diacre, ou par des laïcs sous forme d'ADAP (assemblée dominicale en l'absence de prêtre). Des jeunes femmes font le catéchisme. Les mariages, les baptêmes peuvent être assurés par un diacre (un homme qui a reçu le diaconat après une formation spéciale et qui est marié). Une équipe de laïcs souvent s'occupe des défunts : ils entourent, visitent, réconfortent les familles au moment du décès et ensuite célèbrent l'enterrement d'une façon amicale et remarquable, enterrement qui a la même valeur qu'un enterrement célébré par le prêtre. Les laïcs ont une importance primordiale maintenant une bonne vitalité dans les paroisses, comme en a témoigné le grand jubilé de l'an 2000 qui était la grande fête des chrétiens fêtant la naissance du Christ il y a 2000 ans.. La bonne entente entre Airainois, Allérois et Hallencourtois, entre paroissiens, jeunes, musiciens, chorale a permis de réunir une foule impressionnante la nuit de Noël dans une atmosphère conviviale. Les discours et dialogues interreligieux sont fréquents. Pendant la triste guerre d'Irak, catholiques, protestants, juifs, orthodoxes, bouddhistes étaient réunis pour montrer qu'ils étaient tous pour la paix



De haut en bas, de gauche à droite les abbés Defoly, Boucher, Gavois, Delandre, Bocquet, Cassel, Dervaux

BAILLEUL

LETELLIER André curé était décédé en 1598.

Michel LEROY curé en 1590 et 1592.

Robert LATIGNANT ou Lattaignant curé en 1594, en 1636, décédé en 1639

Gabriel DAURONT curé en 1639, en 1641.

Antoine DESPREAULX curé en 1647, en 1661.

C. LE ROY curé en 1676, en 1703.

François LE ROY curé en 1710, en 1724.

Jean LE ROY curé de Bailleul en 1724, en 1736, il est nommé doyen de Mons en 1737. Il décède le 17 décembre 1774 à 86 ans. Le lendemain il est enterré dans le cimetière de Bailleul par Maître François Cauchy, curé d'Huppy et doyen de Mons en présence de M. Delafosse, curé Maître, doyen de chrétienté Maître ; Bigorne curé de Limeux ; Pierre Firmin Régnier vicaire d'Huchenneville ; Bouthors, prêtre desservant de Bailleul ; des curés de Bray et de Mareuil (Registres de l'État Civil de Bailleul).

Pierre Firmin RÉGNIER curé à partir de 1775. Il l'est encore le 18 mai 1792.

Les registres d'état civil font apparaître quelques autres curés : des religieux capucins tels que frère **BARTHÉLÉMY** en avril 1741 ; P. **GONTRAND DE MONTREUIL** et F. **GENTIEN D'AMIENS** prêtres capucins respectivement en janvier 1767 et en avril 1769 ; des prêtres au château de Coquerel à savoir Jacques **ERNAVILLE** en 1750, Louis **DESCHAMPS** en 1752. **Jean François FAYER** fait office de prêtre desservant en 1770, **BOUTHORS** lui succède à partir de 1771.

Succursale composée de Bailleul, Grandsart, Coquerel, Becquerel, Bellifontaine et Éronnelle à la charge de l'Etat en l'an XIII

An X, 20 messidor : **REGNIER Pierre Firmin**, curé, est mort en l'an 10

An XII, 3 floréal et An XIII, 12 nivose : **LECADIEU Jacques Cyr Etienne**, né le 13 octobre 1761, desservant.

DELOUALLE Nicolas François, 29 avril 1806 - 15 janvier 1809.

Vacance du 16 janvier 1809 - 24 avril 1811.

GREVIN Joseph, né le 2 mars 1748. Venant de Montières, annexe de la succursale de Bouttencourt. 25 avril 1811 - 31 juillet 1825 (démissionnaire).

Vacance du 1^{er} août 1825 au 31 décembre 1827.

HERNAS Jacques Séverin, né le 12 janvier 1799. Venant de la succursale de Limeux. 1^{er} janvier 1828 - 7 janvier 1849 (décédé).

Vacance du 8 janvier au 14 février 1849.

GAUTHEY Ange Adolphe, né le 1^{er} septembre 1803. Venant de la succursale de Cérisy -Buleux. 15 février 1849 - 30 juin 1869 (démissionnaire).

LANGLET Léopold Eugène Alexandre, né le 24 juin 1835. 1^{er} juillet 1869 - 31 décembre 1874. Passé à la succursale du Titre.

Vacance du 1^{er} janvier 1875 au 30 juin 1876.

HENOCQUE Sosthène Eucher Alphonse, né le 20 mars 1852. 1^{er} juillet 1876 - 27 mai 1877 (décédé).

Vacance du 28 mai au 24 août 1877.

DUMETZ Paul Marie Joseph Edmond, né le 21 janvier 1842 à Maisnières. Venant de la succursale de Vergies. 25 août 1877 - 23 février 1895. Passé à la succursale de Quesnoy sur Airaines.

Vacance du 24 février au 30 juin 1895.

COISY Alexandre Alfred, né le 10 mars 1866 à Corbie. Venant du vicariat de St Sépulcre de Montdidier. 1^{er} juillet 1895 - 31 décembre 1905.

En 1918, il est accordé 80F annuellement à Victor André pour aller chercher un prêtre.

En 1922, le curé est l'abbé **FÉRU**.

L'abbé **ROGER** sera curé de Bailleul de 1928 à 1969. À l'occasion de ses noces de diamant, il célébra sa messe d'action de grâces à Bailleul le 6 juillet 1969.

Un enfant de Bellifontaine, Alexandre Dellieux, né le 8 février 1869, fut missionnaire en Chine. Malade, il décéda là-bas.

Au 19^{ème} siècle, la messe de Bellifontaine était célébrée par le desservant d'Érondelle, qui recevait à ce titre un supplément de traitement de la part de la commune de Bailleul.

Lors de la vacance de la cure en 1895, le cultivateur Ludovic Boucher reçut 54F pour être allé chercher et reconduire le curé de Liercourt chargé du service du culte (18 voyages).

Le presbytère de Bailleul :

En 1856, la façade du presbytère (situé face à la mairie actuelle et toujours propriété de la commune et loué en 2003) a besoin d'un petit coup de jeune, on renouvelle les pierres d'appui aux fenêtres (les croisées) et on construit un péristyle pour mettre à l'abri de la pluie la porte d'entrée (1173F). 10 ans plus tard en 1866, les granges du presbytère ont nécessité une dépense de 196F pour substituer à la toiture en chaume qui était en très mauvais état une toiture en pannes.

La grande humidité qui y règne impose des réparations importantes en 1873 (1000F). Le 11 décembre 1874, trois fenêtres de l'école des filles adjacente gênent le curé Langlet. Il réclame l'obstruction de celle qui vient d'être percée et le placement de verres rayés aux 2 autres. Le curé Langlet quittera Bailleul le 31 décembre pour Le Titre. La succursale sera vacante 18 mois. Le 5 mai 1875, l'évêque, voulant calmer manifestement les esprits, exprimera le désir que lors de la réparation du presbytère, l'architecte éloigne les appartements du curé le plus possible de l'école pour qu'il n'ait pas à souffrir du bruit inévitable qui se fait à l'entrée et à la sortie des classes. En janvier 1876, l'évêque demande la construction d'un mur dans le jardin en face de l'école des filles et la construction d'un bâtiment en retour d'équerre qui servirait de chambre et de cabinet de travail au curé. Les travaux de restauration sont évalués à 2400F. Mais manque de chance, le 12 mars 1876, un ouragan fait tomber les murs du presbytère. Les travaux, effectués par Modeste Allart, entrepreneur au village, s'élèveront à près de 3200F. Le 1^{er} juillet 1876, le curé Hénocque est nommé au village. L'abbé Dumetz lui succédera en 1877 jusqu'en 1895. On profite de son départ, en attendant son successeur qui ne viendra que 4 mois plus tard, pour effectuer des travaux de réparation et d'appropriation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (devis de 1888F). À partir de 1906, on loue comme partout en France, le presbytère à l'abbé Coisy, le montant du loyer est établi à 200F pour 1906, 133F en 1907.

En 1907, le constat d'humidité au presbytère est à nouveau établi, le problème est important car deux pièces principales sont à peu près inhabitables. Comme il est certain qu'en dehors du desservant le presbytère ne trouverait pas d'autre locataire, que sa fermeture entraînerait à cause de l'humidité des dépenses onéreuses pour sa réfection à court terme, on décide de le louer au desservant pour la modique somme annuelle de 50F.



En 1931, le curé, l'abbé Roger habite Frucourt, le presbytère est loué par adjudication publique. En mai 1937, il est loué à Clotaire Josse pour 9 ans au prix de 150F. En août 1938, on y amène l'électricité. Après la seconde guerre mondiale, le presbytère sera remis en état.

Le hameau de Grandsart :

D'abord reliés à la succursale de Bailleul, en l'an XI, les habitants du hameau de Grandsart se trouvent distraits pour le spirituel de l'église de Bailleul et réunis dans le culte de la commune de Hocquincourt, par ordonnance royale du 15 janvier 1825, quand celle-ci est érigée en succursale. Cette mesure ayant été prise à leur insu, ils réclament le 30 octobre 1825 le retour en arrière et motivent ainsi leur demande : *« l'éloignement est plus grand de chez eux que pour se rendre à Bailleul, le chemin qu'ils ont à parcourir est si mauvais et si difficile en raison de l'hiver qu'il ne leur sera jamais possible de se rendre aux offices de l'église d'Hocquincourt, que leurs ancêtres ont toujours été pour le spirituel comme pour le temporel de la commune de Bailleul ; qu'ils y ont vécu, qu'ils y sont morts, que comme eux ils désirent y finir leurs jours et être ensevelis auprès d'eux »* Le préfet refusera la requête le 4 février 1826.

CITERNES

Arnould JACQUEMIN en 1500

Robert LEMPEREUR curé en 1585.

Jean de CAILLY curé en 1597, en 1625.

DELAHAIE curé en 1628, en 1647.

DUVAL, curé en 1668, en 1684.

François FRÉCHON curé en 1687, en 1713

Adrien DUBUS curé en 1715, en 1748

Pierre BOUCHER curé 1749, en 1785 décédé le 16 décembre 1785 à 68 ans.

Charles André DELIGNIÈRES curé de 1785 à 1791 ;

ROSE curé en 1791, 1792.

Succursale composée de Citernes et Yonville à la charge de la commune en l'an XIII, de l'Etat en 1808.

An X, 20 messidor : "on demande à Citernes **VASSEUR Pierre** exerçant depuis l'an 10, déporté et rentré. Le curé légitime est M. **DELIGNIERES** ; il y a un parti contre lui".

An XII, 3 floréal : **LIBAUDE Charles**, né le 13 février 1744, desservant, constitutionnel, décédé le 8 avril 1812.

Vacance du 9 avril au 21 novembre 1812.

LOUCHET François, né le 21 septembre 1742. Venant de la succursale de Poulainville. 22 novembre 1812 - 19 octobre 1823 (décédé).

Vacance du 20 octobre 1823 au 31 juillet 1825.

FOURNIER Louis François, né le 20 décembre 1799. 1^{er} août 1825 - 9 mai 1835.

Passé à la cure d'Hallencourt.

MALLET Charles Nicolas Gustave, né le 3 novembre 1797. Venant de la succursale de Pont - Rémy. 27 mai 1835 - 31 juillet 1836. Passé au vicariat de Breilly.

NAILLON Irénée, né le 2 mai 1810. 15 août 1836 - 8 janvier 1846. Passé à la succursale de Long.

LEPERE Jean - Baptiste Joseph, né le 20 avril 1807. 9 janvier 1846 - 5 janvier 1850. Passé au vicariat de Saint - Valéry.

Vacance du 6 janvier au 30 juin 1850.

DARGENT Pierre Joseph, né le 27 septembre 1825 à Villers - Campsart. 1^{er} juillet 1850 - 30 juin 1892 (démissionnaire).

Vacance du 1^{er} juillet au 19 novembre 1892.

LELEU Jean Zéphyr, né le 27 décembre 1857 à Toeufles. Venant de la succursale d'Hocquincourt. 20 novembre 1892 - 1943.

Antoine Piédecocq : né à Citernes, il fut curé de Millencourt de 1746 à 1765, il décède le 25 avril 1765. Choriste de Saint Georges d'Abbeville en décembre 1726, il devient clerc de la même paroisse en 1727.

Né à Chepy, le 22 juin 1755, fils de laboureur, **Charles André Delignières** remplace Pierre Boucher à la cure de Citerne en 1785. Lorsque l'Assemblée Nationale vote la constitution civile du clergé, le curé de Citernes relève la tête et refuse catégoriquement la prestation du serment exigée. M. Rose était le curé constitutionnel.

Le curé insermenté de Citerne, M. Delignières, continue à dire sa messe dans l'église paroissiale et, en cela, il use de son droit, du bénéfice de la loi : mais bientôt la municipalité lui en fait défense expresse. Il prend le parti d'aller dire la messe dans un village voisin, à Forceville : cela déplaît encore. Les habitants font savoir à ceux de Forceville qu'ils voient d'un très mauvais œil leur complaisance pour le sieur Delignières, et ils leur intimement l'ordre de ne plus le recevoir dans leur église. Alors les habitants de Citerne apprennent que le curé insermenté célèbre la messe dans sa maison et que ceux qui se rendent chez lui n'y vont que pour assister à cet acte important de leur religion. Alors la tourbe du village, excitée par le corps municipal, conçoit le projet de maltraiter le curé fidèle et ceux qui vont chez lui, et ne tarde pas à l'exécuter. Le dimanche 25 mars 1792, un grand nombre d'habitants des deux sexes viennent investir la maison de M. Delignières. François Florantin, Maxent Almont, Tagault fils, Charles Morgant, dit Frisot, Jean Baptiste et Pierre Dancourt, qui s'y trouvent, sont assaillis à grands coups de bâton. L'un d'eux, Charles Morgant, est même laissé pour mort, et les blessures qu'il reçoit seront longues et difficiles à guérir. Après cet exploit, les séditieux entendent la messe constitutionnelle, « qui paraît n'avoir été retardée ce jour-là, que pour leur laisser le loisir dont ils avaient besoin pour remplir leurs vices ». Après la messe, ils se rendent au devant de la maison du sieur Jean François Tagault, ancien maire, dont ils essaient de forcer la porte. « Mais apprenant que le juge de paix du canton est survenu avec son greffier pour rétablir le bon ordre, ils courent aussitôt vers la maison où ils étaient descendus, en annonçant hautement qu'ils allaient le pendre. Ce ne fut qu'avec des peines infinies que le juge de paix et son greffier parvinrent à échapper aux mains de ces forcenés. Ne sachant sur qui assouvir leur rage, ils se rendent encore à la maison du sieur Delignières qui sur le champ, se sauve par la route de Oisemont ; ils le poursuivent en le menaçant de rapporter sa tête au bout d'une pique, et, déjà, les forces manquaient au sieur Delignières, lorsqu'un jeune homme, qu'il rencontre sur la route, lui prête son cheval, à l'aide duquel le sieur curé gagne le bourg d'Oisemont, jusque dans le sein duquel il est poursuivi par la meute cruelle qui s'attachait à ses pas et l'eut déchiré, même à Oisemont, si le sieur Delignières ne s'était réfugié dans la caserne de gendarmerie »

Chassé de sa paroisse, l'abbé se retire à Abbeville. Le 8 novembre 1792, avec les curés de Chépy, Victor Dessomme ; de Feuquières, Nicolas Dupuis, Delignières s'embarque au Tréport pour l'Angleterre. Après avoir affrété un bateau pour une forte somme, ils sont assaillis, en pleine mer, par le patron de la barque qui veut les dévaliser après les avoir tués. Ils durent se défendre et menacer ce brigand de le jeter à l'eau s'il ne remplissait pas ses engagements. Il restera 10 ans exilé. En 1803, il est nommé curé de Nibas, il prit sa retraite en 1843 dans sa maison natale. En 1845, il échappe de justesse à un assassinat. Le 21 juin 1849, il s'éteint la veille de ses 94 ans.

(D'après Gaston Vasseur dans le bulletin 1932-1934 de la Société d'Émulation d'Abbeville et l'Abbé Le Sueur : le clergé picard pendant la Révolution)

L'abbé **Naillon** (mort en 1880), surnommé le "bâtitteur d'églises" et possédant selon Rodière "la manie de la truelle", fut même l'objet d'une certaine vénération à la fin de sa vie, dans tout le département. Né le 2 mai 1810 à Hangest-sur-Somme, dans le canton de Picquigny, il est ordonné prêtre à 26 ans et envoyé à Citernes II dote alors la paroisse d'un presbytère, puis d'une église (consacrée le 8 octobre 1843 par l'Évêque, Monseigneur Mioland), non sans avoir auparavant multiplié les démarches, les appels à la charité chrétienne, à la bienveillance et à la protection de l'autorité. Puis, en 1846, il est nommé à Long, l'abbé Naillon voit alors, en 1851, l'achèvement des travaux de construction de la nouvelle église, commencés en 1845. Celle-ci est un monumental édifice en pierres de style néo-gothique, réplique de l'église Notre-Dame de Bon Secours de Rouen. Le mérite de l'abbé Naillon attire alors l'attention de Monseigneur de Salinis, qui le nomme en 1853 à la cure de deuxième classe de Nouvion, siège du doyenné. À l'âge de 43 ans, il a déjà fait construire deux sanctuaires ! À Nouvion, il fait tout d'abord agrandir la modeste église, édifiée au XVème siècle. L'église de Nouvion peut alors être reconstruite. Enfin, Monseigneur Bataille le nomme peu après, en 1877, curé de première classe et ce à titre personnel, distinction honorifique assez rare. L'abbé Naillon s'éteint le 21 septembre 1880 ; ses funérailles, présidées par l'archiprêtre d'Abbeville, rassemblent 60 prêtres ainsi que le Maire et toute la population de Nouvion. (Extrait d'un document de Marc Nadaux)

L'abbé **Zéphir Leleu**, curé de Citernes de 1892 à 1943, repose dans le cimetière de la commune. Sa pierre tombale se situe à l'entrée de la chapelle du cimetière. L'abbé Lecerf, curé de Mérélessart, lui succéda. À sa mort en 1954, la paroisse de Citernes fut rattachée à Forceville en Vimeu, puis à Oisemont.

Arnould Jacquemin, chapelain, curé de Citernes et notaire de la cour spirituelle appartenait à la confrérie Notre-Dame du Puy d'Amiens, association qui pendant trois siècles et demi de 1378 à 1729 oeuvra pour la création littéraire et artistique. Ses maîtres consacraient une part de leur fortune à l'organisation de concours de poésie et à l'achat d'œuvres d'art en l'honneur de la Vierge Marie. Arnould Jacquemin en fut le maître en 1500. Cette année-là, l'artiste réalisa un tableau inspiré par la devise palinodale 'Digne citerne à l'eau désirée' choisie par le maître. Le tableau était exposé dans la cathédrale un an durant. L'année suivante, un nouveau tableau étant produit, l'œuvre était décrochée et remise au maître de la confrérie, son commanditaire,

qui en faisait alors ce que bon lui semblait. Les quelques deux cents tableaux ont disparu presque en totalité, il ne reste que quelques œuvres dont l'essentiel est conservé au musée de Picardie. Par chance, en 1518, un ouvrage fut offert à Louise de Savoie, mère de François 1^{er}, par la confrérie à la suite d'un séjour effectué à Amiens par le souverain et sa cour. Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque nationale. Le livre de Maurice Duvanel, Pierre Leroy, Matthieu Pinette, *La confrérie Notre-Dame du Puy d'Amiens*, paru en 1997, reproduit ces tableaux et représente celui commandé par Arnould Jacquemin, représentant les soldats de David s'emparant d'une fontaine des Philistins ; le voici :



Comme maître de la confrérie, Arnould Jacquemin a son nom gravé sur des tables de marbre noir, avec sa devise palindromique, dans le transept sud de la cathédrale d'Amiens. Elles sont situées sous les hauts-reliefs de Saint Jacques le Majeur.

CONDÉ-FOLIE

Charles TESTU curé du 25 décembre 1699 à 1706, puis curé à Saint Denis d'Airaines de 1706 à 1748, décédé le 16 octobre 1748 à 76 ans.

François PATTE curé de 1706 à 1709, puis curé de Saint Firmin le Confesseur, décédé le 1^{er} avril 1743 à 61 ans.

François PETIT curé de 1710 à 1714.

Charles TRENCART curé de 1715 à 1723 ;

Jean TRENCART curé de 1723 à 1733.

François LEJEUNE curé de 1733 à 1759, décédé le 18 janvier 1760 à 78 ans, inhumé dans l'église de Condé.

Jean-François AVENEL curé de 1759 à 1794.

LANGUILLON vicaire de 1794 à 1797.

LECADIEU curé de 1797 à 1803.

FÉRET curé de 1803 à 1807.

THUILLIER curé de 1807 à 1827.

François GAUDEFROY curé de 1827 à 1871, mort en 1876.

Aimé BIDART D'ORMESMONT curé de 1871 à 1896.

DECASTIOU, curé de 1896 à 1898.

Éphraïm TROUVÉ curé de 1899 à 1907.

CAGNARD curé en l'an 1909.

CHABOT curé de 1909 à 1920.

VASSEUR curé de 1920 à 1936.

PONT curé de 1936 à 1965, décédé en 1966.

Ensuite les curés sont ceux de Longpré les Corps Saints : l'abbé **LECOMTE** de 1967 à 1980, l'abbé **ANTOINE** de 1981 à 1991, le Père **MAURIAUCOURT** né aux Pays-Bas en 1926, de 1991 à 2001 et dorénavant l'abbé **DAMAY** qui habite Villers-Bocage. La paroisse appartient actuellement au secteur de Notre-Dame du Gard.

En septembre 1918, il est écrit dans le journal La Somme : l'abbé Jean Baptiste Cardon, curé de Condé Folie depuis 1898 est décédé le 6 septembre 1918 à l'âge de 63 ans. Et un peu plus tard en octobre, l'abbé Chabot de Marcelcave est chargé de la paroisse.

D'autre part plusieurs religieuses et religieux sont originaires du village :

Sœur Ambrosine **GAMAIN** à la Sainte Famille 1809 - 1851.

Sœur Séraphine **COFFINIER** à Saint Joseph 1824 - 1878.

Sœur Marie Bernard **COFFINIER** chez les Dames de Louvencourt 1839 - 1899

Sœur Éveline Étienne **DANTEN** à la Sainte Famille 1852 - 1901

Sœur Alexandrine **BRETEL** à la Sainte Famille 1866 - 1911

D'autres soeurs encore : C. **FORTEGUERRE** 1812-1873 ; N. **VIGNON** 1827-1898 ; T. **VIGNON** 1832-1895

Les Pères Blancs d'Alger : L. **BELDAME** 1839-1892 ; F. **DEMONTY** 1848-1896 ; P. **PAPIN** 1848-1903 ;

J. **BLOND** 1850-1928 ; J. **DUMONT** 1859-1931.

Les Pères du Saint-Esprit : E. **GRENON** 1865-1930 et trois séminaristes M. **BELDAME** 1882 ; L.

LACOEUILHE 1883 et S. **DURAND** 1885.

Le presbytère primitif aurait été construit vers 1800 en même temps que l'église.

Vers 1852, le conseil municipal constate que la maison presbytérale est dans un état de vétusté tel qu'il est urgent d'aviser à son remplacement par une nouvelle construction ; M. Pierru, architecte à Fontaine propose les plans et un devis qui s'élève à 6659,48F, ils sont acceptés à l'unanimité. Un excédent des recettes sur les dépenses de l'exercice 1851 étant de 11.000F, la situation financière de la commune permet la réalisation de ce projet. Après acceptation du préfet, on décide d'agrandir la surface initiale de la maison ; par 7 voix contre 2, le nouveau devis de 8063,43F est accepté par le conseil.

En 1976, le presbytère est vendu, le curé habite dorénavant Longpré les Corps Saints.

DOUDELAINVILLE

DEFACQUE curé en 1600 et 1610.

LESPERON curé en 1639 et en 1647.

Thomas BELLEGUEULE curé en 1663 et en 1680, décède le 10 août 1680.

Jean PILLÉ curé de 1680 à 1711, décède le 15 janvier 1711 à 68 ans.

DE CHÉPY curé de 1711 à 1741.

Michel Philbert de CATY curé de 1741 à 1774, décède le 8 avril 1774. (ou de CAIX, mort le 28 mai 1774)

Firmin **DAUPHIN** curé de 1774 à 1791.

GARET curé en 1791, 1792.

Succursale composée de Doudelainville, Warcheville et Marquenneville à la charge de la commune en l'an XIII de l'Etat en 1808.

An X, 20 messidor : **MILLON Jean Joseph Emmanuel**, "curé constitutionnel d'Agenvillers, exerçant depuis l'an 9 à Doudelainville"

An XII, 3 floréal et An XIII, 12 nivose : **OLIVE Jean François**, né le 18 mars 1760, desservant, constitutionnel. Passé à la succursale de Fresne - Tilloloy, nommé à nouveau à Doudelainville. 1^{er} septembre 1808 - 9 octobre 1816. Passé à la succursale de Longpré – les – Corps - Saints.

Vacance du 10 octobre 1816 au 30 juin 1817.

TOQUESNE Charles Augustin, né le 29 septembre 1766. 1^{er} juillet 1817 - 20 janvier 1819. Passé à la succursale d'Allery.

Vacance du 21 janvier au 30 septembre 1819.

LEMERE Jean François, né le 2 janvier 1793. 1^{er} octobre 1819 - 30 novembre 1820. Passé à la succursale de Villers - Bretonneux.

Vacance du 1^{er} décembre 1820 au 20 septembre 1821.

BACQUET Alexandre François Florentin, né le 13 octobre 1797. Venant de la succursale de Cambron. 21 septembre 1821 - 9 juillet 1832. Passé à la succursale de Villers – sur – Mareuil.

Vacance du 10 juillet 1832 au 13 juin 1833.

DEVAUCHELLE Jean François, né le 10 mai 1796. Venant de la succursale de Quend.

14 juin 1833 - 8 février 1859 (démissionnaire).

BELLAVOINE Henry, né le 15 juin 1831 à Hautvillers. Venant du vicariat de Longpré –les –Corps – Saints. 9 février 1859 - 1^{er} mai 1880. Passé à la succursale de Bettencourt – Saint – Ouen.

Vacance du 2 au 20 mai 1880.

DUBOIS Félix Siméon, né le 27 février 1835 à Bougainville. Venant de la succursale de Riencourt. 21 mai 1880 - 30 septembre 1897. Passé à la succursale de Nibas.

Vacance du 1^{er} mai au 31 octobre 1897.

LEVEQUE Charles Antoine Augustin, né le 17 janvier 1865 à Forest - Montiers. Venant de la succursale d'Ennemain. 1^{er} novembre 1897 - 31 décembre 1905.

L'abbé Lévêque resta curé jusqu'en 1906, **Valéry Cuvillier** lui succéda de 1907 à 1920 ; puis de 1921 à 1965 l'abbé **François Gambier** décéda le 21 novembre 1965. Ensuite, les curés de Huppy sont venus officier également à Doudelainville : **Léon Lenne** de 1965 à 1977, **Yves Morel** de 1977 à 1989 et actuellement L'abbé **Gaston Versmée**.

Nicolas François Louvel de Fresne, chanoine de la cathédrale d'Aire en Artois, décède le 14 juillet 1788. Il était titulaire de la chapelle Saint Maur de Warcheville dont le patron était le seigneur de Frucourt, Doudelainville, Warcheville et autres lieux, à savoir Jean-Baptiste Maur Morgan, ancien capitaine d'infanterie. Le 21 juillet devant Philippe Antoine Decayeu, notaire royal à Oisemont, M. Morgan nomme et présente à l'évêque d'Amiens, M. Firmin Dauphin, prêtre-curé de Doudelainville, le priant de l'instituer en cette chapelle et de lui accorder toutes lettres de provision. Le 25 août 1788, au greffe des insinuations ecclésiastiques d'Amiens, l'acte sera insinué et contrôlé. (ADS 3G347)

Un enfant du village, né le 22 mai 1765, tint des hautes responsabilités au sein de l'église. En effet M. l'abbé Canaple Pierre Nicolas était vicaire général à l'évêché d'Amiens depuis le 8 mars 1830, quand en 1835, il demande sa mise à la retraite étant atteint d'une névralgie faciale continuelle et d'un affaiblissement de la vue. Il deviendra alors chanoine du chapitre cathédral du 6 septembre 1835 jusqu'à son décès le 1^{er} mai 1857. À noter qu'il est aussi vicaire général capitulaire du 22 décembre 1837 au 28 mai 1838.

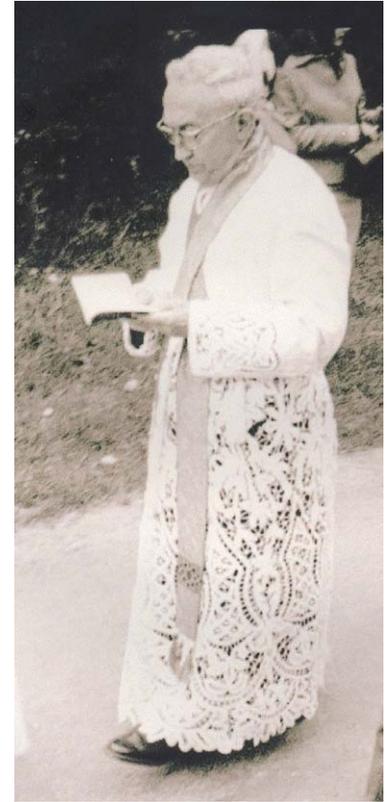
Le 12 mai 1833, il est voté par le conseil municipal une somme de 683.65F pour la construction d'un presbytère.

1897 : Lourde dépense de 250F pour le déménagement de l'abbé Lévêque prêtre au village.

L'abbé Gambier a marqué beaucoup les paroissiens de Doudelainville. Sa sœur, Mademoiselle Fernande, le secondait. Il se déplaçait en side-car. Il emmenait quelquefois sa belle-sœur, veuve, venue habiter chez lui. Elle était en fauteuil roulant. Plus tard, il eut une voiture. Il aimait faire des photos qu'il développait lui-même et était un fervent amateur de bricolage. Il était très estimé de l'ensemble des paroissiens ; deux plaques apposées dans l'église, après son décès, témoignent de leur reconnaissance.



Le presbytère au début du 20^{ème} siècle et l'abbé Gambier



ÉRONDELLE

Paroisse rattachée à la succursale de Bailleul en l'an XIII érigée en vicariat en 1827 et en succursale par décret du 26 avril 1873.

Vacance du 1^{er} janvier 1827 au 30 juin 1851.

TETU Pierre François Théophile, né le 8 mars 1825. 1^{er} juillet 1851 - 30 juin 1853. Passé à la succursale de Vraignes.

Vacance du 1^{er} juillet au 31 décembre 1853.

MACQUET Marie Florent Jules, né le 17 août 1814. 1^{er} janvier 1854 - 31 décembre 1859 (démissionnaire).

SCOUBART Alexis Adolphe, né le 1^{er} décembre 1826. Venant du vicariat de Contoire.

1^{er} janvier 1860 - 31 janvier 1870. Passé à la succursale de Chuignolles.

Vacance du 1^{er} février au 31 décembre 1879.

LECAT Nicolas Ferdinand, né le 19 décembre 1846 à Fressenneville. 1^{er} janvier 1871 - 28 février 1882. Passé au vicariat de Bernaville.

Vacance du 1^{er} mars au 30 juin 1882.

SUEUR Achille Anatole Ambroise, né le 7 décembre 1854 à Villers – Campsart. Venant du vicariat de Ham. 1^{er} juillet 1882 - 31 décembre 1905.

En 1905, l'abbé Le Sueur, alors curé du lieu, a produit une notice historique sur Éronnelle. Les indications suivantes en sont extraites.

Avant la Révolution, le hameau d'Éronnelle relevait de la cure de Bailleul pour le spirituel et de sa fabrique pour le temporel. Il y avait une petite chapelle, couverte en chaume, où on chantait des saluts et des vêpres de magister. Elle fut restaurée et couverte en pannes en 1819, ce qui explique l'établissement d'une desserte au moment du Concordat. En 1802, Éronnelle fait toujours partie de la cure de Bailleul, mais le service du culte y est fait par le desservant de Liercourt. Ce fut seulement que le 31 mars 1825 que cette chapelle fut érigée en chapelle vicariale, le traitement du vicaire et les frais du culte seront imputés sur le produit de la location de 20 arpents de marais. L'église actuelle fut bâtie en 1842. En 1875, l'église de vicariale devient succursale.

En 1901, l'abbé Le Sueur demande à l'évêque d'Amiens, Mgr Dizien, l'érection d'une Confrérie en l'honneur de N.D. de la Merci. Le 25 septembre 1901, l'autorisation est donnée en voici les statuts :

« I – Toute personne, faisant profession de la Religion catholique, apostolique et romaine, pourra faire partie de la confrérie.

II – Tout confrère paiera la cotisation annuelle de 0,20F

III – Les cotisations serviront à dire des messes pour les Confrères décédés dans l'année.

IV – Chaque confrère ou consoeur aura droit, à sa mort, à une messe chantée dont l'honoraire ne dépassera pas 5F

V – Le curé de la paroisse administrera ladite Confrérie.

VI – Mgr l'Évêque, en approuvant ces statuts, accorde une indulgence de 40 jours aux confrères et consoeurs aux jours de leur entrée, de ND de la Merci, 24 septembre ou le dimanche suivant, à ceux qui réciteront dévotement, devant la statue de N.D. de la Merci, les invocations suivantes – N.D de la Merci, priez pour les âmes de nos défunts ; N. D. de la Merci délivrez les âmes de nos défunts des flammes du Purgatoire. »

Jusqu'en 1860, ce furent les curés de Liercourt qui venaient chanter la messe le dimanche à 8h du matin, et faire les enterrements et les mariages. On se rappelle encore de M. Deroussen mais surtout de M. Gaffet dont la mémoire est restée en vénération dans ce pays. Malgré sa sévérité, malgré l'obligation pour les enfants d'assister aux vêpres et au catéchisme de Liercourt, les paroissiens d'Érondelle, qui ont fait leur première communion de son temps, reviennent toujours avec plaisir sur cette heureuse période de leur enfance. Il y en eut pourtant, parmi eux, qui ne firent leur première communion qu'à l'âge de 14 et 16 ans. Il fallait, du reste, que l'autorité et la dignité de ce prêtre fussent bien établies et respectées pour que personne ne suspectât le fait suivant, qui n'est pas une légende mais une réalité.

Le lundi de la fête d'Érondelle, en novembre 1858 ou environ, M. le curé Gaffet dînait chez Chrysostome Douay, dit le rentier, en compagnie de quelques personnes. Au dessert parut sur la table un énorme gâteau battu. Tout le monde de l'admirer et surtout M. Gaffet. « Eh bien ! dit le rentier, M. le curé, je vous donne cent francs pour vos pauvres si vous voulez le mettre sur votre chapeau et traverser avec lui Érondelle, Pont Rémy, Cocquerel, Fontaine, pour rentrer à votre presbytère », « J'accepte votre pari, répliqua le curé ». Stupéfaction, émoi des assistants ! M. Gaffet portait encore un haut de forme. Il prend le gâteau, le place sur son gibus et s'en va par les rues de Pont Rémy, Cocquerel et de Fontaine, accompagné des convives qui le surveillent. Il regagne sans peur et sans reproche, sous cet étrange bagage, son presbytère de Liercourt, où séance tenante et devant les témoins, les cent francs lui sont comptés.

À sa mort, d'octobre 1855 jusqu'en février 1856 ce fut M. l'abbé Gauthy, curé de Bailleul, qui desservit Érondelle ; de février 1856 à juillet 1856, M. Bellard, curé de Liercourt ; de juillet 1856 à février 1860, M. l'abbé Caille, curé de Liercourt qui eut quelques difficultés avec les paroissiens. En 1860, est nommé comme vicaire, le premier curé résidant dans le pays, M. l'abbé Scoubart qui y reste 10 ans. De février 1870 à octobre M. l'abbé Fecquet curé de Bray, d'octobre 1870 à janvier 1871 M. l'abbé Bournelle, desservant temporairement la cure de Bailleul, font l'intérim. En janvier 1871 arrive le second curé vicaire, résidant, M. l'abbé Lecat Nicolas, âgé de 24 ans, aujourd'hui doyen de Bernaville et chanoine de la cathédrale. Il y reste jusqu'en février 1882. De février à juin 1882, l'abbé Roucoux fait l'intérim. Le 16 juin 1882, l'abbé Le Sueur entre en exercice.

La loi de séparation de l'église et de l'état de 1905 dissout les conseils de fabrique et ordonne l'inventaire du mobilier d'église. Celui-ci fut fait le 3 mars à 9 heures du matin par le percepteur de Pont Rémy. Le conseil de fabrique refusa de signer et protesta en ces termes :

« Nous soussignés, curé, président et membres du conseil de fabrique d'Érondelle, protestons énergiquement contre l'inventaire que nous impose une loi condamnée par NSP le Pape comme attentatoire aux droits de la religion et des fabriques. Rien, dans cette église, n'appartient à l'état. Les quatre murs sont à la commune qui a aliéné 20 arpents de marais pour les élever. Tout le reste provient des dons des fidèles qui ont voulu glorifier Dieu et embellir son culte. Nous assisterons à cet inventaire prétendu légal non en témoins mais en victimes d'un acte de force primant notre droit, prélude d'une spoliation plus complète. Nous faisons les réserves de droit : nous refusons de signer notre déchéance. Nous vous requérons d'inscrire notre protestation en tête de votre procès-verbal. Quand, dans l'avenir, l'historien de cette époque, cherchera les motifs et les agents de cette persécution, nous voulons qu'il trouve nos noms parmi les défenseurs des droits imprescriptibles de l'Église, parmi ses victimes et non parmi ses approbateurs. »

L'abbé Le Sueur ajoute : *« n'est-ce pas inutile d'ajouter qu'aucune association culturelle n'a été formée dans cette paroisse et que si une déclaration a été faite, pour la célébration du culte, elle a été faite de bonne foi et contre l'ordre du curé »*

Quelques mots sur l'abbé Lesueur :

Le curé Lesueur est né à Villers-Campsart en 1854 et mort à Érondelle en 1951, il est resté curé du village durant 69 ans. Les anciens l'avaient surnommé : « Grand-Père Curé ». Il est enterré dans le cimetière de l'église, une dérogation ayant été demandée et facilement obtenue. Érudit, passionné d'histoire, archéologue au

camp César ; les documents qu'il possédait ont été malheureusement brûlés, après son décès, par sa bonne (sans intention de nuire).

Le presbytère :

Le 11 mars 1860, le préfet invite le conseil municipal de Bailleul (Érondelle est alors un hameau de Bailleul) à voter une indemnité de logement au desservant d'Érondelle qui lui permettra de choisir une autre maison ; celle qu'il habite est défectueuse et les dépendances insalubres. Le conseil alloue alors une somme de 100F. Le 13 juin, on décide d'acheter 7000F « *une maison convenable pouvant très bien servir de presbytère* ». L'achat ne se fit pas car en 1861, 1862 on verse encore 150F d'indemnité de logement au vicaire (qui reçoit en outre un salaire de 350F). Les érondellois, par pétition, demandent en mars 1867 la construction d'un presbytère. Le conseil municipal de Bailleul connaissant les revendications sécessionnistes du hameau n'est pas en phase avec cette requête, il rétorque « *qu'il y a pour presbytère une maison que la commune loue 150F annuellement, mais qu'elle se trouve très convenable sous tous les rapports pour servir de logement au desservant, que cette maison peut être comparée aux presbytères les plus commodes des environs, que pour faire construire un presbytère neuf, il n'y a pas de ressources suffisantes* ».

En 1870, grand changement, le préfet a nommé comme maire M. Tirmont et celui-ci habite Érondelle, les demandes des érondellois seront plus facilement exaucées. Le 4 décembre 1871, M. Tirmont expose au conseil municipal de Bailleul « *que le secteur d'Érondelle réclame depuis longtemps un presbytère. Plusieurs pétitions présentés à l'ancienne administration ont été repoussées par l'égoïsme de la commune mère qui a toujours utilisé à son profit les ressources particulières de la section d'Érondelle sans jamais lui offrir la réciprocité. Le conseil trouve qu'il est juste de se rendre aux vœux des habitants et décide la construction d'un presbytère. Il demande à construire ce presbytère par la voie amiable ; les habitants s'obligeant à faire les charrois et terrassements nécessaires. Il décide de choisir pour établir cette construction le carré de terrain entouré d'arbres servant actuellement de jeu de tamis.* » Le devis des travaux s'élève à 8000F. Le 23 mars 1872, on décide de construire le presbytère par voie administrative, M. Dingeon sera l'architecte. Le 2 octobre 1873, le conseil constate que le presbytère est entièrement terminé et habité par le desservant. En décembre 1873, le percement d'un puits au presbytère « *avec corps de pompe à double balancier* » montera la facture définitive à 14662.05F. Érondelle a son presbytère, raison de plus pour en faire dorénavant une commune indépendante.

En 1905, l'abbé Le Sueur ajoute que : « *les deux premiers curés vicaires habitèrent les maisons Noizeux et Douay, louées par la commune. En 1873, la commune donna l'entreprise du presbytère actuel au maître maçon Pinguez, de Bailleul. Le bâtiment, assis sur un grand fossé comblé de moellons, est élevé, solide, mais l'intérieur, fort bien distribué du reste, est humide. Les dépendances, la buanderie accolée, en 1903, sont suffisantes. La cour est entourée de murs et le jardin, autrefois attenant à l'école, demanderait à l'être.* »

Le presbytère a été vendu vers 1967.

FONTAINE

Avant 1230, la paroisse de Fontaine se composait de Sorel, Liercourt et Duncq. Par lettres de l'évêque Godefroy, datées de 1231, la cure de Liercourt fut détachée de celle de Fontaine. Le prélat voulut qu'il en fut fait deux paroisses : Fontaine avec Sorel ; Liercourt avec Duncq. (Darsy : inventaire des titres de St Vulfran)

Comme toutes les églises, celle de Fontaine possédait avant la Révolution des biens, consistant en rentes et immeubles situés sur différents territoires, légués par des bienfaiteurs attachés à cette paroisse par des liens de parenté, de ministère ou d'affection. En voici le détail. Le fief de Waucourt au terroir de Wanel comprenait 20 journaux de terre, il était loué en 1770 pour la somme annuelle de 150 livres et rapportait en outre 14 livres 5 sols, 10 deniers et un chapon de cens. Il avait été légué à la fabrique en 1631 ainsi que 7 journaux sur Fontaine, loués 75 livres, par Maître Adrien Moitié, prêtre habitué de Saint Gilles d'Abbeville. Deux journaux à Longuemort, légués par M. Gaillard de Sémonville, seigneur de Longuemort et dame du Maisniel, sa femme. Trois journaux situés à Sorel provenant de maître Nicolas Le Sueur, curé de Fontaine, et de Charlotte le Sueur. Un journal de pré à Follemprie légué le 2 janvier 1623 par Maître Claude Garest, prêtre habitué de Saint Gilles d'Abbeville. Une maison située grande rue louée 135 livres. Environ vingt journaux de terre tant à Fontaine qu'à Sorel, Wanel et Cormont. Avec les surcens, les censives et 46 livres de rente au capital de 1000 livres, la fabrique possédait environ un revenu d'environ 800 livres. Mais tous ces biens étaient chargés d'obligations diverses : obits, messes basses, recommandations, censives à payer à la seigneurie de Fontaine, au sieur Meurice de Cormont, au sieur de Calonne de Coquerel, au sieur de Sorel, au curé de Sorel, pour sa portion congrue, aux religieux de Saint Riquier ; 18 livres à distribuer aux pauvres le vendredi saint de chaque année. Toutes ces redevances ajoutées à l'entretien de l'église, au paiement de ses officiers, aux dépenses imprévues, absorbaient à peu près les revenus. Ces comptes étaient régulièrement tenus, examinés avec soin par le curé, les marguilliers en charge et les principaux habitants de la paroisse, qui les signaient après avoir constaté leur parfaite exactitude. D'après la déclaration du titulaire Maître Jean Meurice, en date du 31 mai 1728, les revenus de la cure, tant en

portion de dîmes que cens et rentes, montaient environ à 956 livres. L'entretien du chœur de l'église et du presbytère était à la charge du curé. Cette dépense s'élevait à 50 livres chaque année. (Notice de l'abbé Lesueur)
La première liste de curés, que nous avons établie, a été complétée à l'aide de données trouvées dans l'almanach de la paroisse Saint Riquier de Fontaine sur Somme, année 1906, écrit par l'abbé Famechon. (ADS 274PER1)
Riquier **MOITIÉ** curé de 1549 à 1560.

Henri **PAPIN** curé de 1560 à 1577.

Jean **CARPENTIER** curé de 1577 à 1588.

Nicole **LE SUEUR** curé de 1588 à 1610.

Pierre **LE SUEUR**, curé de 1610 à 1660.

Jacques **LE MAIRE** curé de 1660 à 1694.

Grâce au manuscrit 838 de la bibliothèque d'Abbeville, on en sait un peu plus sur les curés du 18^{ème} siècle:

François **SANSON** (ou François Vanlon), curé de Fontaines de 1694 à 1700, bachelier en théologie de la faculté de Paris. Il décède à l'âge de 39 ans, le 15 juin 1700, il est inhumé dans le cimetière de Fontaine, au pied des degrés de l'entrée de l'église par le curé du Quesnoy, doyen d'Airaines.

Antoine **POULLET**, (ou Poullot) curé de Fontaine de 1700 à 1718, inhumé dans le cimetière de Fontaine, vis-à-vis la petite porte de l'église le 21 janvier 1718 par le curé de Saint Denis d'Airaines, doyen. Par son testament, aux minutes de Louis Vulfran Devismes, notaire à Abbeville, le 17 janvier 1718, il lègue 150 livres à l'église de Fontaine pour avoir des ornements, 23 livres pour la décoration de la chapelle de Sorel et 23 livres aux pauvres de Sorel.

Jean **MEURICE** : curé de Fontaine de 1718 à 1751, décède à Abbeville à l'âge de 68 ans environ, dans la nuit du 8 au 9 juillet 1751. Il est inhumé le 10 dans l'église Saint Georges à Abbeville.

Charles **LEPRESTRE** : curé de Fontaine de 1751 à 1771, fils de Jacques Leprestre et de Dame Madeleine de Cacheleux. Un article lui a été consacré pour la refonte des cloches en 1754, dans le compte-rendu numéro 8. Il décède âgé d'environ 60 ans le 28 mai 1771 et est inhumé le lendemain dans le sanctuaire de Fontaine par M. Delafosse, curé d'Allery, doyen.

Jean (ou Jacques)-François **BELLEQUEULLE** : curé de Fontaine de 1772 à 1783, chapelain de la grande communauté de Saint Vulfran, chapelain en l'église Saint Georges d'Abbeville. Il décède à Abbeville, à l'âge de 48 ans, le 10 juin 1783, il est inhumé le 11 dans le cimetière de Fontaine par J. François Darras, curé-doyen de Vieulaines, après avoir été présenté le même jour avec service solennel à Saint Vulfran. (Ms 838, BM Abbeville).

Pierre **BELLEQUEULLE** curé de 1783 à 1791. Frère du précédent. Il serait mort le 29 décembre 1810.

Joseph Martin **FLET** curé du 19 juin 1791 à 1800. (voir Vieulaines)

Succursale composée de Fontaine et Vieulaines, à la charge de la commune en l'an XIII et de l'Etat en 1808.

An X, 20 messidor :

à Fontaine : - **DARRAS Jean François**, "ancien supérieur du petit séminaire d'Amiens, exerçant depuis l'an 4, homme de mérite". **BELLEQUEULLE Pierre**, "ancien curé dudit Fontaine, non remplacé, déporté et rentré. Jouissant de l'estime et de la confiance générale, il est généralement réclamé ;

à Vieulaines - **TERNISIEN Charles Antoine**, "ancien curé de Vieulaines, déporté et rentré".

An XII, 3 floréal : **BELLEQUEULLE Pierre**, desservant.

An XIII, 12 nivose : **BELLEQUEULLE Pierre**, né le 18 octobre 1739, desservant, déporté, il sera curé jusqu'en 1810. **SOLMON Honoré**, constitutionnel, non employé.

Vacance du 30 décembre 1810 au 24 février 1811.

LECADIEU Jacques Cyr Etienne, né le 13 octobre 1761. Venant de la succursale de Domqueur. 25 février 1811 - 19 novembre 1811. Passé à la succursale de Bettencourt -Rivière.

TILLIETTE Jean François, né le 4 janvier 1760. 20 novembre 1811 - 24 novembre 1829 (décédé).

Vacance du 25 novembre 1829 au 31 juillet 1830.

CHIVOT Jean - Baptiste Emile, né le 6 août 1805. Venant de la succursale de Cocquerel. 1^{er} août 1830 - 28 février 1854 (démissionnaire).

COUR Isidore Ambroise, né le 4 avril 1808 à Beauquesne. Venant de la succursale de Franvillers, 1^{er} mars 1854 - 26 décembre 1897 (décédé).

FAMECHON Paul Achille, né le 8 avril 1860 à Beauquesne. 1^{er} janvier 1898 - 31 décembre 1905.

Vicariat érigé par décision ministérielle du 1^{er} mars 1858 et supprimé à compter du 1^{er} octobre 1885 par arrêté ministériel du 7 septembre 1885.

Vacance du 1^{er} mars au 30 juin 1858.

CHEVALIER Charles Marcel, né le 7 décembre 1827. 1^{er} juillet 1858 - 30 septembre 1859. Passé au vicariat de Long.

QUEVAUVILLERS Alexis Antoine, né le 1^{er} mai 1798. 1^{er} octobre 1859 – 30 septembre 1861. Passé au vicariat à d'Esclainvillers

DELORME Constant Charlemagne, né le 24 janvier 1833. 1^{er} octobre 1861 - 31 mai 1863. Passé à la succursale de Roiglise.

Vacance du 1^{er} juin 1863 au 30 avril 1870.

CRAMPON Valère, né le 12 septembre 1842. Venant du vicariat de Bray – sur -Somme. 1^{er} mai 1870 - 30 septembre 1872 (démissionnaire).

MARGRY Nicolas Maximilien, né le 2 février 1812. 1^{er} octobre 1872 – 30 septembre 1877. (démissionnaire).

Vacance du 1^{er} octobre 1877 au 30 septembre 1885, date de la suppression.

Au 20^{ème} siècle : (renseignements fournis par Nicole Gosset, secrétaire du syndicat d'initiative de Fontaine)

FAMECHON Paul jusqu'au 31 mars 1923

MARCHAND Clovis de 1923 à 1935

CLAUZADE Henri de 1936 à 1939

LEROY Michel de 1939 à 1947

SACQUÉPÉE Guy de 1947 à 1953

GOUGE Armel de 1953 à 1981

Après 1981, Fontaine eut des prêtres polonais non résidents, puis fut rattachée à la paroisse Notre-Dame des Étangs dont, encore actuellement, l'abbé **Gérard LOMOND**, résidant à Pont-Rémy, assure la responsabilité catholique, assisté par des laïcs dévoués, dont madame Dupuis, secrétaire adjointe du syndicat d'initiative.

L'Abbé Paul Famechon :

L'abbé Famechon fut curé de Fontaine de 1898 jusqu'à sa mort le 31 mars 1923. Angèle Triboulet, née en 1912 se souvient avec émotion de ce prêtre, issu de famille fortunée, qui pratiquait la charité pour les plus démunis de la paroisse auxquels il faisait livrer un colis chaque semaine. Durant la grande guerre, ces colis hebdomadaires contenaient de la nourriture, payée par lui-même, commandée aux cultivateurs et épiciers du village.

L'abbé Famechon était un naturopathe éclairé, il possédait des livres et des notes sur 'la santé par les plantes'. Il ramassait des plantes, à travers la campagne, et en faisait profiter les malades qu'il visitait, en tisanes et cataplasmes, soulageant les paroissiens croyants ou non croyants. Il était très aimé et à l'office du dimanche, le village se retrouvait. L'église était pleine de croyants ou non croyants, affectueux et reconnaissants. On ignore où sont passés les livres et notes de cet homme cultivé et charitable. L'abbé Clovis Marchand, de ressources plus modestes, mais bon curé lui succéda.

L'Abbé Michel Leroy :

Jeune prêtre à l'époque, il subit les sinistres de la guerre à Fontaine, avec son église incendiée par les bombes le 20 mai 1940. Durant la guerre, l'abbé Leroy avait organisé des processions dont les prières étaient destinées à 'sauver la France' ; une grande foule défilait avec banderoles, à travers la campagne, à partir de l'église. L'abbé Leroy fut l'invité et le parrain de la dernière cloche refondue et baptisée, après la reconstruction, sous la bénédiction de l'abbé Armel Gouge (voir photo ci-dessous, le curé est l'abbé Gouge).

L'Abbé Guy Sacquépée :

Ce fut un curé qui eut le tort, selon certains, d'organiser des repas du dimanche entre les jeunes gens et jeunes filles du village ; ce qui, selon le point de vue de madame Gosset, était utile et agréable, mais mal interprété par les 'demoiselles Aulongbec' !!!

L'Abbé Armel Gouge :

Arrivé avec ses parents déjà âgés, il était d'origine très modeste. Il a supporté tous les travaux de restauration de l'église très endommagée en 1940 et a notamment redonné vie au clocher, faisant refaire les cloches.

L'abbé Gouge a servi la paroisse durant 28 années. En 1978, une importante cérémonie a eu lieu pour ses noces d'or sacerdotales. Sous un aspect rigide, qui lui servait de carapace, il fut un homme de coeur attaché à ses ouailles. La beauté de ses offices était recherchée et appréciée. Une foi profonde l'habitait. Après avoir quitté Fontaine, il finit sa vie à Abbeville chez les religieuses augustines en 1995. Il repose maintenant auprès de ses parents à Hombleux.

L'abbé Gouge organisa des processions et des chemins de croix. Les jeunes gens étaient costumés avec des vêtements empruntés au canton. Ces fêtes religieuses créaient des liens entre les personnes, en tout bien, tout honneur. Aujourd'hui, monsieur l'abbé Gérard Lomond et ses laïcs essaient de renouer ces liens.



En 2001, au cours des inondations, Monseigneur Noyer, alors évêque d'Amiens, organisa avec l'abbé Lomond et le Secours Catholique, une soirée de prières dans une église froide et humide, mais archi-pleine. Une grande ferveur, attisée par l'angoisse, apparaissait.

Le presbytère a été habité par les différents prêtres qui s'y sont succédés jusqu'au départ de l'abbé Gouge, pour retraite méritée et raisons de santé, ébranlée par bien des épreuves. Le presbytère a été repris par la commune et transformé en salle polyvalente pour réunions publiques ou privées.

L'abbé Gérard Lomond :

Il est né à Croix (59) en 1927, ordonné en 1954 il est nommé vicaire de Montières en 1954, puis de Corbie en 1960. Il arrive à Beaumont Hamel en 1963, puis est nommé vicaire de la cathédrale en 1967. Avant d'arriver à Pont Rémy en 1987, il était au Bosquel.

FRUCOURT

(Texte rédigé par M. Gilles Mazière)

La réputation de ferveur religieuse à Frucourt est restée vivace longtemps dans les villages environnants. Un autre trait est essentiel : un lien étroit a toujours existé entre le château et la vie religieuse jusqu'au XX^{ème} siècle. C'est la famille de Monthomer (seigneurs de Frucourt) qui a décidé dès la fin du XVI^{ème} siècle la construction de l'église actuelle.

Les curés :

Le livre de Jacques Étienne et le manuscrit MS838 à la bibliothèque d'Abbeville permettent d'établir une liste à partir de 1532. À cette date apparaît le nom de **Jean Fournot**. Parmi les prêtres qui ont dû être témoins de la construction de l'église, on doit pouvoir citer **Pierre Lesueur** et **Pierre Demoy** (le premier est signalé en 1585 et le second en 1593 et 1601). Leur ont succédé **Carpentier** et **Lefebvre**. Au début du XVII^{ème} siècle, un curé de Frucourt, **Louis Duval** possède aussi la chapelle Saint Maur de Warcheville. Au début du XVIII^{ème} siècle, un curé a eu l'honneur d'être inhumé en 1728 dans l'église, en haut à gauche de la nef, curé de 1705 à 1728, il s'agit de **Dominique de Quevauvillers**. **Riencourt** et **François Cauchie** lui succédèrent le premier jusqu'en 1744, le second jusqu'en 1748. On peut aussi indiquer, avant la révolution, le long ministère de **Louis Nicolas Dault de Morseau** qui après avoir été vicaire de Huppy fut curé de Frucourt de 1748 à 1783. Une figure marque la période révolutionnaire, c'est celle de **Jean Poiré**, arrivé en 1783 pour succéder au précédent, ce prêtre ne prêta qu'un serment restrictif en janvier 1791 ce qui l'obligea à émigrer, mais on le retrouve dans la paroisse en 1801 où il resta jusqu'au 2 janvier 1813. Selon l'ouvrage de l'abbé Lesueur, un vicaire de Bouillancourt en Séry, **M. Jean-Baptiste Boyenval**, assermenté le 13 février 1791 devint curé constitutionnel de Frucourt en juin 1791 et signe un premier acte le 14 juillet. Cet ouvrage nous dit que ce curé « *resta caché chez un de ses paroissiens, Jean-Baptiste Tueur, percepteur de la commune. Il disait la messe et donnait les sacrements dans la cave de la vieille maison sise sur la place publique à l'est du presbytère. Ce curé fut inquiété bien des fois et parvint à déjouer les efforts de ses ennemis. On rapporte qu'un jour ceux-ci dirigèrent une attaque en règle contre la porte cochère de la maison qui l'abritait. Les assiégeants s'étaient emparés d'un de ces grands crochets, employés dans les incendies pour abattre le 'cantenard' qui protégeait la porte contre la pluie. La résistance du propriétaire à ouvrir sa porte dura assez longtemps pour permettre au prisonnier de se soustraire aux recherches des patriotes.* »

En 1801, du doyenné d'Oisemont, Frucourt passe au nouveau doyenné d'Hallencourt. La succursale est composée de Frucourt et Vaux, elle est à la charge de la commune en l'an 13 puis de l'état en 1808. Après le départ de Jean Poiré, et pendant plus de vingt ans (de 1813 jusqu'au 21 juillet 1834), il semble qu'il n'y ait plus eu de curé à Frucourt : la paroisse aurait été desservie par le curé de Citernes (M. Louchet). **Duflos François Urbain**, curé du 22 juillet 1834 au 24 novembre 1837 (décédé) et **Leclercq Pierre Louis** curé du 23 juin 1838 au 25 août 1838 le remplacent successivement.

Le nouveau presbytère est construit et le premier occupant doit être l'abbé **Norbert Corbillon**, curé de 1838 à 1848 et dont la pierre tombale se trouve au cimetière de Saint Éloi. Ensuite vint **Jean Baptiste Lecreux** resté jusqu'en 1882. Son nom figure sur la cloche refondue qu'il bénit en 1856. Le 17 juin 1882 s'installe l'abbé **Charles François Xavier Dieudonné**, né à Beaucamps le Vieux le 4 septembre 1844 et qui meurt le 26 octobre 1908. Enfin, après le bref et dramatique passage de l'abbé **Levert** en raison de sa liaison avec sa gouvernante, va commencer en 1910 le très long ministère de l'abbé **Roger**, dernier curé de Frucourt.

La vie de la paroisse :

À la fin du XVII^{ème} siècle, un état des paroisses indique (sous le seigneur Charles-Michel de Monthomer), M. de Gribaumesnil, chanoine d'Abbeville est décimateur, qu'il y a 220 ou 230 communicants, que les livres de chants ne peuvent plus servir et que le curé Louis Duval, âgé de 59 ans possède aussi la chapelle de Warcheville. Pendant la Révolution, il est écrit dans les cahiers de doléances que le prêtre doit célébrer la messe sous la pluie et même la neige, tellement la toiture de l'église est dégradée.

Les archives départementales du XIX^{ème} à Amiens montre la place primordiale de la famille de Morgan pour la municipalité et les paroissiens. À partir d'un état matériel désastreux au début du siècle, grâce à la volonté de cette famille, l'église et la vie religieuse vont atteindre une certaine splendeur à l'orée du XX^{ème} siècle.

En plus de travaux successifs de réparations, puis de décoration, d'enrichissement au point de vue mobilier, un presbytère va être construit vers 1840. La décision a été prise en 1839. L'édification est confiée à Frédéric Delarue, entrepreneur à Forceville en Vimeu pour la somme de 4560F. L'architecte est M. Plisson d'Abbeville. En 1840, on réceptionne les travaux. En 1845, on l'entoure d'une clôture : le presbytère est relié à l'église par un mur d'enceinte (le jardin ainsi créé deviendra un des ruchers de l'abbé Roger) On découvre aussi que l'entrepreneur a eu des difficultés pour le paiement de son travail. Il a dû adresser plusieurs réclamations auprès

du conseil municipal et le règlement définitif n'apparaît qu'après 1860 ... soit plus de vingt ans après le début des travaux. Dans les années 1975, après la disparition de l'abbé Roger, ce presbytère sera vendu et des travaux pour le détacher de l'église, afin de la mettre en valeur, seront effectués.

L'Abbé Henri Roger :

Il fut curé de Frucourt et de Vaux-Marquenneville de 1910 à 1972, curé de Limeux de 1915 à 1972 et curé de Bailleul Bellifontaine de 1928 à 1972. Peu de temps après la mort de leur curé Dieudonné, fin 1908, la venue d'un nouveau curé va vite plonger les paroissiens de Frucourt dans la stupéfaction quand ils découvrent sa relation avec une femme. L'abbé Levert quitte précipitamment le village. Alors, en 1910, un jeune prêtre originaire de Mirvaux (près de Villers-Bocage) est envoyé par l'évêché. Il a 25 ans et a été ordonné prêtre en la cathédrale d'Amiens en 1909. Son installation se fait évidemment dans des conditions difficiles. La méfiance face à l'église se manifeste à son arrivée. Mais, il va restaurer par son exemple le prestige de l'église. Il va réussir et son ministère sera le plus long dans l'histoire de la paroisse car il va y rester jusqu'à sa mort en 1972 (donc 62 ans). Il sera aidé dans son entreprise par la guerre de 1914 qui va contribuer à faire oublier cet événement local en provoquant l'union sacrée dans le village comme dans toute la France.

Le sacerdoce de l'abbé Roger est marqué dès le début par sa dévotion à la Vierge. L'église possédait une statue de Notre-Dame de Lourdes. À l'époque le rayonnement de Lourdes se développait. Une photo d'octobre 1911 montre avec quel faste il fait célébrer la fête du Rosaire : les fidèles se sont dévoués pendant plusieurs jours pour décorer l'église ... et un photographe a été appelé pour en témoigner. Jusqu'aux années 60, de nombreuses cérémonies vont être célébrées avec solennité, beaucoup d'apparat et une grande place

au chant grégorien. Parmi les plus marquantes : l'inauguration du Monument aux Morts en 1922 ; les cérémonies avec procession : communions solennelles, fête de l'Assomption, du Saint Sacrement (chacun s'ingéniant à réaliser le plus beau reposoir) ; périodes de Missions (séjours de missionnaires) ; en l'honneur de Thérèse de Lisieux (après sa canonisation en 1929) ; au 15 août 1945 : arcs de triomphe dans les rues du village pour la statue de Notre Dame de Brebières (et pour le retour des prisonniers) ; en 1955 pour le mariage de Sir Browne Rankin (anglican) et d'une comtesse (catholique) de Belgique ; les obsèques de Jean Colin (peintre) en 1959, d'Elsa Schiaparelli en 1973. A l'époque les communions solennelles duraient 2 jours : grand-messe le matin, vêpres de l'après midi, pèlerinage à Notre-Dame de Monflières le lundi. Celles-ci étaient qualifiées de Marathon par la Comtesse de Forceville en raison de leur durée. Pendant la semaine sainte, les cérémonies étaient quotidiennes du Jeudi Saint au jour de Pâques.

L'abbé Roger vouait un grand respect à la nature pour qui elle représentait la beauté de la Création. Cet amour de la nature l'avait conduit à l'apiculture. Cette activité était aussi l'occasion de vulgariser le message évangélique. Il possédait de nombreux ruchers dans le jardin du presbytère et dans chaque paroisse et villages environnants. Il participe à des expositions apicoles (surtout à Paris), fait de la publicité. Pendant la période estivale, il aime se rendre aux marchés des stations balnéaires (Mers, Le Crotoy), il y offre ses produits : miel, hydromel, bonbons, nougat au miel, encaustique etc...) et y emmène ses enfants de chœur.





Publicité de l'abbé Roger en 1938 parue dans l'almanach annuaire de la Bresle et du Vimeu



Et lors d'un exposition à Paris avant 1939

HALLENCOURT

Le presbytère :

En 1739, dans le mémoire d'un procès entre messire De la Fontaine seigneur d'Hallencourt et de Verton et le sieur Vulfranc Briet, seigneur haut justicier dans la paroisse d'Hallencourt, il est dit que les ancêtres du seigneur d'Hallencourt ont concédé le lieu sur lequel est bâti le presbytère à la seule charge de la redevance d'une paire de gants.

Le 25 février 1803, Jean Charles Jumel Riquier, architecte visite l'église puis le presbytère d'Hallencourt : « il a été observé que le curé n'ayant plus de dixme n'avait plus besoin de grange ; que les bâtiments qui servaient de grange seraient réparés pour en faire une maison commune et une école ». En mars les travaux à effectuer au logement du presbytère (36 m² de couverture en paille d'Auray, 10 m² de bois blanc à faire dans le grenier, sommet de la cheminée à réparer, pavé de la cuisine et quelques parties de solin) sont estimés à 109 livres.

Le 16 décembre 1806, le sous préfet Dumont approuve les moyens évoqués par le conseil municipal d'Hallencourt pour subvenir aux travaux à faire tant à l'église qu'au presbytère de Hallencourt : « ... considérant que la fabrique d'Hallencourt est sans moyens, ainsi que la commune pour subvenir au paiement des réparations à faire à l'église et au presbytère ; considérant que ces réparations sont reconnues nécessaires et urgentes, ..., que la vente du presbytère et de l'église d'Hocquincourt suffira pour payer le montant des réparations proposées ; considérant que le conseil municipal d'Hocquincourt a refusé, quoique dûment convoqué, de prendre part à la délibération qui devait être commune avec celui d'Hallencourt, est d'avis qu'il y a lieu en approuvant les propositions du conseil municipal d'Hallencourt 1°) d'autoriser l'adjudication à la sous-préfecture, en présence du maire et d'un marguillier d'Hallencourt de la vente du presbytère et de l'église de la commune d'Hocquincourt ».

Le 6 mars 1807, le préfet Quinette approuve le rapport et fixe les mises à prix des enchères publiques : 800F pour le presbytère et ses dépendances, 900F pour l'église. Le 18 mars 1807, le préfet demande l'opinion de l'évêque sur la mesure proposée. Les faits suivants tendent à laisser croire que la vente ne se fit pas.

L'an mil huit cent sept, le douze octobre sur les onze heures du matin, nous soussignés Jean Charles Jumel Riquier architecte demeurant à Abbeville, expert nommé par M. le maire, adjoint et membre du conseil municipal de la commune d'Hallencourt, arrondissement d'Abbeville, à l'effet d'estimer l'ancien presbytère de la commune et une maison appartenant au sieur Nicolas Germain Manchion d'une part, et Barbier, maître menuisier audit lieu expert nommé par ledit Germain Manchion d'autre part, certifions nous être rendus sur les lieux et avoir reconnu :

1° que la maison dudit Manchion est construite sur 17 ares dix-neuf centiares, le tout clos de haies vives, tenant d'un côté à la rue Neuve et d'autre côté à la Place ; que le corps de logis porte 64 pieds de longueur sur 17 de largeur, qu'il est distribué comme suit : savoir en bas vestibule dans lequel est placé un joli escalier, à gauche

duquel est une cuisine et au bout un cabinet ou office ; à droite une grande salle à la suite. Ce bâtiment fait en mansarde et couvert parti en ardoise et partie en tuiles est divisé en 5 chambres dont trois à feu ; il est construit en maçonnerie et en charpente ; dans la cour il existe un bâtiment en charpente couvert en chaume, il a 28 pieds de longueur sur seize de largeur, il sert d'écurie et de bûcher, il y a de la plus une étable à cochons

2°) que le terrain sur lequel sont construits les bâtiments du presbytère contient onze ares ; que le corps de logis, construit en bois et couvert en chaume, porte 42 pieds de long sur 17 de large et qu'il est divisé en une cuisine, un cabinet à côté, une salle et deux autres cabinets, qu'enfin la cour se trouve close par des bâtiments servant de grange, d'écurie, de bûcher et d'étables.

Nous estimons que la maison appartenant au sieur Manchion vaut une somme de 16 à 1800 francs de plus que le presbytère.

Enfin de quoi nous avons signé le présent à Hallencourt lesdits jour et an.

Signé Jumel Riquier ; Barbier.

Hallencourt le 18 octobre 1807 :

Monsieur, (il écrit certainement au préfet)

Le 12 du présent mois j'ai fait accord avec le conseil municipal de la commune de l'échange de ma maison avec le presbytère moyennant 1400F. De retour et après avoir examiné le marché que j'ai fait, il se trouve que je suis dupé plus de trois mil francs, attendu que le presbytère tombe en ruine et que je n'avais point examiné, vu cette cause je déclare regarder le marché comme nul, attendu qu'il y a lésion.

Je veux tenir encore ma parole et faire marché avec eux mais à dire d'expert.

Le préfet : le 10 novembre 1807 :

Le préfet du département de la Somme, vu l'acte sous seing privé passé le 28 septembre 1806 par le maire d'Hallencourt, au nom de la commune d'une part et le sieur Manchion propriétaire au même lieu d'autre part ; pour lequel ce dernier offre d'échanger une maison à lui appartenant contre le presbytère de la paroisse d'Hallencourt, à charge par la commune de lui payer la somme de 1400F.

Vu la délibération du conseil municipal d'autoriser l'échange, vu aussi les autres pièces adressées pour le sous-préfet d'Abbeville pour obtention de la loi d'autorisation d'échange, vu la lettre de M. Manchion du 18 octobre dernier, par laquelle il notifie son regret, considérant en ce qui concerne le regret du sieur Manchion, que l'acte passé par le maire est imparfait parce que la capacité pour contracter dépend des autorités supérieures, à la volonté desquelles il est subordonné ; que cet acte ne peut faire loi aux parties qu'autant qu'il aurait reçu l'approbation des autorités ; que dès lors le regret du sieur Manchion peut être admis, à la charge de payer les frais faits pour parvenir à l'échange, arrête qu'il n'y a pas lieu à provoquer une loi qui autorise l'échange de la maison presbytérale contre celle du sieur Manchion ; arrête en outre que les frais faits jusqu'à ce jour pour parvenir à l'échange dont il s'agit seront supportés par le sieur Manchion qui sera tenu à peine d'y être contraint, de les payer à qui de droit.

Signé le préfet Quinette

2 janvier 1808 : les travaux au presbytère ont été adjugés pour 1650F.

27 avril 1819 : Le maire Warmel indique ne pas connaître de réparations à faire au presbytère.

8 mai 1825 : réparation de la couverture de la maison presbytérale 709F

En 1830, les conditions de l'installation de l'école des filles dans une partie des bâtiments du presbytère sont fixées : la commune ne sera pas pour cela propriétaire de cette partie de terrain et dans le cas où elle changerait l'emplacement de l'école, la fabrique rentrerait dans ses anciens droits. Cette fabrique ne pourra pas non plus changer à son gré l'emplacement de l'école. Après travaux, isolant l'école du presbytère, s'élevant à 709F. L'école des filles resta en cet endroit jusqu'en 1849.

Le 10 février 1855, la décision de reconstruire le presbytère est prise, celui existant menaçant ruine. Le 20 mars 1855, les fonds nécessaires 6833.15F ont été votés par le conseil municipal avec l'adjonction des plus forts contribuables. Lors de l'enquête du 2 au 16 avril, personne ne s'est présenté pour réclamer contre la décision de reconstruire le presbytère. Les vieux matériaux de l'ancien presbytère, estimés à 1000F devront être repris par l'entrepreneur.

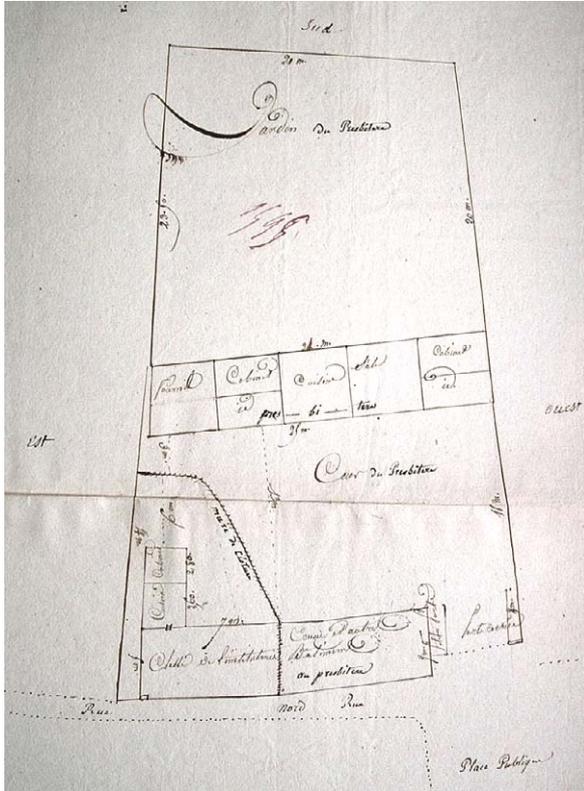
En décembre 1857, par suite d'une demande de Monsieur le doyen, on décide d'adjoindre à la construction principale deux ailes pour 2180.55F, l'une servant de buanderie et l'autre de cabinet. Elles rendront le presbytère plus convenable, tant sur le rapport du logement qu'au point de vue des obligations qui sont imposées à M. le curé comme doyen du canton.

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 juin 2003 – salle des fêtes de Huppy*

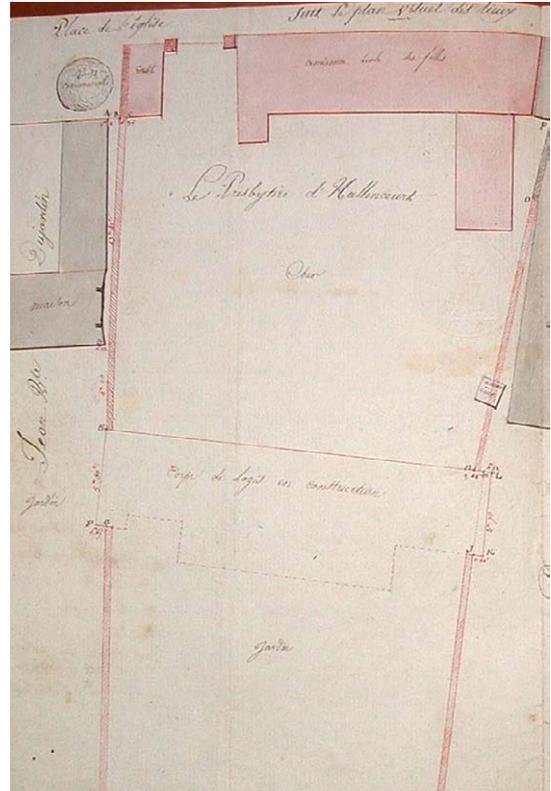
En septembre 1858, des travaux additionnels pour des fondations plus profondes aux murs de clôture et le creusement d'une citerne s'élevèrent à 743F.

En août 1860 a lieu la réception définitive des travaux de la construction du presbytère par le maire Nobécourt. Ils avaient été exécutés par l'entreprise de M. Fulgence Allard demeurant à Bailleul sous la conduite de l'architecte M. Pierru de Fontaine sur Somme.

En juin 1862, les travaux de pavage du presbytère sont terminés.

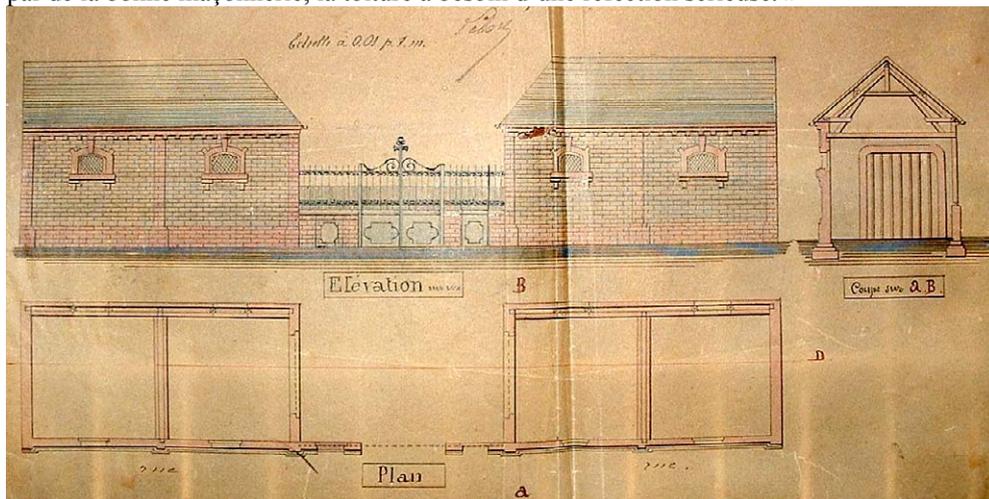


Le presbytère et l'école des filles : plan de 1830



Plan du presbytère reconstruit en 1860

18 mai 1883 : un devis estimatif des réparations à exécuter par suite du mauvais état des bâtiments de la cour du presbytère et du nouvel alignement donné à la rue pour la construction du groupe scolaire s'éleva à 3407,03F : « les parois des bâtiments de décharge sont dans un tel état de délabrement qu'il est urgent de les remplacer par de la bonne maçonnerie, la toiture a besoin d'une réfection sérieuse. »



30 mars 1927 : installation de lampes électriques dans presbytère.

1961 : réfection de la toiture

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 7 février 2003 – salle des fêtes de Condé-Folie*

1978 : installation du chauffage

5 avril 1983 : le 1er janvier 1983, il y a eu résiliation du bail conclu avec l'Association Diocésaine d'Amiens pour la location du presbytère. Considérant que la commune verse des indemnités compensatrices de logement à des instituteurs non logés, le conseil municipal décide d'affecter l'ancien presbytère au service de l'enseignement pour le logement d'un instituteur. Il est nécessaire de faire procéder préalablement à la remise en état de cet immeuble. Le devis dressé par l'architecte Jean Charpentier d'Amiens s'élève à 170.200F.

En 2003, le presbytère est occupé par M. Gaston secrétaire de la communauté de communes. (photo ci-dessous)



Les curés de 1683 jusqu'à la Révolution :

(Nous remercions tout particulièrement Michel André pour l'aide apportée à la rédaction de ces recherches sur Hallencourt)

Jacques Étienne signale qu'**Antoine de Lestoille** était curé en 1610, le manuscrit 838 de la bibliothèque d'Abbeville que **Jacques Leroy** officiait en 1589 et **Louis Pottier** en 1652.

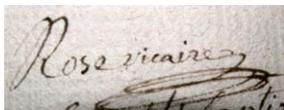
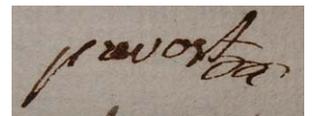
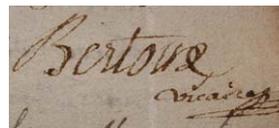
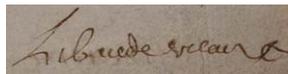
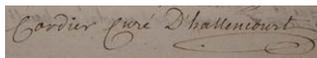
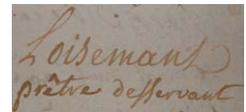
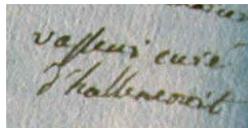
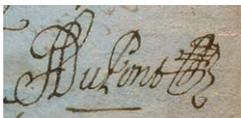
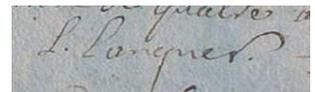
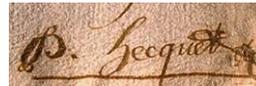
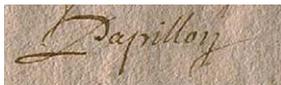
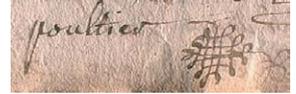
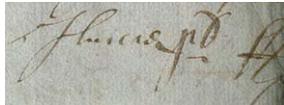
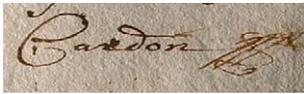
La lecture des registres de catholicité nous apprend qu'en 1683, le curé **Nicolas Cardon** est remplacé par **Jacque Lucas** qui sera secondé dans un premier temps par Jean Bellegueule, puis à partir de 1701 par Nicolas Poultier, vicaire.

Le 8 octobre 1701, « Maistre **Jacque Lucas**, prestre, curé de cette paroisse » décède. On l'enterre dans le chœur de l'église Saint Denis d'Hallencourt. Le 5 décembre 1701, Monsieur **Cardon**, l'ancien curé, auparavant à Cahon Gouy de 1694 à 1701, devenu doyen de chrétienté officie lors de l'inhumation et reprend du service comme « *prestre, curé d'Hallencourt* ». Il le restera jusqu'en 1710.

En 1710 et 1711, Nicolas Poultier qui se dit « *prestre vicaire d'Hallencourt, curé de Dourier* » administre les fonctions curiales d'Hallencourt en l'absence de curé. La même année, Papillon signe aussi prêtre curé d'Hallencourt ; jusqu'à la venue en septembre 1711 de **Pierre Havet** (orthographe incertaine) qui sera curé d'Hallencourt jusqu'à sa mort en 1715, âgé de 36 ans. Il fut enterré « *dans le chœur de la paroisse au dessous du banc du second chaisier* ». Le vicaire Hecquet le secondait.

Le vicaire P Lanquet assure la transition jusqu'à la nomination, la même année d'**Antoine Du Pont** qui sera curé jusqu'en 1744. En effet, cette année-là, il décède âgé de 80 ans, il est enterré également dans le chœur de l'église.

Il est remplacé le 15 mars 1744 jusqu'en 1768 par le curé **Pierre Vasseur**, nommé par l'évêque d'Amiens, qui prend possession de sa cure le 17 mars à 1 heure de l'après-midi en présence de Pierre Duval et Jean-Baptiste Duval prêtres chanoines de Saint Vulfran (ms 838, Vasseur noté curé jusqu'en 1773). De 1768 à 1773, le vicaire Boutroy et les desservants Diot et Loisemant assureront l'intérim jusqu'à la nomination en 1773 du curé **Cordier** qui sera le dernier curé de l'Ancien Régime. Il fut secondé par les vicaires Libaude puis Bertoux, Prévost et enfin Rose qui signe pour la dernière fois en mai 1790. Le curé Cordier, le 3 juin 1793, est encore curé du village.



Les curés sous le Concordat à Hallencourt:

	venant de	arrivé le	parti le	à
Poullain <u>Jean-Baptiste</u> (1759-)		17 vend anXI (9 oct 1802)	21 juil 1813	Saint Germain Amiens
vacance		22 juil 1813	5 sept 1813	
Bataille <u>Jean-Louis</u> (1753-1833)	Mesnil Domqueur	6 sept 1813	31 juil 1826	Saint Gilles Abbeville (26-33)
Lamourette <u>Auguste</u> Bernard Joseph (1767-)	Rue (17-26)	7 août 1826	31 juillet 1827	Domart en Ponthieu
Acatbled <u>Pierre</u> Maurice (1783-1835)	Domart en Ponthieu	1 août 1827	29 avril 1835	
Fournier <u>Louis</u> François (1799-1870)	Citernes (25-35)	10 mai 1835	28 déc 1870	
Farcy Paul (1836-1897) né à Liercourt	Canchy (63-70)	1 janv 1871	11 nov 1893	St Valéry (93 - 97)
vacance		12 nov 1893	16 déc 1893	
Saguez <u>Alphonse</u> Marie Vulfran (1844-1905) né à Villers Bocage	Arvillers	17 déc 1893	28 avril 1900	Rue (00-05)
vacance		29 avril 1900	16 juin 1900	
Lefèvre <u>Émile</u> Charles (1850-) né à Villers sous Ailly	Havernas	17 juin 1900	après 31 déc 1905	

Le 29 avril 1858, le sous-préfet d'Abbeville invite le conseil à se prononcer sur l'utilité d'un vicariat à Hallencourt, et sur le traitement au minimum de 300F à payer au cas où les ressources de la fabrique ne le permettraient pas. Le conseil, considérant que la population est de près de 2000 habitants, professant la religion catholique, que l'exercice du culte y est pénible pour un seul ecclésiastique, signale que l'établissement d'un vicariat est d'une nécessité incontestable. Il promet d'aider la fabrique pour l'acquit du traitement du vicaire, lorsque la commune sera dégagée des dépenses nombreuses qui pèsent sur elle.

Par décision ministérielle du 15 août 1860, un vicariat fut érigé à Hallencourt et supprimé par arrêté ministériel le 7 septembre 1885. En voici les titulaires :

	venant de	arrivé le	parti le	à
vacance		15 août 1860	31 déc 1860	
Laruelle Alfred Charles Marie (1834-)		1 janv 1861	30 nov 1861	Gamaches (61 -66) Saint Aubin Rivière
vacance		1 déc 1861	31 déc 1861	
Guillemont Émile Bruno (1836-) né à Étinehem		1 janv 1862	21 août 1875	Arvillers Estrées les Crécy (92-94) Ytres
Robert Jean François (1797-)	Saint Maxent St Vulfran Abbeville Chaulnes	22 août 1875	1876	
vacance		1876	30 sept 1885	

À noter, la présence du vicaire Jean-Baptiste Pillot, à une commission devant statuer sur les secours à apporter aux épouses des gardes mobiles en campagne le 20 novembre 1870, à Hallencourt.

Deux curés natifs d'Hallencourt officièrent dans le département :

Courtillier Louis Casimir, né le 12 avril 1815, fut nommé à Belloy Saint Léonard, puis à Sailly Flibeaucourt du 10 nov 1858 au 10 fév 1873, et enfin à Cambron du 11 fév 1873 au 21 août 1897, date à laquelle il démissionne.

Delétoille Gustave Raymond, né le 9 juillet 1864, nouvellement ordonné à Crécy en Ponthieu le 15 avril 1889 jusqu'au 30 juin 1892, puis nommé à Sélincourt. Il décéda en avril 1918 et fut enterré à Hallencourt.

Le curé Jean-Baptiste Poullain :

Il est né le 11 ou le 16 décembre 1759. Professeur au Collège d'Amiens depuis le 16 août 1788, il ne prête qu'un serment avec exception le 16 janvier 1791 par lettre adressée à la municipalité. Ne se présentant pas à la cathédrale pour la prestation de serment, il est réputé insermenté, destitué et remplacé. Il vécut au Collège, une violente manifestation (certains diront une émeute) opposant les écoliers à ceux de leurs professeurs qui avaient prêté serment la veille. Les élèves des hautes classes, 'de grands abbés', s'en prenant à leurs professeurs en les sifflant, huant, injuriant, ceux-ci durent faire évacuer leur classe. La garde nationale fut appelée, la municipalité avertie. Des professeurs insermentés dont Poullain, proposèrent leurs offices pour calmer les manifestants.

Budget ou état de situation des recettes et dépenses de la Fabrique d'Hallencourt pour 1820

		Revenu de la Fabrique	
		En caisse du produit de toute nature disponible au premier janvier 1820	12
		Recettes de 1820	
Le 10 janvier	reçu d'Alexis Barbier pour droit de chapons		0,75
15 id	de François Maillard pour même cause		0,75
15 id	produit d'une quête faite à domicile		1,55
1 ^{er} mars	de la veuve Françoise Defarcy pour droit d'inhumation		0,75
6 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans l'église au mois de janvier et février		36,55
8 id	de Jean François Vacavant pour droit d'inhumation		3
12 id	d'Emmanuel Lecas pour même cause		1,50
17 avril	de Frédéric Fournier pour même cause		1,50
17 id	de Benjamin Callet pour prix d'une place		6,30
10 mai	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans l'église au mois de mars et avril		41,25
10 id	des locataires des places		194,20
14	de la veuve Defarcy pour les cloches		1,00
22 id	de Joseph Grispoire pour même cause		0,70
31 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		17,40
4 juin	de M Debeaufort pour location de chaises		10
26 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		15,85
20 juillet	de Jacques Honoré Deneux pour prix de deux places		13,35
22id	de la veuve Louis Cauchy pour droit d'inhumation		0,75
30 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		16,45
27 août	du bedeau pour même cause		16,70
27 id	de Melle Saint Élier pour fondation		60
27 septembre	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		16,15
27 id	de plusieurs particuliers pour prix de l'herbe du cimetière		14,75
27 id	du produit de la quête Notre-Dame		86,35
27 id	de plusieurs particuliers pour prix des pommes du cimetière		113
29 octobre	de Jacques Retourné pour droit d'inhumation		0,75
29 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		19,55
8 novembre	produit d'une quête faite à domicile		15,95
25 id	de Joseph Courtin pour les cloches		1
30 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois		18,60

*Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 7 février 2003 – salle des fêtes de Condé-Folie*

23 décembre	de François Lucas pour la messe basse qui se dit fêtes et dimanches	1,85
31 id	du bedeau, produit du pain des trépassés et quête faites dans le courant du présent mois	29,70
31 id	du sieur Paillart huissier provenant des locataires des places	77,35
	Total des revenus	847,30
	Dépenses de 1820	
1 ^{er} janvier	payé au suisse pour ses honoraires	27
2 id	à Cordellier tailleur pour chapeau, gilet, galon et façon d'un habit	20,45
10 id	à Paschal Bacquet pour huiles	15
10 id	aux chantres pour honoraire de l'année 1819	40
10 id	au bedeau pour ses honoraires	6
11 février	au vitrier pour fourniture de carreaux et raccommodage	6
11 id	au cirier pour le cierge paschal	7
27 mars	au suisse pour honoraires des trois mois derniers	6,30
28 id	au conservateur des hypothèques pour transcription	2,15
8 avril	au suisse	9,10
10 id	à M. le curé pour fondation de M Debaucamp	3
10 id	à M. le curé pour messe de trépassés 1819	51
10 id	à M. le curé pour pain et vin de 1819	18
10 id	à M le curé pour les Saintes Huiles	1
10 id	à M le curé pour les prêtres infirmes	6
10 id	à M. le curé pour 27 ^e de cire	54
15 id	pour une aune de ruban de soie	1
16 id	aux sonneurs pour service de Monseigneur le Duc Berry	2
22 id	à l'ancien chantre pour prix d'un bonnet carré	4,50
23 id	à Frédéric Fournier pour travaux faits au cimetière	1,90
11 mai	au menuisier pour fourniture de bois	23,50
16 id	à Louis Michaut pour réparation des hayes du cimetière	5,50
20 id	au cordier pour prix d'une corde	9
28 id	pour un bonnet carré	6
9 juin	au menuisier pour travaux	21
10 id	aux peintres pour peinture et façon	14,25
19 id	à Dieudonné cabaretier pour fournitures de boissons à la garde nationale (lors de la venue) de M l'Évêque	6,20
20 id	à Louis Michaut pour une journée de travail	0,60
6 juillet	pour un litre d'encens	6
30 id	pour clous et rubans	0,55
6 août	aux peintres pour peintures et façon	111
25 id	au chaudronnier pour avoir raccommodé un chandelier	1
3 octobre	à Jean Baptiste Maillard pour avoir ramassé les pommes du cimetière	1,65
4 id	à Jean Baptiste Lefèvre pour clous	1,40
31 id	au vitrier pour fourniture de carreaux et raccommodage	8
4 novembre	à Thérèse Vacavant pour façon de cierges	2,50
5 id	à Paschal Bacquet pour huiles	21,35
14 id	à la domestique de M. le curé pour blanchissage	6,25
23 id	à M Mathurel, architecte pour son voyage d'Abbeville à Hallencourt pour le devis des travaux, matériaux à faire et fournir pour réparations de l'église	18
23	à M Blondin imprimeur pour avoir relié le processional	2
3 décembre	à Paschal Bacquet pour huiles	2,15
14 id	pour balais et mandelettes à porter le pain bénit	2,20
21 id	au cirier pour fourniture de cierges	11
31 id	à M le curé pour (du annuel ???) de M l'abbé Leroi	52
31 id	à M le curé pour les messes des trépassés, pain et vin	70
31 id	à M le curé pour les prêtres infirmes	6
31 id	à M le curé pour les messes de M Debaucamp et de celles de l'ancien curé Sorel	11
31 id	au bedeau pour les salaires de 1820	6
31 id	aux chantres pour salaires de l'exercice 1820	40
31 id	au suisse pour salaires	20,45

	Total de la dépense	767,95
	Excédant	79,35

Présenté au Conseil de Fabrique, le Receveur et trésorier de la fabrique le 28 janvier 1821.

Signé : Cordellier

Le Conseil de Fabrique de la paroisse de Hallencourt qui a vu et examiné le présent budget, et après avoir reconnu l'exactitude des recettes et dépenses arrête que l'excédent de la dépense est de 79,35 francs conformément à la balance ci-dessus.

Hallencourt le 4 mars 1821

Signé : Vacavant, Delétoile, Dequen, Cordellier, Warmel maire.

Remarque : la messe à Debeaucamp provient du fait que par testament reçu par M. Demachy notaire à Airaines le 1^{er} septembre 1691, M. François Cornu chevalier, seigneur de Beaucamps le Vieil, Ambreville, de Rainvillers et autres lieux, demeurant alors à la maison seigneuriale d'Hallencourt, a légué à la fabrique de l'église d'Hallencourt une rente annuelle et perpétuelle de soixante livres, à la charge de faire chanter annuellement dans ladite église, à l'intention de l'âme du testateur, de celle de sa femme, et de celle de ses enfants, chacun un obit à voix haute, et chacun un autre obit à la dévotion de Madame de Beaucamp, de faire recommander lesdites âmes tous les dimanches aux prônes de la grand messe, et à quelques autres charges, le tout à perpétuité. (AD 5V344)

Le curé **Bataille** :

Né le 10 octobre 1753, curé de Mesnil Domqueur en l'an 1790 il ne prête qu'un serment restrictif à la Constitution civile du clergé. Il émigre. Le 20 messidor an X, le curé Bataille est noté : déporté et rentré. Nommé à Hallencourt en 1813, en 1818 il bénit les cloches. Le 11 avril 1820, il fait chanter un service pour Monseigneur le Duc de Berry¹ en présence d'un grand nombre d'habitants. Le 15 février 1821, un nouveau service solennel est célébré dans l'église pour le repos de l'âme de Monseigneur le Duc de Berry « *que pleure toute la France* ».

Un arrêté

Le 16 décembre 1826, L. Warmel, maire prend l'arrêté suivant : « *conformément à la loi du 18 novembre 1814, il est défendu aux cabaretiers, marchands de vin, traiteurs, limonadiers, maîtres de jeux de tenir leurs portes ouvertes, et d'y donner à boire ou à jouer les jours de dimanches et fêtes reconnues pendant le temps de l'office.* » Ce texte devait être affiché et publié le dimanche suivant après la messe pour que personne ne puisse en prétendre cause d'ignorance.

Le curé **Acatbled** : (d'après un essai de Paule Roy : Un prêtre "à caractère")

Né à Andainville le 23 septembre 1783, fils d'agriculteurs aisés et de gens très pieux, il est nommé curé de Rouvroy en Santerre en février 1816. Il y reste peu de temps puisque le jour de la Saint Vaast de la même année, il arrive à Camon où il demeurera jusqu'en mars 1823. Profondément antibonapartiste : il s'exprime ainsi : "*Ai-je calomnié en disant que ce Corse est un tyran ? Quel est celui d'entre vous qui ignore qu'il a immolé plus de quatre millions d'hommes à sa folle ambition ? Si vous l'ignorez, interrogez toutes les mères qui pleurent encore leurs enfants. De cent jeunes gens qu'elles ont vu partir, pas dix ne sont revenus. Interrogez toutes les puissances de la terre, elles vous diront que leurs champs sont couverts des ossements des Français, teints de leur sang. Oh ! Pauvres français que vous êtes aveugles ! ...*" Le 6 janvier 1823, il fut nommé curé de Domart. Et c'est en 1827 qu'il se voit nommé "curé doyen" d'Hallencourt. Il y mourut le 30 avril 1835 à l'âge de 51 ans. Il a été inhumé dans l'ancien cimetière d'Hallencourt.

L'abbé Louis **Fournier**.

Le 25 septembre 1851 : « *Le conseil municipal de la commune d'Hallencourt sur l'instruction primaire, à l'effet de choisir une institutrice communale sur la liste d'admissibilité présentée par M. le recteur avec sa lettre de mise en demeure, en date du 13 de ce mois ; le conseil délibérant déclare s'en rapporter à la prudence et à l'appréciation du conseil académique pour la nomination d'une institutrice en remplacement de Madame Lemaire pourvu toutefois, que le choix ne tombe pas sur une institutrice religieuse, n'importe quelle congrégation qui pourrait, comme celles qui l'ont précédées, devenir une nouvelle victime des excentricités du doyen, qui a été assez déhonté pour traduire une religieuse, une personne innocente, excessivement honorable et inoffensive devant l'autorité administrative et former une plainte devant l'autorité judiciaire, enfin jeter la perturbation dans le pays* ». Cette décision verra la disparition des sœurs de la maison de Rouen, comme institutrice des filles.

Le 7 avril 1858, « *Louis François Fournier, curé doyen de la paroisse d'Hallencourt fait donation à la fabrique d'une parcelle de terrain de 4 ares 32 centiares, en la Grande Rue, destinée à l'agrandissement du jardin du*

¹ Le duc de Berry, second fils de Charles X, chef des Ultras, partisan d'un retour intégral à la monarchie absolue pendant la Restauration, fut assassiné par Louvel, le 13 février 1820.

presbytère, pour en jouir après le décès du donateur, à la charge par la fabrique d'en laisser la jouissance aux prêtres qui succéderont à M. Fournier, lesquels seront tenus de dire annuellement et à perpétuité six messes à voix basse pour le repos de l'âme de ce dernier. »

L'accueil de curé **Saguez** en 1893

Dans la revue Le Dimanche, on lit : « le dimanche 17 décembre 1893, était le jour choisi pour l'installation du nouveau doyen. À 2 heures et demi les cloches envoient dans les airs leurs joyeux carillons. Aussitôt de toutes les rues de la paroisse les fidèles arrivent en foule aux abords de l'église. Le curé de Citernes, M. l'abbé Leleu, chargé de la paroisse depuis le départ de M. Farcy, organise la procession. Nous y remarquons les enfants de toutes les écoles avec leurs maîtres et maîtresses, la musique de la maison Deneux frères et enfin la compagnie des sapeurs-pompiers. La procession se dirige par la Grande rue jusqu'au delà de la rue de la Caserne. C'est là que M. l'abbé Dequet, curé de Mérélessart, et M. le curé de Citernes, accompagnés de M. le maire, reçoivent le nouveau doyen qu'une brillante cavalcade avait devancé jusqu'à la gare de Fontaine sur Somme. M. l'archiprêtre d'Abbeville accompagne M. l'abbé Saguez.

Bientôt la procession reprend le chemin de l'église. Pendant le trajet, la musique fait entendre les plus beaux morceaux de son répertoire. Quand on fut arrivé devant l'hôtel de ville, M. le maire, accompagné du conseil municipal souhaite la bienvenue au nouveau doyen, puis la procession se rendit à l'église ; mais avant d'entrer, M. le président du conseil de fabrique offrit à M. le doyen les hommages de tous ses collègues et l'assura de leur dévouement.... En fin de cérémonie, on reconduit l'abbé Saguez, le nouveau doyen au presbytère au chant du Te Deum. »

À noter que l'abbé Saguez put appliquer, lors de la création le 21 novembre 1897, l'œuvre des catéchistes volontaires qui regroupait des laïcs chargés de faire le catéchisme dans les paroisses.

Et après 1905 :

Arrivée en paroisse	Prénom Nom	Départ de la paroisse
1900	Émile Lefebvre	1924
1924	Louis Jumel	1932
1932	Léandre Cardon	1947
1947	Michel Leroy	1955
1955	Maxime Debay	1960
1960	Bernard Harrois	1965
1965	Michel André	1968
1968	Paul Six	1977
1977	Roger Antoine	1986
1986	Noël-Henri Myon	1990
1990	Guy Choquet	2000
2000	Gérard Lefèvre	

L'abbé **Émile Lefebvre** :

L'abbé Lefebvre a vécu l'application de la loi de séparation de l'Église et de l'État, les églises, leur mobilier, leurs biens deviennent propriété de l'État. Des baux sont signés entre les maires et les curés. Monsieur Émile Lefebvre, en tant que curé d'Hallencourt, écrit à Monseigneur l'évêque d'Amiens, en date du 12 février 1907 le courrier suivant : « Monseigneur, les maires d'Hallencourt, Mérélessart, Citerne, Bailleul, Dreuil-Hamel, Allery, Liercourt, Fontaine-sur-Somme, Hocquincourt ont promis leur adhésion au bail concédant la jouissance de l'église. Le maire d'Héronnelle s'est réservé. Je ne sais rien encore de Frucourt, Limeux, Doudelainville, Huppy, Longpré les Corps Saints.... ».

Le 2 août 1919, l'abbé Lefebvre fut installé chanoine honoraire par Mgr de Villerabel qui l'a salué en ces termes : « Quand je vous vis pour la première fois sur votre plateau d'Hallencourt par une journée bien chaude,

au cours d'une cérémonie de confirmation, j'aurais pu conclure que vous vivez dans un pays tropical. Mais on trouve encore mieux chez vous : un cœur chaud et vibrant, une physionomie sympathique. La dignité de chanoine honoraire est pour vous la récompense des services que vous avez rendus dans les paroisses de Saint Valéry et d'Havernas, et surtout dans vos fonctions de doyen, car le doyen est un chef qui doit guider dans les circonstances délicates des suffragants. Vous l'avez fait avec une charité paternelle qui vous a conquis leur affection et leur confiance. »

L'abbé Cauët d'Huppy écrit dans son bulletin en 1924 : « *Le chanoine Lefebvre administrait notre doyenné depuis plus de 20 ans. L'âge et la fatigue l'on décidé à prendre une quasi-retraite dans son ancienne paroisse à Havernas. Il nous laisse le souvenir d'un homme de cœur, s'étant toujours comporté vis-à-vis des prêtres, ses subordonnés, en vrai père de famille.* » Il signale ensuite qu'il sera remplacé par l'abbé Jumel, vicaire à Saint Wulfran d'Abbeville depuis 12 ans et que son installation aura lieu le dimanche des Rameaux.

Un fait divers relaté le 3 janvier 1920 dans le journal La Somme : « *Un scandale – De pieux habitants se trouvaient, le 25 courant, à la messe de Minuit. Quelle ne fut leur surprise de voir des jeunes gens fumer leur cigarette dans l'église. Le suisse leur fit une observation mais l'un d'eux, le sieur C. M. qui a plutôt l'habitude de se trouver au milieu de la ferraille et de la puanteur que dans les endroits respectueux, continua son scandaleux divertissement. La jeunesse d'Hallencourt devrait lui faire les honneurs d'un buste qui ferait bonne figure au milieu du Bal de ses parents* » signé Argus.

L'abbé Cardon :

Il fut ordonné prêtre en 1900, il exerce un court professorat au Petit Séminaire de Saint-Riquier, puis est nommé vicaire à Albert. Combattant en 1914, il est nommé curé de Toutencourt en 1919 puis curé de doyen d'Hallencourt. Il décède le 28 janvier 1947 et est inhumé à Villers sous Ailly, son village natal. (extraits d'une homélie de l'abbé Leroy)

L'abbé Leroy :

L'abbé Leroy est curé d'Hallencourt de 1947 à 1955. Né en 1905 à Rosières, il est enterré à Hallencourt dans le caveau familial en 1981 peu après ses noces d'or. Il débute dans le ministère paroissial en enseignant au Petit Séminaire de Saint Riquier ; le 15 mars 1930 est conférée son ordination en tant que prêtre ; il est vicaire à Saint Maurice d'Amiens, puis à Montdidier en 1933 et curé d'Équennes en 1935, puis de Fontaine sur Somme en 1939. En 1940, il est prisonnier de guerre, libéré en 1941, il revient à Fontaine, avant d'arriver à Hallencourt et de terminer son service à Acheux en Vimeu où il décède le 17 février 1981. Lors de son jubilé d'argent sacerdotal (25 ans), M. Longue-Épée maire d'Hallencourt disait de lui : « *s'il n'est pas d'usage qu'un laïc se permette de faire l'éloge d'un prêtre, il m'appartient cependant de souligner combien votre droiture, votre esprit conciliant, votre souplesse permettent des rapports aisés entre la municipalité et le presbytère ... Grâce à votre tolérance éclairée, vous avez su vous attirer une amitié unanime et entretenir avec tout un chacun des rapports cordiaux, sans distinction entre ceux qui pratiquent ou non la religion, de cela aussi vous devez être félicité et remercié ... depuis seize ans, vous desservez ce beau coin de Picardie : huit ans à Fontaine sur Somme, huit ans chez nous et vous avez porté le secours de la religion à Longpré les Corps Saints, Liercourt, Bettecourt-Rivière, Wanel, Sorel, Dreuil-Hamel, Allery, Citernes, et vous desservez encore actuellement Mérélessart, Wiry et Hocquincourt.* » Sur le plan civil, l'abbé Leroy fut six ans de suite président de l'association locale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre d'Hallencourt et membre actif de la Société d'Émulation Historique et Littéraire d'Abbeville. (d'après deux articles de presse parus dans l'Éclaireur du Vimeu et le Courrier Picard)



L'abbé Debay :

Photo : accueil par la population de l'abbé Debay, nouveau curé d'Hallencourt, à l'entrée du village vers Sorel. L'abbé Debay est en discussion avec Louis Niquet et René Flament, à côté d'eux se trouve Denise Leroy. Derrière l'abbé Debay se trouve un groupe de trois hommes parmi lesquels on reconnaît Messieurs Rigolle, Caumartin et Vacavant.



En 1958, lancement de l'enquête Boulard, Hallencourt est encore Doyenne, l'Église diocésaine se remet en cause. Aux 17^{ème} et 18^{ème} siècles, la population rurale est très dense et se déplace peu, il y avait peu de moyens de communication. Dans chaque commune s'élevait au moins une église, un clocher. Les structures paroissiales avaient été conçues pour s'adapter à cette situation. Dans chaque commune, officiait un curé et parfois un ou plusieurs vicaires. Ensuite les structures de l'Église se sont calquées sur celles de l'administration civile : au département avec son préfet correspond le diocèse avec un évêque, au sous-préfet correspond un archiprêtre, au conseiller général correspond un doyen et au maire correspond un curé. Hallencourt, chef lieu de canton, avait donc son doyen qui avait un rôle d'animation des curés des communes du canton. Les évolutions de la société : industrialisation, regroupements, développement des techniques de travail agricole, développement des transports, des scolarisations etc, etc... ont modifié les comportements et les habitudes. En 1958, l'Église diocésaine entreprend une grande réflexion menée avec enquêtes par des prêtres, des religieuses et des laïcs de Picardie. En conclusion : l'éparpillement des petites paroisses demande un regroupement à dimension de communautés valables, facilité par la configuration du sol, les faibles distances de clocher à clocher, le développement de moyens de transports individuels ; l'accroissement de la population hors des secteurs uniquement ruraux, la création d'emplois nouveaux industriels pour la plupart, l'expansion vers les villes nécessitent des méthodes et des organisations nouvelles ; le développement des villes et les constructions de grands ensembles imposent une adaptation de l'Église. Solution : opérer des regroupements autour des villages ou bourgs devenus centres d'attraction, de vie plus intense. L'aboutissement de ce travail sera la mise en place d'un 'remembrement paroissial', la disparition de la structure 'doyenné d'Hallencourt' et la naissance de la réalité 'secteur paroissial, secteur apostolique'.

20 mai 1962 l'abbé **Harrois** organise une fête folklorique au profit de la restauration de la toiture du chœur de l'église.



L'abbé **André** :

Dans le bulletin paroissial de 1965, l'abbé André relate son arrivée à Hallencourt : « le 13 septembre, la fanfare sous la direction de M. Jourdain secondé de M. Bérullier, les pompiers que conduisait M. Billoré, les anciens combattants avec M. G. Deneux, les anciens prisonniers avec M. Legendre et les sociétés sportives locales venaient me chercher au presbytère d'Hallencourt. Maître Longuépée, maire entouré de ses conseillers municipaux m'accueillait à la mairie. Les nombreuses marques de sympathie que tous m'ont manifestées en cette circonstance m'ont beaucoup touché. Je remercie tous ceux qui ont préparé mon arrivée, qui m'ont accueilli, qui se sont déplacés des environs pour me recevoir. Depuis ce jour, à l'occasion de déplacements de visites ou rencontres fortuites, j'ai trouvé la même sympathie, les mêmes marques d'amitié. Beaucoup me demandent : est-ce que vous vous plaisez à Hallencourt ? À tous, je réponds, et soyez sûrs que je suis sincère, oui, je me plais beaucoup au milieu de vous.

Réception sur les marches de la mairie de l'abbé André par messieurs Longue Épée, maire et Gaston Deneux, adjoint. La petite fille Marie Madeleine Rigolle tient un coussin sur lequel les clefs de l'église qui vont être remises au futur curé-doyen d'Hallencourt. L'abbé André démissionnera en 1968. (Photo suivante)



La réalisation d'une crèche grandeur nature à Noël 1966 a laissé de bons souvenirs dans le cœur des hallencourtois.



L'abbé Paul Six :

Le 1^{er} septembre 1977, Paul Six quitte le village ; il y avait été nommé curé en juillet 1968 après avoir desservi pendant 10 ans le collège Montalembert, puis 2 ans la paroisse de Doullens, 11 ans celle de Berteaucourt les Dames et 7 ans la paroisse de Saint Maurice d'Amiens. Il quitte Hallencourt pour Mailly Maillet en qualité d'aumônier diocésain. Il avait été ordonné prêtre le 24 septembre 1938.

Quand Paul Six rencontre Paul VI : Air France, Radio Télé Luxembourg et Le Pèlerin organisèrent en les 16 et 17 décembre 1975, un voyage à Rome à l'intention de 81 prêtres n'ayant jamais pu se rendre au siège de la papauté, tous frais compris, voyage et séjour. Paul Six, curé d'Hallencourt fit parti des heureux élus.

Roland Dumont, correspondant du Courrier Picard l'interrogea avant son départ : « Avez-vous l'impression que votre nom a joué dans le choix effectué ? », « Pas du tout. Si les efforts conjugués des paroissiens et du confrère qui ont fait voter pour le curé d'Hallencourt ne s'étaient pas exprimés, votre curé n'aurait certainement pas été choisi. Mais pour Hallencourt, Hocquincourt, Mérélessart et Wiry au Mont, il y a eu plus de 350 signatures de paroissiens favorables à ce voyage ; de plus la décision du secteur apostolique, sous l'influence du père Delmotte, de me proposer comme candidat a provoqué mon choix » ; ... « Êtes-vous content père ? », « Oui, heureux d'avoir compris une fois de plus que l'amitié existe et qu'elle n'est pas un vain mot. Heureux de ces signatures venues de toutes les catégories sociales, de tous les niveaux intellectuels, et de toutes les tendances politiques. Heureux aussi de rencontrer sa Sainteté. Sincèrement, oui, je suis heureux ! ».

En 1974, la voûte complète de l'église fut mise en lambris. Le 9 septembre, lundi de la fête, Paul Six célébra la fin des travaux en présence des abbés Leroy et Debay et en présence de l'abbé Dervaux d'Allery.



L'abbé Antoine :

Il arrive à Hallencourt en septembre 1977 après avoir passé 14 années à la paroisse Sainte Anne d'Amiens et ensuite il exerce son ministère à Villebon sur Yvette où il est resté 14 ans. Après Hallencourt, il sera nommé à Longpré les Corps Saints.

L'abbé **Myon** succède à l'abbé **Antoine** :

Le 5 octobre 1986, Roland Dumont écrit cet article dans la presse sous le titre Au revoir l'abbé, bonjour l'abbé ! : « La salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Hallencourt servait de cadre à une réception en l'honneur de l'abbé Antoine, qui quitte le chef-lieu de canton pour Longpré les Corps Saints, et l'abbé Myon, curé résidant à Airaines, qui va désormais desservir Hallencourt entre autres communes du secteur. À l'initiative de M. Jean Canaple, maire, et de la municipalité, les personnalités locales étaient réunies avec M. Martin, conseiller général, les catéchistes et toutes les personnes ayant aidé à la collecte pour l'église lors de sa restauration. M. Canaple devait en quelques paroles aimables, souhaiter bon séjour à Longpré les Corps Saints à l'abbé Antoine, regrettant que les efforts consentis par la municipalité et toute une population n'aient pas eu plus d'écho auprès des autorités religieuses. Puis il souhaitait la bienvenue à l'abbé Myon, homme conciliant tout en ayant ses méthodes bien définies, et lui demandait de ne pas trop bousculer les traditions locales. Il le remerciait d'avoir pris accord avec le club des Aînés, pour ce qui concerne la salle Notre-Dame et souhaitait vivement une entente parfaite, comme ce fut toujours le cas, entre la communauté religieuse et la commune. L'abbé Antoine remerciait à son tour la population locale pour sa courtoisie, et l'aide qu'elle lui avait apportée pour son adaptation à la vie locale, lui qui sortait tout droit de la ville et de la vie en communauté. Il remerciait également pour tout ce qui a pu être fait, tant au niveau du presbytère qu'au niveau de l'église, redevenue accueillante après de nombreux et onéreux travaux. ... Il disait son regret de quitter Hallencourt et terminait en souhaitant un bon ministère à l'abbé Myon qui, dit-il 'fera tout pour compenser le vide au presbytère'. Et l'abbé Myon concluait, disant sa volonté de faire du mieux qu'il pourra sur une population forte de 6000 personnes pour son secteur, et que malgré sa bonne santé apparente, il y aurait des limites à ne pas dépasser. Il disait aussi son grand souci de ne pas voir se déformer ce qu'il dirait, et que rien ne remplace le contact direct pour éviter les déformations regrettables ; Vivre en bonne harmonie, travailler avec tous ceux qui le veulent, voici ce que souhaite l'abbé Myon, curé d'Hallencourt.

Sur la photo ci-dessous à gauche l'abbé Myon, à droite on reconnaît : MM. Martin, Myon, Canaple et Antoine

Noël Henri Myon est né à Lille en 1930, Ordonné en 1960 il est nommé vicaire à Saint Honoré puis aumônier du lycée d'Abbeville en 1965. En 1971, il s'occupe de la paroisse de Nesle avant d'être nommé à Airaines en 1982. En 1990, on le retrouve à Corbie avant qu'il ne s'occupe de l'équipe de l'aumônerie en 1995. En 1998, il est admis à la retraite et réside à Amiens.



Les deux derniers curés : L'abbé **Guy Choquet** est né en 1931, à Amiens, il est ordonné prêtre en 1959 ; tout d'abord nommé vicaire de Saint Vulfran, il rejoint en 1974 la paroisse d'Hangest en Santerre et en 1981 celle de Crécy en Ponthieu. Il est nommé curé résidant à Airaines en septembre 1990. En l'année 2000, il est nommé curé de Saint Valéry. L'abbé **Gérard Lefèvre**, qui le remplace, est originaire de Rosières en Santerre où il a vu le jour en 1934, ordonné prêtre en 1960 à l'institut catholique de Paris., il a été professeur à Montalembert en 1963, aumônier des lycées d'Amiens en 1964 puis des équipes d'éducation en 1972. Il est curé de Montdidier en 1982, puis de Péronne en 1990. Le 3 septembre 2000, il célèbre sa première messe comme curé d'Airaines. Photos des deux derniers curés d'Hallencourt : l'abbé Choquet et l'abbé Lefèvre résidant à Airaines.



L'abbé Choquet

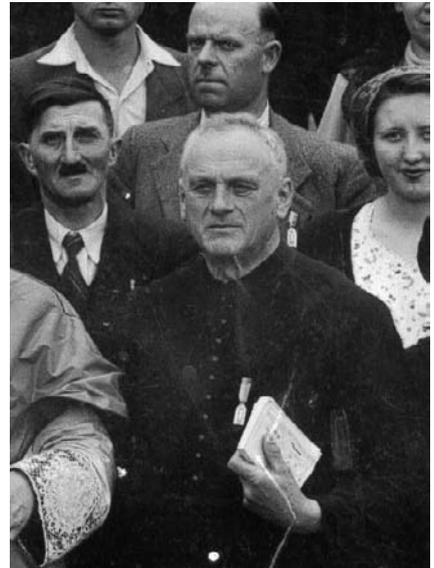


L'abbé Lefèvre

L'abbé Louis **Niquet** : (photo prise à Lourdes en 1949) est né à Hallencourt, le 13 avril 1885, troisième d'une famille de 5 enfants, au n°20 de la rue Pasteur. Il est décédé le 12 janvier 1966. Après les études primaires, il est entré au petit séminaire de Saint-Riquier, puis au grand séminaire à Amiens. Ordonné sous diacre le 1^{er} avril 1911, diacre le 29 juin de la même année, il est nommé vicaire de Bray sur Somme secondant le doyen



Laloy puis finalement prêtre le 29 juin 1912. Il a été mobilisé et a vécu la grande guerre 1914-1918. Il a ensuite été nommé curé de Nurlu (Somme) et y resté pendant 33 ans de 1921 à 1954. Outre Nurlu, il desservait alors les paroisses de Sorel-le-Grand, Aizecourt-le-Haut, Fins, Heudicourt et Liéramont. Suite à de sérieux problèmes, il fut accueilli à Buire-Courcelle chez l'abbé Laloy dont la sœur était la gouvernante des deux prêtres. Il a été ensuite admis au centre hospitalier religieux de Saint-Jean-de-Dieu à Saint-André-lez-Lille (Nord) où il est décédé à l'âge de 81 ans. Il repose au cimetière d'Hallencourt. (sources : Mesdames Denise Leroy, Élise Amichaux et



Charles Niquet).

Le 22 août 1954, le maire de Nurlu rend éloge au curé en ces termes : « *Monsieur le Curé, c'est avec étonnement et regrets que nous avons appris la décision irrévocable de Monseigneur Stourm. Votre départ de Nurlu assombriera nos cœurs. Vous avez toujours été, pour nous, un si bon Père de famille, soignant les malades, consolant les mourants, vous mêlant aux joies et aux peines qui réjouissent ou accablent les familles au cours d'une génération. J'ai encore présent à la mémoire, la vie toute de charité chrétienne, que vous avez menée au cours de l'épidémie de fièvre typhoïde qui frappa la commune il y a quelques 32 ans. Personnellement, je vous dois la vie. Pendant toute une nuit, vous avez lutté contre l'empoisonnement du sang qui me terrassait. Monsieur le Curé ... perdre un homme comme vous à la tête du culte catholique de cette commune, est un gros sacrifice pour chacun de nous. Je sais qu'il l'est encore plus pour vous qui étiez si attaché à Nurlu et qui comptiez y assurer le service religieux jusqu'à la fin de vos jours. Comme vous me le disiez encore dernièrement : j'espérais bien mourir à Nurlu, parmi mes paroissiens ! Monsieur le Curé, voyez vous c'est cette situation qui nous chagrine. Nous ne pouvions pas croire qu'après avoir vécu avec vous en étroite collaboration pendant 33 ans, nous serions privés de vous à la tête de l'église de cette commune (...) Vous nous avez tous aimé sans distinction. Pour vous un homme est un enfant de Dieu et une âme à sauver, le reste vous importe peu. Là, j'admire votre justice chrétienne et vous en suis reconnaissant. (...) »*

HOCQUINCOURT

Antoine LOISEL curé en 1597.

Jean SANNIER (ou Sangnier) curé en 1597, en 1648.

Thomas BELLEGUEULLE curé en 1654.

Antoine DUPUIS curé en 1668, en 1684.

François PRIER curé en 1685 jusqu'en 1692. Il décède le 26 septembre 1692.

Pierre LE ROY curé en 1692, en 1717. Dans un procès du 20 juillet 1712 : le curé Pierre Le Roy est accusé « d'avoir fait scier, coupé et emporté une grosse branche d'orme sur le froc de l'église » (froc signifie chemin)

Édouard LE ROY curé en 1737 jusqu'en 1764. Il décède le 19 août 1764.

Jean-Baptiste DOUILLET curé de 1764 à 1791, il décède le 22 avril 1791.

MICHAULT curé en 1791, 1792.

Oratoire érigé en succursale le 15 juin 1825.

An X, 20 messidor : **LABALESTRIER Jean François**, âgé de 61 ans, curé constitutionnel de Biencourt, exerçant depuis l'an 7 à Citernes.

An XIII, 12 nivôse : **MILON Jean Emmanuel** "desservant de l'oratoire d'Hocquincourt, constitutionnel".

Vacance du 15 Juin 1825 au 14 août 1829.

PIGNE Charles Isidore Marcel, né le 20 juillet 1804. Venant de la succursale de Villers – sous - Ailly. 15 août 1829 - 28 février 1863 (décédé).

Vacance du 29 février au 30 avril 1863.

LATOUCHE Anatole Emmanuel, né le 16 février 1836 à Bussus - Bussuel. 1^{er} mai 1863 - 10 mars 1886. Passé à la succursale d'Huppy.

Vacance du 11 mars au 14 août 1886.

LELEU Jean Zéphyr, né le 27 décembre 1857 à Toeuffles. 15 août 1886 - 19 novembre 1892. Passé à la succursale de Citerne.

Vacance du 20 novembre 1892 au 30 juin 1893.

BRANDICOURT Léonce Rémi Eugène, né le 24 novembre 1861 à St Vast-en-Chaussée. Venant du vicariat de Longpré–les–Corps–Saints. 1^{er} juillet 1893 – 16 novembre 1894. (démissionnaire).

Vacance du 17 novembre 1894 au 6 juillet 1895.

FLESSELLE Achille Pierre François, né le 13 mars 1867 à Beauquesne. Venant du vicariat de Ham. 7 juillet 1895 - 28 octobre 1898. Passé à la succursale de Fieffes.

Vacance du 29 octobre 1898 au 20 janvier 1900.

GARBE Armand François Léon, né le 29 septembre 1867 à Amiens. 21 janvier 1900 - 15 février 1902. Passé à la succursale de Terramesnil.

Vacance du 16 février au 9 août 1902.

DESJARDINS Henri Louis Désiré, né le 15 octobre 1877. Nouvellement ordonné. 10 août 1902 – 12 août 1905. Passé à la succursale du Mesge.

Vacance du 13 août au 31 décembre 1905.

Lutte pour la succursale avec Citerne

D'après le mémoire de maîtrise de Myriam Desfrennes sur l'église d'Hocquincourt :

« Suite au Concordat de 1801, dans chaque canton, siège de justice de paix, est prévue une cure complétée par autant de succursales qu'il est nécessaire. L'organisation de ces succursales est prévue dès 1802. Il semble toutefois qu'elle ne soit pas encore décidée en 1804 pour le canton d'Hallencourt : la cure est fixée au chef-lieu de canton autrement dit à Hallencourt, mais l'on semble encore hésiter quant au choix des succursales. Dans l'une des délibérations de la commune de Hocquincourt datée du 8 août 1804, les habitants d'Hocquincourt présentent tous les avantages que regroupe leur commune pour assurer une telle fonction :

« ... Le conseil municipal, après avoir examiné avec justesse, que la plus proche paroisse nous la réunissons, et le chef-lieu qui est la paroisse de Hallencourt, qui est composé de 400 feux au moins, et que l'église est bien trop petite pour la population de cette paroisse. D'un autre côté, le conseil municipal ayant jeté les yeux sur la paroisse de Citerne, qui est composée de 150 habitants plus ou moins, avec une église très défectueuse, sans couverture et sans pavé. ... Quant à nous, Monsieur, nous avons une église en très bon état, et qu'il n'y en a pas une pareille dans notre canton, avec un presbytère très logeable, un jardin, et un plant de la contenance, de cinquante verges ; quoique notre paroisse n'étant composée que de 100 habitants et que la population n'est que de 440 annexe. C'est qu'il y a deux dépendances, premièrement il y a Beauvoir qui est aboutissant à Hocquincourt, deuxièmement Estalmesnil qui est de un quart de lieue de notre église, et de trois-quarts de lieue de Citerne. Le conseil municipal croyant que les dépendances sont trop isolées pour se rendre à Citerne à cause du mauvais chemin qui s'y trouve, et que Citerne est plus à portée de se réunir à Hocquincourt, et que notre église est assez grande pour réunir les deux paroisses. En conséquence, nous insistons à ce que la paroisse de Citerne soit réunie à celle de Hocquincourt. »

La volonté de faire ériger leur église en succursale est d'ailleurs clairement formulée dans une lettre du maire de la commune adressée au préfet le 16 octobre 1807 :

« Il est de toute nécessité que la paroisse de Hocquincourt soit érigée en succursale, vu l'importance des dépendances écartées tel que Étalmesnil ... et qu'en outre, il existe une église et un presbytère en très bon état, et dont la population est de 200 feux. En conséquence, malgré que la paroisse de Hocquincourt soit réunie à celle d'Hallencourt est composée au moins de 400 feux que le curé Exescout à peine peut-il suffire à une si nombreuse population. Prions les autorités de vouloir bien considérer l'exposé... »

Dès le départ, le rattachement de la paroisse de Citerne à celle de Hocquincourt est formulé. Nous pouvons alors supposer, compte tenu de ce qui va suivre, que, d'une part la commune de Hocquincourt ne regroupe pas suffisamment de paroissiens pour pouvoir être érigée en succursale et, d'autre part, que la paroisse de Citerne semble être leur principale rivale ; leur église fut d'ailleurs érigée en succursale avant celle de Hocquincourt. Les rivalités de clocher ne semblent pas s'être interrompues pour autant. En 1825, les mêmes problèmes surgissent : profitant, comme l'a suggéré R. Rodière, de la vacance de la cure de Citerne (elle ne présente pas de curé entre 1822 et 1825), les habitants de la commune d'Hocquincourt reviennent à la charge. Dans l'un des registres paroissiaux de la commune de Citerne, nous pouvons lire la délibération suivante :

« L'an 1825, le 30 mars, nous conseil de la Fabrique de Saint Pierre de Citerne, assemblé à la mairie commune sur la convocation de M. le maire ... a répondu sur la réclamation du maire et du conseil municipal de

Hocquincourt à faire ériger leur église en succursale ; cette demande paraît nous nuire, surtout si on érigeait l'église d'Hocquincourt en succursale, et qu'on rendit celle de Citerne annexe. Ayant dans notre commune plus de 104 feux, tandis que dans la leur ils n'en ont que 80, l'on nous rendrait une injustice... »

Ils entendent ainsi probablement pouvoir faire transférer le siège de la paroisse chez eux. Les paroissiens de Hocquincourt obtiendront satisfaction cette même année : une ordonnance royale datée du 25 juin 1825 érige l'église de Hocquincourt en succursale. Cette promotion ne s'est cependant pas faite au détriment de la paroisse de Citerne : la circonscription paroissiale de Hocquincourt est constituée des deux annexes, Beauvoir et Étalmesnil, ainsi que de celle de Grandsart.

Divers travaux d'aménagement furent alors entrepris à Hocquincourt. Bien que le presbytère soit qualifié de très logeable en 1804, il est en 1855 en voie de reconstruction ; les voûtes de la cave ayant été refaites en 1835. En 1833, les travaux de remise en état de la maison presbytérale s'achèvent par son aménagement intérieur : les plafonds sont refaits, les boiseries sont repeintes et les murs sont tapissés. Ce presbytère a aujourd'hui entièrement disparu. Une telle maison existait à Hocquincourt au moins depuis le 18ème siècle : le 24 octobre 1746, le prêtre de la paroisse, le curé Édouard Le Roy, demeurant à Hocquincourt, avoue tenir en roture de la commanderie de St Maulvis une portion de mazure armoisée de maisons, chambres, granges et autres bâtiments audit lieu de Hocquincourt servant de presbytère et de lieu presbytéral. Il en est de même pour le curé J. Bacquet Douillet en 1775.

Lu dans le Journal de la Somme du 8 avril 1842 :

« Le Maire de cette commune, homme fort respectable, sans vouloir batailler sérieusement, se plaint de ce qu'au moment de la location des bancs dans l'église, on n'a laissé, ni même désigné aucune place pour la première autorité municipale. Il s'en prend au desservant qui a persisté à mettre en adjudication la place du maire, qu'il a louée au prix de 50 centimes. Nous disons que c'est montrer bien peu de déférence pour une autorité constituée, et nous pensons que M. le maire a droit à une place en sa qualité de magistrat. Il y a plus, il peut l'également l'exiger. »

HUPPY :

La charte de fondation du chapitre d'Abbeville contient donation à son profit de la dîme du grez à Huppy. Cette dîme portait sur un terroir dit l'âtre de grez d'une contenance de 1054 journaux (grez, lieu disparu était un hameau de Huppy). Elle donna lieu à des difficultés avec le seigneur. Pour y mettre fin, le chapitre de Saint Vulfran d'Abbeville à noble homme, Louis de Toeuffles, sieur de Huppy à charge de redevance annuelle de 40 septiers d'avoine, en l'année 1570.

La confrérie de Charité dite du Saint Sacrement :

À l'occasion du sort des biens de l'église après la Révolution, les membres de la confrérie de Charité font cette déclaration le 8 août 1807. Elle indique le fonctionnement et le rôle de cette confrérie : *« Nous soussignés, prévôt et frères composant la Charité d'Huppy avons l'honneur d'exposer que les biens de ladite confrérie n'ont jamais fait partie des biens de la fabrique ; qu'ils ont toujours été régis par un prévôt, et les frères de la compagnie qui avaient un receveur particulier, qui touchait les revenus de biens appartenant à la confrérie dite de charité, qui a cessé ses fonctions en 1792, lequel rendait des comptes tous les ans aux prévôt et frères assemblés, qui de leur côté rendaient compte du produit des quêtes faites dans l'année, car il est bon de vous faire observer que tous les villages à deux lieues à la ronde faisaient partie de cette confrérie, que toutes les personnes qui s'y étaient fait porter payaient un sou par an. Avec ces fonds les confrères faisaient acquitter deux messes par semaine et ce par un prêtre particulier qu'ils avaient à leur charge, et le surplus était employé au soulagement des pauvres malades. Lorsqu'il régnait une maladie contagieuse soit dans la commune d'Huppy ou dans les environs et que les personnes en étaient atteintes, se trouvaient dans la confrérie, et qu'elles étaient abandonnées des parents et amis, les familles réclamaient secours au prévôt et ses gardes pour les soigner. Aussitôt le prévôt ordonnait à deux frères d'aller chez cette famille où ils étaient relevés tous les 24 heures et payés par le receveur sur le mandat du prévôt à raison de 20 sous par jour sans nourriture ». On peut ajouter que les confrères fournissaient linge et médicaments aux indigents malades, les gardaient en cas de maladie épidémique, les portaient à leur sépulture, faisaient faire leurs obsèques gratis avec les fonds affectés à cette institution.*

Le 24 août 1807, le sous-préfet Dumont considère que les donations et constitutions de rentes faites au profit de la Charité ont eu pour objet principal des fondations de messes, obits et prières. Il est d'avis que la fabrique doit en administrer les biens et revenus à charge d'acquitter les fondations et qu'en conséquence il y a lieu d'autoriser les marguilliers à traduire devant les tribunaux les débiteurs se refusant. Cet avis constituait la réponse à une requête du curé desservant et des marguilliers exposée le 24 juin 1806 et concernant les biens de la confrérie, remis, en vertu du décret impérial du 28 messidor an 13, à la fabrique ; lesquels consistaient en 190

livres 10 sols en rentes et 60 livres en fond de terre, toutes chargées de fondation ; ils demandaient de pouvoir poursuivre les débiteurs de rentes et fermiers ayant refusé paiement.

Quelques remarques relevées sur les comptes de la confrérie :

En 1741, on relève les cotisations de 81 villages différents : cela va de Rouvroy et Mautort à Beaucamps le Vieux, de Long à Vergies, d'Airaines à Chépy en passant par Bailleul, Bellifontaine, Citernes, Doudelainville, Frucourt, Fontaine sur Somme, Hallencourt, Hocquincourt, Limeux, Longpré, Marquenneville, Mérélessart, Vaux, Vieulaines, Wanel, Warcheville, Wiry et bien sûr Huppy. Ce qui fait une recette de 551 livres 9 sols pour l'ensemble des années 1741 et 1742.

Le 22 février 1742 : payé 6 livres pour eau de vie et tabac aux confrères qui ont veillé M^e La Violette.

Le 9 mars 1742 : payé 6 livres à Pierre Poultier Potel pour son année de cloquemand.

Le 24 mars 1742 : payé 8 livres à Robert Cuvellier pour 2 années de carillonnage.

Le 30 avril 1742 : payé 3 livres 1 sol 6 deniers aux religieux de Saint Riquier pour 2 années de censives.

Le 22 avril 1745 : payé 3 livres à Fr Cordier, maître d'école pour avoir chanté les obits de la charité pendant un mois au lieu et place de M. le vicaire.

Le 22 mai 1745 payé à M. Duquesnel 24 livres pour aider à fondre grosse cloche.

En 1748 : au vieux Mont, 4 livres 12 sols en plusieurs fois parce qu'il a été très longtemps dans une extrême nécessité.

En 1748 : 56 livres à M. Duflos, ancien curé de cette paroisse, pour sept années, c'est-à-dire 8 livres par an et qu'il a eu la bonté de donner au chapelain suivant la coutume et pour les bons services reçus de lui.

En 1750 : 16 sols à Jean Mathon, tourneur, pour 4 bâtons rouges à usage de confrérie.

En 1773 : payé 5 livres 10 sols pour avoir fait refondre la clochette de la confrérie.

En 1880 : payé à un fondeur d'Abbeville 13 livres 19 sols pour le prix de deux sonnettes pour la Charité y compris une vieille qu'on lui a vendu

Les curés de l'Ancien Régime :

Jehan Fournier est prêtre, vice-gérant de la cure d'Huppy en 1507. **Robert Lempereur** en 1581 ; **Jehan Macquet** : fils de Thibault Macquet, docteur en droit et bachelier en théologie de la faculté de Paris fut curé de Huppy en 1601 ; **Jean Du Castel** est noté vicaire en 1604, 1610, **François de Lestoille** de 1668 à 1684, décédé à 75 ans le 18 décembre 1684 ; **Jean Ledien** de 1685 à 1718 ; **Jean Duflos** de 1718 à 1748, il fut précédemment vicaire en 1696, il décède à 84 ans le 11 mai 1748 ; **François Cauchie** : né en 1714, il est curé de Frucourt de 1745 à 1748, puis curé de Huppy de 1748 à 1777. Nommé par le marquis de Chépy, en qualité de patron le 25 mai 1748. Il est doyen de Mons en 1774, après le décès de Jean Le Roy, curé de Bailleul. Il décède le 26 juillet 1777 à l'âge de 63 ans et est inhumé le lendemain dans le cimetière. ; **Jean Ledien** de 1777 à 1791 ; **Joachim Tillet d'Acheux** de 1791 à 1804.

Un vicaire venait souvent aider le curé, ainsi on relève Boitel vice-gérant en 1603, Jean Du Castel de 1604 à 1610, Robert Hoppin en 1664, Pierre Premier en 1668, Poultier en 1679, Pierre Gressier en 1685 décédé en 1696, Robert Desmelier en 1691, Jean Blondel en 1713, François Carette en 1718, un autre Poultier en 1719, Pierre Fillocq en 1722, François Marcoult en 1725, Nollent et Fauquet en 1734, Lambert en 1739, Cauchie en 1741, Dault de Morseu en 1741, Decoisy en 1748, Malivoir en 1757, P. Canaple en 1760, Jean-François Labalestrier en 1768.

Les curés employés par la confrérie de Charité étaient nommés chapelains, voici quelques uns d'entre eux :

Jean Poultier en 1716, **Nicolas Dercourt** en 1724, **Ledien** mort le 2 septembre 1741 à 45 ans, **Martin Detuncq** en 1741, **Riquier** en 1756, **Leroy** en 1760, **Louis Mathurin Tricot** en 1776.

La tourmente révolutionnaire :

Le sort des curés :

En 1789, Jean Ledien, 71 ans, est curé de la commune depuis 22 ans, il est assisté par Jean-François Labalestrier, 48 ans, vicaire depuis 1769 ; Louis Mathurin Tricot, 40 ans, est chapelain de la confrérie de charité. Alors que le conseil général de la commune se réunit à l'église, devenue temple de la raison, le 16 janvier 1791 sont lus et affichés les articles sur la Constitution civile du clergé et la loi relative aux suppressions et réunions de cures. Le 6 février 1791 a été affichée la loi relative au serment à prêter par les ecclésiastiques datée du 26 décembre 1790. Ce même jour, à l'issue des vêpres, sur la présentation de Pierre Aclocque, procureur de la commune d'Huppy, il a été arrêté que curé et vicaire seront tenus de prêter serment sans préambule, ni restriction, dans les termes de la loi ; le délai accordé par ledit conseil expire le 20 février.

Le 16 février 1791, M. Jean Ledien et Jean-François Labalestrier se présentent et promettent de prêter le serment exigé par l'Assemblée Nationale, par décret du 27 novembre. Voilà la copie du serment qu'ils prêtent le 20 février 1790 à l'issue des vêpres : « *d'après l'assurance que nous donnent les représentants de la nation, qu'ils n'ont fait et ne prétendent rien décréter qui soit contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, ni même attenter à la puissance spirituelle qu'ils déclarent respecter, je, Jean Le Dien curé de cette paroisse, jure de veiller sur les âmes des fidèles qui me sont confiés, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roy, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale* ».

Il semble que l'on interprète mal le serment de Jean Ledien, aussi celui-ci proteste-t-il le 22 mai 1791 en ces termes : « *Messieurs, lorsque j'ai fait le serment exigé, il me parait qu'on a interprété mon intention tout autrement que moi. Pour ôter tout sujet d'erreur, je vous déclare que mon intention a toujours été et sera toujours de me soumettre à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale approuvée par le Roy et d'excepter formellement tout ce qui pouvait être contraire à la loi et à la religion catholique, apostolique et romaine dans laquelle je veux vivre et mourir* ». Le 29 mai 1791, une députation du corps municipal remet à M. Ledien une lettre pastorale de l'évêque assermenté du département Desbois de Rochefort. Celui-ci répond qu'il ne connaissait point l'évêque et ne ferait point la lecture de la lettre. Sur son refus, rapport fut fait au conseil qui décida de contacter, M. Labalestrier, vicaire, pour lui demander la lecture de la lettre. Ce que ledit Labalestrier fit ; en juin 1791, il devient curé constitutionnel de Biencourt.

Le 20 septembre, Antoine Joachim Tillette d'Acheux, 32 ans, fut élu et proclamé curé dudit Huppy par l'assemblée électorale du district d'Abbeville. Le 2 octobre 1791, le doyen d'Oisemont l'installe curé de Huppy. Jusqu'alors vicaire de Dompierre sur Authie, Tillette d'Acheux n'aurait prêté cependant qu'un serment restrictif, et fut pourtant d'abord curé de Grébaultmesnil, avant d'avoir son changement pour Huppy, où il prêta le serment sans restriction le 2 octobre 1791 : « *Je jure de veiller avec exactitude sur les fidèles de cette paroisse, d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roy, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile du clergé* ». Le même jour, le conseil de la commune enjoint Jean Ledien à remettre aux mains de la municipalité toutes les clefs servant à l'église, les registres des baptêmes, mariages et morts, l'obituaire, deux chasses et une gloire en bois doré qu'il avait chez lui. Le dimanche 9 octobre, le tout a été remis en l'église.

Le 30 septembre 1792, Tillette d'Acheux prête le serment de la Liberté et de l'Égalité exigé par l'Assemblée nationale : « *Je, Antoine Joachim Tillette, jure d'être fidèle à la nation, de maintenir liberté, égalité, de mourir en les défendant, de concourir de toutes mes forces à l'exécution des décrets de l'Assemblée nationale auxquels j'adhère* »

Les ennuis du curé Ledien ne s'arrêtent pas là. Le 14 mai 1793, un membre du conseil a observé que l'ancien curé ne faisait rien pour respecter la loi du 21 avril 1793. Résidant chez son neveu Pierre Ledien, il dit des messes les dimanches et à l'occasion des fêtes. Celles-ci rassemblent une quantité infinie d'individus d'une lieue de circonférence. L'assemblée décide de prévenir les administrateurs du district d'Abbeville.

Le 30 octobre 1793, il est fait prisonnier. Le citoyen Lebrasseur, cavalier au 26^{ème} régiment est requis de venir avec force armée pour mettre en arrestation Jean Le Dien et Gabrielle Masson sa servante ainsi que Pierre Ledien, sa femme Robert Le Dien, sa femme, François Le Dien, sa femme et leurs cinq enfants. Le 10 décembre, le conseil général assemblé, il a été fait lecture d'un mémoire présenté par une quantité de citoyens de la commune exposant que le nommé Jean Dien, ex-curé réfractaire, détenu en la maison d'arrêt d'Amiens (la Providence), était en démence et infirme, ceci occasionné par son grand âge et que l'humanité exigeait, s'il était possible qu'il soit rendu à sa famille, où il trouverait tout secours nécessaire. L'assemblée considérant qu'il est âgé de 75 ans, infirme, qu'il n'a été compris sur les listes de curés réfractaires que comme curé qui s'est rétracté de son serment ; qu'il s'est probablement laissé entraîner par des insinuations perfides de Gabrielle Masson, sa servante, qui n'a jamais cessé de faire preuve d'incivisme, que lui est un être passif, incapable de nuire, a arrêté de demander son élargissement.

Le 21 janvier 1794, le citoyen Antoine Joachim Tillette, desservant, prête serment de haine à la Royauté et sa soumission aux lois de la République une et indivisible.

Le 3 novembre 1794 le citoyen Antoine Joachim Tillette fait cette déclaration devant le maire et les conseillers : « *Je reconnais que l'universalité des citoyens est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République* ».

Le 31 juillet 1797, meurt Jean Ledien.

Le 23 avril 1804, Charles Antoine Ternisien, 55 ans, de retour d'exil, est nommé desservant à Huppy.

En l'an 14 de la République (1806), Tillette d'Acheux est encore à Huppy, prêtre non employé, 46 ans.

Et que devient Louis Mathurin Tricot, chapelain de la confrérie de charité ? Le 8 mai 1791, il a été présenté à la municipalité que M. Tricot a refusé formellement de satisfaire à la loi du serment. Le 25 mai, il présente encore les comptes de la confrérie. Le 2 novembre 1791, la confrérie, sur réquisition d'Antoine Daquet, se réunit en assemblée extraordinaire et signale que M. Tricot se refuse à aller aux enterrements des consors qui le requièrent. Les habitants ont arrêté avec le prévôt et confrères de former une députation prise parmi les officiers municipaux et confrères pour notifier au dit sieur Tricot de ne plus s'immiscer à l'avenir dans aucune

fonction qui regarde le service de sa place et de rendre des comptes comme receveur de la confrérie dans 8 jours. Le curé Tricot ne tient pas compte des injonctions.

En effet, le 3 janvier 1792, l'assemblée municipale se réunit à 7h du soir, en la maison de Antoine de Grouches au sujet d'une insurrection populaire qui se manifeste à l'occasion du renvoi du sieur Tricot. L'ex-curé est accusé d'avoir parlé contre la Constitution, contre la religion, d'avoir confessé chez lui. Il a fait rentrer en son parti deux officiers municipaux et un notable qui ont assiégé le maire le 1^{er} janvier en sortant de la messe, l'insultant et auraient exercé leurs cruautés sur lui si on n'était venu le chercher. Le sieur Tricot a rassemblé chez lui 7 ou 8 personnes pour aller chez le curé constitutionnel, il marchait à la tête du groupe décidé de récupérer les clefs de l'église afin de dire la messe. Tout cela à l'insu du maire. Le conseil fait alors venir le sieur Tricot pour un interrogatoire. Reproches adressés : au fait d'aller confesser les gens la défense a répondu que « ce fut dans un moment de chaleur », il a convenu qu'il a défendu d'aller à la messe du constitutionnel à des jeunes filles filant ; à une femme qui allait faire célébrer l'anniversaire de son mari, il a nié lui avoir conseillé de prier derrière sa vache plutôt qu'à la messe du constitutionnel. Il a manifesté du repentir, promis d'être plus circonspect, de ne plus rien dire, en vertu de sa résolution, les membres du conseil lui permettent de dire la messe en manière accoutumée, mais s'il recommençait, il serait interdit à nouveau et traduit devant l'accusateur public pour être poursuivi. Le sieur Tricot choisira l'exil. Le 23 avril 1804, Louis Mathurin Tricot, né le 13 octobre 1749, est nommé curé de Limeux. Il y décédera le 21 décembre 1817.

Les décisions :

En frimaire de l'an 2 : les titres féodaux ayant trait au hameau de Poultières, qui avait appartenu à l'abbaye de Saint Valéry sur Somme ont été brûlés sur la place publique.

Il est décidé de faire transporter les croix en fer au district d'Abbeville. On requiert en outre que l'église soit fermée et consacrée à l'avenir à la Raison, elle ne devrait servir qu'à la publication des lois. L'assemblée a arrêté de faire disparaître les signes extérieurs du culte catholique.

Le 19 pluviôse an 2 : le sieur De Grouches a fait retirer d'un caveau de l'église où reposaient les cendres de ses aïeux dix cercueils en plomb et les a envoyés au citoyen administrateur du Directoire révolutionnaire d'Abbeville pour les convertir en balle et achever d'exterminer les tyrans coalisés.

Le 3 floréal an 2, Charles Savoye, menuisier de Seux et Charles Lefevre, charron de Fluy se présentent pour retirer la croix du clocher et les signes de Royauté, un accord est conclu pour 63 livres. « *Ils devront couper les brancheront de la croix et tirer les fleurs de lis, coq* »

Le 8 floréal de l'an 2, on vendit aux enchères 80 livres de fer, provenant des abattis de royauté et féodalité de la croix du clocher pour 28 livres 2 sols 6 deniers.

Le 4 floréal de l'an 3, en réponse à une circulaire du 18 floréal, le conseil de la commune déclare que l'église a été rendue à l'exercice du culte depuis la loi du 3 ventôse ; mais depuis l'arrêté du représentant André Dumont, l'exercice en est interrompu. Le conseil déclare que les citoyens de la commune n'ont jamais manifesté leur vœu d'y renoncer.

Le 16 prairial de l'an 3, une députation de citoyens de la commune réclame l'usage de l'église pour exercer le culte catholique. Ils ont déclaré choisir pour leur ministre le citoyen Tillette Dacheux.

Compte de la fabrique en 1789 :

Il est rendu par Adrien Gallet par devant le marquis de Chépy, seigneur et patron, le sieur curé et les marguilliers.

Recettes ordinaires :

- le champart de l'église rapporte 470 livres, il est payé par 22 personnes pour des pièces de terrain.
- diverses rentes rapportent un peu plus de 95 livres ;
- la fondation Marie Hoppin payé par M. Mortomer d'Abbeville rapporte 25 livres.

Recettes extraordinaires :

- les quêtes des trépassés et de Notre Dame rapportent 54 livres 11 sols
- la vente de beurre, de pain bénit et la quête de l'adoration de la croix rapporte 6 livres.

Dépenses ordinaires :

- les acquits de fondation au curé coûtent 160 livres.
- le vicaire reçoit 42 livres pour avoir chanté les obits et fondations.
- le remontage de l'horloge a coûté 9 livres.
- le bedeau reçoit 10 livres, le carillonneur 6 livres
- le blanchissement revient à 21 livres.
- la venue de Mgr pour la conf. a coûté 1 livre 10 sols.
- l'huile de la lampe revient 2 livres 1 sol

Dépenses extraordinaires :

- 150 livres à François Papeguay pour 1790 par avance.
- 24 livres à Langlois, chasublier pour raccommodage d'ornements.

- 15 livres à Claude Hourlon, cordier pour une corde à la moyenne cloche.
L'excédent s'élève à 88 livres 9 sols. Il est remis le 7 novembre 1790 à François Papeguay, marguillier en charge.

Compte de la fabrique pour 1791 :

Le marguillier en charge est Charles Seigneur. Le compte est rendu devant les maires et officiers municipaux et conseil général de la commune.

Recettes :

- les terres et le champart rapportent 521 livres 15 sols
- les rentes et fondations rapportent 117 livres 11 sols, mais après retenue du cinquième pour imposition il reste 94 livres.

Dépenses :

- au sieur Ledien ex-curé pour acquit des obits de fondation pendant 9 mois : 126 livres.
- au citoyen Tillette curé pour obits des 3 derniers mois : 40 livres.
- avance au même pour obit en 1792 : 90 livres
- au citoyen Labalestrier, vicaire pour avoir chanté les obits 19 livres 15 sols
- à Jacques Berquin pour avoir chanté obits pendant 7 derniers mois de 1791 : 24 livres 10 sols
- au même pour 1792 : 42 livres.
- au sieur Poulitier cirier : 123 livres
- au bedeau
- au carillonneur
- à Jérôme Cuvellier pour 5 années de loyer de presbytère : 2 livres 5 sols
- à François Delétoile, receveur des impositions foncières pour 1791 : 110 livres 14 sols
- à Philippe Hurtois pour avoir blanchi les linges en 1792 : 18 livres 15 sols
- à Jean Drocq, maréchal pour raccommodage battant de grosse cloche : 20 livres 11 sols
- pour une corde à la petite cloche : 6 livres
- à André Ledien, tailleur, pour raccommodage soutanes enfants de chœur et celle du magister : 8 livres.

Le compte de Charles Seigneur fut présenté le 12 mai 1792. L'excédent des dépenses de 148 livres sera payé par Augustin Bouquet, marguillier en charge en 1792 sur le compte de ladite année.

Le presbytère :

Le 10 janvier 1791, le maire et les notables, à l'issue des vêpres paroissiales, reconnaissent devoir 300 livres au curé M. Ledien pour 5 années de loyer de sa maison, attendu qu'il n'y a pas de presbytère dans la commune. Le 29 janvier 1792, suite à une requête de M. Ledien, curé, on signale qu'il n'y a aucun terrain, ni place vague où on puisse construire un presbytère.

En l'an 12, le maire de Huppy signale : il n'y a jamais eu de presbytère dans la commune, les curés se sont toujours logés à leur gré, les habitants ont, de tout temps, suppléé à leur logement par une taxe annuelle de 60F. L'année dernière, un arrêté du conseil a voté une somme de 60F à prélever sur les frais communaux pour tenir lieu d'indemnité de presbytère au desservant.

Le 12 avril 1820, on constate qu'il n'y a jamais eu de presbytère mais que l'occasion s'en présente de s'en procurer un dans une maison de l'église comprenant une cuisine, deux cabinets, une salle et une chambre attenant. Le contrat est passé pour 1830 livres plus 156 livres de frais. On prévoit 980 livres pour construire un grenier et 500 livres pour les dépendances. Le presbytère fut d'abord habité par l'institutrice religieuse, le curé M. Ternisien habitant une maison particulière.

11 mai 1827 : dépôt au conseil municipal d'un devis de réparations au presbytère pour 2092.60F rédigé par Amable Mathurel, architecte. Espoir que le conseil général viendra en aide attendu que la cour s'est imposée pour l'achat du presbytère et droits en 1821 la somme de 1996.90F et pour 1822, pour réparations urgentes, la somme de 925F

Le curé Ternisien meurt en 1828, il fallut songer à une maison pour la sœur et pour la classe, le presbytère servant au nouveau curé Charles François Lejeune.

28 juillet 1871 : la chambre du presbytère est insuffisante, et dommageable à la santé du curé, 450F sont votés par le conseil de fabrique pour construction d'une nouvelle.

Les curés pendant la période concordataire :

La succursale est composée d'Huppy, Poulitière et Baisnat à la charge de l'État en l'an XIII.

An X, 20 messidor : **TILLETTE D'ACHEUX** Antoine Joachim, curé, "exercice commencé en 1792", constitutionnel.

An XII, 3 floréal : **TERNIZIEN** Charles Antoine, desservant.

TERNISIEN Charles Antoine, né le 8 mars 1749. 1^{er} messidor an 12 - 20 février 1828 (décédé).
Vacance du 21 février au 15 août 1828.

LEJEUNE Charles François, né le 16 avril 1802 à Ailly le Haut Clocher. Venant du vicariat de St Sépulcre d'Abbeville. 16 août 1828 - 16 décembre 1829. Passé à la succursale de Monsboubert.

Vacance du 17 décembre 1829 au 31 juillet 1830.

FRANCOIS Oswald Vital, né le 28 avril 1806. 1^{er} août 1830 - 23 juillet 1833. Passé à la succursale d'Aveluy.

DESAVOYE Jean Fulgence, né le 4 juin 1809. 28 juillet 1833 - 27 décembre 1870 (décédé).

SAVARY Jean - Baptiste, né le 24 juin 1823, à Berteaucourt – les - Dames. 1^{er} janvier 1871 - 10 janvier 1886 (décédé).

Vacance du 11 janvier au 10 mars 1886.

LATOUCHE Emmanuel Julien Anatole, né le 16 février 1836 à Bussus - Bussuel. Venant de la succursale d'Hocquincourt. 11 mars 1886 - 20 février 1903 (décédé).

Vacance du 21 février au 19 mars 1903.

CAGNARD Édouard Isidore Octave, né le 1^{er} juillet 1849. Venant de la succursale du Titre. 20 mars 1903 - 31 décembre 1905.

Quelques remarques :

1816 : le curé Ternisien réclame un bedeau et un suisse. Louis Heux sera suisse et Pierre Ledien bedeau. Chacun recevra 30 livres. Sur son épitaphe encastrée dans la muraille à côté de la porte latérale sud du clocher de l'église de Huppy, on pouvait lire : « Ici repose le corps | de | Monsieur Charles Antoine | né à Vieulaine | prêtre vicaire | d'Ailly le Haut Clocher le 20 Xbre 1777 | curé de Vieulaine le 20 8bre 1787 | déporté le 8 7bre 1792 | curé à Huppy le 13 août 1803 | décédé le 20 février 1828 | âgé de 79 ans. » (Le Pays du Vimeu, page 484)

M. Savary avait été accusé d'avoir maltraité un enfant, il avait été interrogé par les gendarmes et menacé de police correctionnelle. Grâce à l'intervention de M. Charles de Grouches il ne fut pas inquiété.

1887 : le tableau des fondations ne porte que 74 messes. Elles coûtaient 3F dont 0.50F pour la fabrique.

Les curés après 1905 :

L'abbé **Cagnard** jusqu'en 1907

L'abbé Joseph **Durot**, installé le 19 juin 1907 jusqu'en 1913

L'abbé Oscar **Cauët**, mobilisé, il sera remplacé quatre mois par Hector Guerli, chanoine et par l'abbé Hochard. Le 7 mars 1919, il est de retour dans la commune et y restera jusqu'en 1925.

L'abbé Paul **Laurent** jusqu'en août 1935, décédé le 19 août 1936, à 64 ans.

L'abbé Joseph **Feret** en 1936 et 1937.

L'abbé Rémy **Cazier** jusqu'en 1947.

L'abbé Joseph **Lejeune** jusqu'en 1951.

L'abbé Jacques **Moullart** jusqu'en 1953.

L'abbé Joseph **Van de Kerkove** jusqu'en 1961.

L'abbé Léon **Lenne** jusqu'en 1973, né le 9 octobre 1920, décède le 25 mars 1989 à Vron.

L'abbé Cornélius **Koppes** jusqu'en 1975.

L'abbé Yves **Morel** jusqu'en 1989.

L'abbé Gaston **Versmée** actuellement en 2003

L'abbé Joseph **Durot** : sous son ministère, le 24 septembre 1911 fut inauguré une salle paroissiale destinée à « éclairer les jeunes gens en les amusant ». Le compte-rendu de la manifestation a été publié dans la revue le Dimanche n° 2102 du 8 octobre. Il fonda une harmonie dont il était le chef de musique. Elle accompagnait les manifestations et qui ne laissait pas indifférents les détracteurs (revue Le Chambard Picard de 1913 n° 25 à 30).

L'abbé Oscar **Cauët** : À l'occasion de son 10^{ème} anniversaire de présence à Huppy, il fait en 1923, le bilan ci-dessous rapporté dans son bulletin paroissial 'Entre Nous- Causeries pastorales' : « *Ce n'est pas sans émotion que je vois revenir chaque année le dimanche du rosaire. C'est que pour moi, il rappelle une date mémorable : ma 1^{ère} Messe célébrée à Huppy, le 5 octobre 1913. Il y a donc dix ans que je vous arrivais, envoyé par la Providence, pour prendre soin de vos âmes. Pendant sept ans, je m'étais dépensé auprès des enfants du Petit Séminaire que j'aimais tant ! Je me souviens encore de l'émotion qui m'étreignait la gorge quand dans mon sermon, je fis allusion au sacrifice immense de la séparation. Sans calculer, j'avais accepté ce sacrifice et tout mon cœur je vous l'apportais. Ce qu'était alors mon rêve de jeune curé, je le résumais dans un seul mot* »

SERVIR. J'avais l'ambition de me dépenser corps et âme pour vous tous, sans exception, de faire de la paroisse une vraie famille. J'avais à peine pris contact avec vous que je vous quittais pour remplir mon devoir de Français, le 18 février 1915 et je ne rentrais qu'après quatre années complètes d'absence le 7 mars 1919... »

De 1945 à 1951, l'abbé **Cazier**, puis l'abbé **Lejeune** produiront un bulletin paroissial appelé l'Apôtre du Secteur.

L'abbé **Moullart** intitule son bulletin : Villages qui renaissent. Il quittera la paroisse le 18 octobre 1953 pour la cure de Fort-Mahon. Le 12 octobre 1952, il commémore en présence de l'évêque, le trentième anniversaire de l'érection à Huppy de la confrérie du Rosaire. Cette venue fut précédée les 9, 10 et 11 octobre par trois jours de prières à Marie (un triduum marial). À cette occasion, plus de 500 personnes visitèrent l'exposition : 300 ans de vire paroissiale à Huppy.

L'abbé **Cornélius Koppes** est né à Ursem aux Pays-Bas en 1929, actuellement en retraite après avoir été vicaire à Friville Escarbotin en 1956, vicaire à Montdidier en 1958, puis à Authieule en 1962 et enfin à Berteaucourt les Dames en 1979 et à Quend en 1984. En 1994, il est nommé prêtre auxiliaire et en 2003 mis à la retraite, il réside à Cayeux.

L'abbé **Yves Morel** est né à Nancy en 1921. Ordonné prêtre en 1950, il est nommé vicaire d'Escarbotin, puis à Morvillers St Saturnin en 1956, puis à Quesnoy le Montant en 1968. Il arrive à Huppy en 1975 d'où il part pour Vron en 1989. En 1996, il est admis à la retraite. Il réside dorénavant à la maison de retraite d'Argoules.

L'abbé **Gaston Versmée** est né à Valenciennes en 1925. Ordonné en 1955, il est nommé au petit séminaire jusqu'en 1979 où on le retrouve à Laucourt, puis à Tilloloy en 1982. En 1989, il arrive à Huppy.

Le baron Delbecq a résumé les événements paroissiaux de 1903 à 1952. Les voici :

Passion 1912 : l'abbé Jacques debout prêche à Huppy et bénit une statue de Notre-Dame de Lourdes.

11 décembre 1921 : décès d'Émile Poix, cloqueteur.

10 octobre 1922 : érection de la confrérie du Rosaire.

4 décembre 1924 : érection canonique de la Confrérie du Saint Sacrement dont le but est de développer le culte de l'Eucharistie.

2 juin 1925 : célébration des noces d'or de M. et M^e Joly.

Mai-juin 1940 : destruction de l'église.

17 octobre 1943 : inauguration de la chapelle

29 mai 1944 : pèlerinage mouvementé à Blangy ; les pèlerins sont sauvés par un vrai miracle (convoi mitraillé).

19 mars 1946 : inauguration de l'autel de la chapelle sous la présidence de Mrg Fourcy.

1 et 2 juin 1946 : cérémonie de la Croix de Lorraine.

16 septembre 1946 – 22 août 1948 : Fêtes de la Moisson.

29 mai 1949 : le général de Gaulle est revenu à Huppy.

Avril 1952 : semaine sainte avec les étudiants du lycée Faidherbe de Lille.

Il a également recensé les visites d'évêques au village :

1820 : le 15 juillet, Mrg de Bombelles vient en visite pastorale.

1894 : le 7 mai, Mrg Renou vient donner la confirmation assisté de M. le vicaire général Dely

1922 : le 3 juillet, Mrg Lecomte vient donner la confirmation assisté de M. le vicaire général Mantel.

1924 : le 1^{er} juillet Mrg Lecomte vient baptiser Marcellin Bardoux, septième enfant de la famille.

1934 : le 20 avril, Mrg Lecomte vient à la Mission.

1943 : le 17 octobre, Mrg Martin inaugure la chapelle du Cœur immaculé de Marie.

1949 : le 2 mai, Mrg Droulers vient à l'occasion de la Mission.

1952 : le 12 octobre Mrg Stourm vient clôturer le triduum du Rosaire.

En mai 1991, Monseigneur Noyer inaugura, à Huppy, une exposition des dessins de Claude Piette sur les églises de la Somme.

Ci-dessous les photos des deux derniers curés de Huppy : l'abbé **Morel** et l'abbé **Versmée**.



Organisation en juin 2003 (d'après Claude Piette) :

Le prêtre est M. l'Abbé Versmée Gaston habitant le presbytère d'Huppy au 33 de la rue des Juifs. Il dessert 17 communes et 45 hameaux qui forment la nouvelle paroisse Saint Pierre en Vimeu Rural. Pour la paroisse, douze groupements ou groupes de personnes s'activent au service des fidèles :

1) Les répondants de village :

Ne pouvant assumer à lui seul toutes les tâches de son ministère, il est entouré de laïcs, ce sont les répondants de village. Ils forment le lien entre le prêtre, les animateurs pastoraux et les paroissiens. Ils renseignent, organisent les célébrations en l'absence du prêtre.

2) Les équipes du Rosaire :

Elles se réunissent une fois par mois pour méditer, prier et agir. C'est un mouvement qui se veut d'espérance, l'équipe est ouverte à tous, aux gens de tous âges, de tous milieux, baptisés ou non, hésitants, inquiets ou isolés. Le Rosaire en équipe, c'est prier chaque jour en lien les uns avec les autres.

3) L'équipe liturgique :

Elle se réunit entre chrétiens, en présence du prêtre de la paroisse, pour organiser et animer les célébrations de chaque dimanche, elle prépare les célébrations particulières, échange et discute des évolutions au sein de la paroisse.

4) Le mouvement chrétien du monde rural (MCR) :

Il édite le journal trimestriel Agir en Rural. Une revue où différents groupes sociaux porteurs d'initiatives locales prennent la parole, où les chrétiens expriment leurs difficultés mais aussi leurs joies, une revue ouverte à tous les créateurs de l'espace rural.

5) L'équipe d'animation catéchétique :

Elle organise le catéchisme et l'instruction religieuse élémentaire aux enfants des 17 villages par regroupement géographique.

6) Les équipes 'Notre-Dame' :

Leur objectif est de vivre ensemble toute la richesse du sacrement du mariage pour mieux répondre en couple à l'appel de la foi, de former une communauté chrétienne de foyers pratiquants et de parler de l'éducation chrétienne des enfants.

7) L'équipe de préparation au mariage :

Les futurs mariés sont accueillis par des couples mariés depuis quelques années pour parler de leur vécu, leur expérience, leurs recherches et leurs limites aussi ! Les fiancés sont aussi groupés pour dialoguer et on les prépare au fondement d'une famille.

8) L'équipe de préparation au baptême :

Des réunions regroupent quelques foyers qui vont eux aussi baptiser leur enfant. Elles permettent de partager la joie de l'entrée des enfants dans la grande famille des chrétiens.

9) L'équipe d'accompagnement des familles en deuil :

Elle permet l'écoute, le dialogue avec les familles touchées par la mort d'un proche, et aussi la préparation et la participation aux funérailles.

10) L'équipe d'animation pastorale :

Elle est formée de baptisés (prêtres, diacres, religieux, laïcs engagés) pour mettre en œuvre les charges pastorales sur le territoire paroissial.

11) La chorale pastorale :

Un groupe de laïcs forme une chorale qui anime la messe dominicale, les célébrations, les funérailles, les mariages. Formée d'hommes et de femmes des différents villages de la paroisse agrandie, elle se déplace avec le prêtre et l'organiste dans les villages alentours.

12) L'équipe de l'entretien de l'église :

Elle se compose d'un petit nombre de femmes et d'hommes qui ont pris pour tâche, le fleurissement de l'église, l'entretien du linge d'autel et le nettoyage de l'église. À Huppy, une dame en contrat d'emploi solidarité assure quelques heures à cette tâche.

En résumé, une paroisse Saint Pierre bien vivante dont certains aspects échappent aux fidèles occasionnels. À cela, nous pourrions ajouter pour Huppy, l'ASPACH, association pour la sauvegarde du patrimoine artistique et culturel de Huppy qui ouvre l'église tous les jours de 14H à 17H justement pour accueillir les visiteurs et leur parler du monument, église avec un petit e mais aussi de l'Église avec un grand E.

LIERCOURT :

Michel Aliamet curé prédécesseur du suivant.

Philippe de Catteux curé en 1597 ; en 1599, il est chanoine de Saint Vulfran, curé de Liercourt et Duncq, prévost de la confrérie Notre Dame du Puy d'Abbeville. Il en fut le bâtonnier en 1606 et remplacé au cours de la même année (démission, décès ?)

Pierre Le Sueur curé en 1595, en 1616.

P. Saulmon curé en 1632, en 1637.

Pierre Duchaussoy curé en 1650, en 1662.

Adrien Foucart curé en 1664, en 1683.

Jean Depoilly (ou Duponchel) curé en 1686 jusqu'en 1739. Il décède le 3 janvier 1739 à 78 ans.

Charles Bruno Prévost curé en 1740, en 1777.

D'autres sources donnent l'abbé **Matifas** desservant de 1772 à 1777.

Charles Libaude curé en 1777, en 1792.

Succursale à la charge de la commune en l'an XIII et de l'Etat en 1808.

An X, 20 messidor : **LIBAUDE Charles**, curé, "exercice commencé en 1777, n'a pas quitté sa paroisse "VERLEN François, "Vicaire à Pont - Rémy, exercice commencé en 1781".

An XII, 3 floréal : **NICOLE Jean – Baptiste Nicolas**, desservant.

An XIII, 12 nivose : **NICOLE Jean – Baptiste Nicolas**, curé, "fait prêtre à l'étranger, VERLENT, ex - vicaire, constitutionnel, non employé.

VERLENT François, né le 29 juillet 1756. 1^{er} juillet 1808 - 6 juillet 1833 (démissionnaire).

On peut lire, sur une plaque apposée sur le porche de l'église de Liercourt : « *ici repose le corps de discrète et respectable personne, François Verlent, ancien curé de Francières, vicaire de Pont-Rémy, et curé de Liercourt, décédé à Liercourt le 20 novembre 1840 âgé de 84 ans 4 mois.* »

DEROUSSEN Firmin Théodore, né le 21 avril 1802. 7 juillet 1833 - 22 septembre 1835. Passé à la succursale de Pont - Rémy.

GAFFÉ Jacques Paul Florent, né le 10 décembre 1809. 1^{er} octobre 1835 - 16 décembre 1855 (décédé).

Toujours sous le portail de l'église, sur une autre plaque, on lit : « *Ici repose, au milieu de ses ouailles, un pasteur chéri : Jacques Florent Paul GAFFÉ, né à Crécy, le 10 décembre 1809, décédé curé de Liercourt le 16 décembre 1855*»

Vacance du 17 décembre 1855 au 31 mars 1856.

CAILLE Octave, né le 5 novembre 1821. Venant du vicariat de Ham. 1^{er} avril 1856 - 14 mai 1860. Passée à la succursale de Monsboubert.

BLANCHARD Louis François, né le 29 juin 1816. Venant de la succursale de Feuillères. 15 mai 1860 - 14 mai 1871. Passé à la succursale de Varennes.

LECOINTE Denis Abel, né le 9 octobre 1838 à Bouquemaison. 15 mai 1871 - 22 mars 1890. Passé à la succursale de Bourseville.

DENEUX Armand, né le 22 mai 1860. 23 mars 1890 – 31 décembre 1905.

LIMEUX

Jehan Dimpre curé en 1588.

Louis Alexandre curé en 1638, en 1640.

Jean Delestaille curé en 1602, en 1646.

Jean Levasseur curé en 1668, en 1703, il décède le 18 septembre 1703.

Pierre Boulenger curé en 1703, en 1718, il décède en 1720.

Jean Leroy fut curé de Limeux de 1718 à 1736 puis de Bailleul de 1736 à 1774. Nommé doyen de Mons en 1737, il est chapelain des calendes en Saint Vulfran (ms 838 BM Abbeville).

Toussaint Ricouart curé en 1737, en 1741. Il décède le 29 octobre 1741 à 30 ans.

Pierre Simon curé en 1742, en 1746.

Bigorne curé en 1747, en 1784.

Jean-Baptiste Plée curé en 1784, en 1792. Né le 18 avril 1752, chapelain de Saint Vulfran.

Succursale à la charge de l'Etat en l'an XIII.

An X, 20 messidor : **PLE Jean - Baptiste**, curé, "exercice commencé en 1783. **DEMAREST Henry**, curé, "exercice commencé le 20 septembre 1791.

An XII, 3 floréal et an XIII, 12 nivôse : **TRICOT Louis Mathurin**, né le 13 octobre 1749, desservant, déporté, décédé le 21 décembre 1817.

Vacance du 22 décembre 1817 au 14 juillet 1824

HERNAS Jacques Séverin, né le 12 janvier 1799. Venant du vicariat de Roye. 15 juillet 1824 - 31 décembre 1827. Passé à la succursale de Bailleul.

Vacance du 1^{er} janvier 1828 au 4 juillet 1832.

CAILLY Charles Henri, né le 18 juin 1804. 5 juillet 1832 - 31 octobre 1834.

Passé à la succursale de Lincheux.

Vacance du 1^{er} novembre 1834 au 30 juin 1836.

HAUTBOUT Amand Théophile, né le 20 février 1801. Venant de la succursale d'Ercourt. 1^{er} juillet 1836 - 29 mai 1841. Passé à la succursale de Conteville.

Vacance du 30 mai au 8 juillet 1841.

VILLEMANT Casimir Antoine, né le 25 novembre 1803. Venant de la succursale d'Agnières. 9 juillet 1841 - 26 février 1849. Passé à la succursale de Malpart.

Vacance du 27 février au 8 mai 1849.

PIERRU Frumence, né le 26 août 1808. Venant de la succursale de Bayencourt. 9 mai 1849 - 10 mars 1872 (décédé).

Vacance du 11 au 31 mars 1872.

MORET Joseph Gustave, né le 10 février 1842. 1^{er} avril 1872 - 31 mars 1878. Passé à la succursale de Métigny.

Vacance du 1^{er} avril 1878 au 15 août 1879.

MOREL Henri Marie Cyprien, né le 1^{er} octobre 1851 à Neuville- au - Bois. Venant du vicariat de Beauquesne. 16 août 1879 - 12 juillet 1891 (démissionnaire).

Vacance du 13 juin au 31 juillet 1891.

PREVOST Omer Juste, né le 31 juillet 1852 à Villers - Campsart. Venant de la succursale de Pissy. 1^{er} août 1891 - 15 mai 1897 (démissionnaire).

Vacance du 16 mai au 7 août 1897.

DIEUDONNE Xavier, né le 24 février 1871 à Beaucamps – le - Vieux. 8 août 1897 - 31 décembre 1905.

L'abbé **ROGER** fut curé du village de 1915 à 1969.

Restauration du culte (AD 9902355)

Le 3 prairial de l'An XI (24 mai 1803), les membres du conseil municipal délibèrent sur l'achat des objets nécessaires au service du culte disparus lors de la période révolutionnaire, voici la liste des objets prévus : Deux nappes d'autel (60F), un tabernacle (20F), un marchepied d'autel (20F), un tableau d'autel pour dire la messe (3F), les livres d'église : antiphonier, graduel et processionnal (15F), un marchepied de lutrin (10F), une aube et un surplis (90F), deux amis et un cordon (5F), deux corporaux (5F), des fonds baptismaux (40F), un confessionnal (70F), un porte missel (3F), un ciboire (8F), une boîte aux Saintes Huiles (6F), deux purificateurs (2F).

Le presbytère :

Le 3 prairial de l'an XI (24 mai 1803) on vote 140F pour la réparation du presbytère ; en 1832 on lui ajoute un pâti pour le clôturer.

Le presbytère a été victime d'un incendie en 1834, année où il venait d'être achevé et pas encore entièrement payé. Seuls les murs ont résisté. Le 12 juillet 1836, le préfet de la Somme écrit au sous-préfet : « J'ai soumis à l'examen de la commission consultative des Bâtiments civils, le projet de travaux dressé par M. Mathurel, architecte à Abbeville, pour la construction d'un presbytère dans la commune de Limeux. Ce projet a été susceptible d'approbation mais sous la condition que les travaux des façades devront être d'égale largeur et

qu'il sera pourvu à un logement de domestique ». Dans le projet, le presbytère se compose d'un seul bâtiment d'habitation de 14,59m sur 6,50m, il contient un vestibule, une cuisine, une grande chambre et deux cabinets. Les façades sont en charpente, les pignons en maçonnerie et la couverture en ardoises.

En 1840, 200F sont votés pour réparations locatives tant pour la maçonnerie de la cave que pour le pied du pignon et le plafonnage extérieur.

Nouveau drame, le 27 mai 1859, « *un orage comme on en n'a jamais vu de mémoire d'homme s'est abattu sur le pays* », il a rendu le presbytère inhabitable, ses murs sont lézardés, déportés. Le devis des travaux s'élèvera à 1146,70F.

Paru dans Le Dimanche : 22 août 1897

Le dimanche 8 août, cette paroisse accueillait triomphalement son nouveau pasteur, M. l'abbé Dieudonné, précédemment vicaire du Petit-St-Jean et St Roch, à Amiens. Depuis le matin, une pluie torrentielle ne cessait de tomber, jetant une note de tristesse dans la population avide de voir et d'entendre le nouvel envoyé de Dieu. Mais voici que tout à coup, et à la joie de tout le monde, et comme par enchantement, la pluie cesse, le soleil se montre, des paroisses voisines la foule afflue et la procession se met en marche, dirigée par M. le curé d'Hocquincourt, chargé du service de la paroisse pendant la vacance. En tête s'avance un groupe imposant de cavaliers, puis les enfants des écoles, suivis des jeunes filles en blanc portant les bannières. Le service d'ordre est fait par la compagnie des sapeurs-pompiers, qui attire l'attention par son brillant uniforme et sa belle tenue. Viennent ensuite le conseil municipal, le conseil de fabrique et une nombreuse assistance, dans laquelle on remarque plusieurs personnes venues de son ancienne paroisse apporter à leur ancien vicaire une marque de vive sympathie et de sincère regret au nom de la population. M. Dieudonné est accompagné de M. l'abbé Dècle, ancien curé du Petit-St-Jean, aumônier de Louvencourt, de M. le Doyen d'Hallencourt, de MM. Les curés de Frucourt, Hocquincourt, et Bailleul. Sous un remarquable arc de triomphe, M. le maire souhaite la bienvenue au nouveau curé, et lui adresse des paroles pleine d'à propos et d'encouragement, en l'assurant de tout son concours. M. le curé le remercie avec effusion de ces bonnes paroles, l'assurant qu'il n'a rien tant à cœur que de faire le bien, de concert avec les autorités locales, dans cette paroisse que Dieu lui confie : l'union fait la force.

La compagnie des sapeurs-pompiers, M. le président du conseil de fabrique, les jeunes gens et les enfants des écoles viennent ensuite tour à tour dire leur joie et assurer M. le curé de leur dévouement et de leur obéissance.

Le cortège entre dans l'église. M. le doyen monte en chaire et, en termes vraiment éloquentes, remercie l'assistance, félicite la paroisse qui par son attachement à ses curés a mérité d'avoir si tôt un pasteur, alors que tant d'autres paroisses en sont privées depuis si longtemps. M. le doyen paye un juste tribut d'éloges et de regret à M. l'abbé Prévost, ce prêtre zélé et dévoué, que son état de santé a obligé de quitter le ministère ; puis développant cette pensée : Le prêtre est un autre J-C., il montre que M. l'abbé Dieudonné sera à la hauteur de la tâche qui lui incombe, et qu'il apportera dans son ministère, malgré son jeune âge, le dévouement, le zèle et l'expérience qu'on est en droit d'attendre d'un ministre de l'Évangile.

Après les cérémonies usuelles, M. Dieudonné entre en chaire. D'une voix émue et forte, il remercie M. le doyen, se félicitant d'avoir débuté dans son ministère paroissial sous la direction d'un digne chef M. l'abbé Dècle dont il eut le bonheur d'être le vicaire et à qui il a voué un attachement sincère et perpétuel. Il remercie aussi M. le curé d'Hocquincourt qui a apporté tout son dévouement dans l'administration de la paroisse pendant l'intérim, et M. le curé de Frucourt, son oncle, qu'il s'efforcera d'imiter en tout.

Après le Te Deum d'action de grâces et la bénédiction du St Sacrement, M. le curé adresse un dernier merci à toute l'assistance et chacun se retire emportant le meilleur souvenir de cette journée, mémorable pour la paroisse de Limeux.

LONGPRÉ LES CORPS SAINTS

Les origines :

Collégiale de Long-Pré : Aléaume de Fontaines et Laurette de Saint Valéry, sa femme, fondèrent cette collégiale, en 1190, sous le titre de l'Assomption de la Vierge. Le chapitre se composait d'un doyen, d'un chantre, d'un trésorier et de douze chanoines. Il y avait en outre six chapelains, des enfants de chœur, un maître de chapelle. En 1202, Aléaume se trouvant à la prise de Constantinople, recueillit en cette ville un grand nombre de reliques. En 1206, Aléaume envoya ces reliques par son chapelain Vulbert à l'église de Long-Pré. (Histoire d'Abbeville FC Louandre 1844)

Bénéfices de l'Église d'Amiens :

Chapitre Notre Dame à Longpré aux Corps Saints. Il était composé d'un doyen et de 12 prébendes, celles - ci à la collation du Seigneur du lieu, de plein droit.

Déclaration fournie le 16 avril 1730, par le doyen et les chanoines, rectifiée, fondé sous le titre de l'Assomption de la Sainte Vierge, par Aléaume de Fontaine et sa femme Lorette, fille de Bernard de Saint Valéry en 1190.

Ses statuts furent approuvés par l'Evêque Robert de Fouilloy le 10 septembre 1316. (Picardia Christ Ms^f128. Gallia Christ X 1191 Ms D.Grenier 27^e paquet 4e liasse)

Les prébendes, avec 5 chapelles, ont été fondées pour la plupart par Aléaume de Fontaine dès l'an 1190 et par ses héritiers, qui nommaient aux dits bénéfices.

Le doyen était électif et devait être de gremio canonicorum, d'après les statuts.

Aléaume de Fontaine et Lorette dotèrent une première prébende. Après la mort d'Aléaume, sa veuve et son fils Hugue ajoutèrent 2 prébendes ; ses autres fils Isambart et Gautier fondèrent le reste.

On lit dans les notes Ms de D. Grenier (paquet 24 liasse 27) qu'en 1205 Hugue de Fontaine donna la dîme du marché (mercati) de St Maxent pour fonder l'une des prébendes. (M. Praraud St Valéry et les cantons voisins T.2 P.42 Picardia Christ Ms f0128 Déclarat)

Les concordats :

Les rapports entre le chapitre, le curé et les paroissiens ont été régentés dans trois accords ou concordats en 1365, 1667 et en 1698 :

- L'accord du 20 février 1365, conclut entre le chapitre et les paroissiens, permet au curé de la paroisse de faire l'office paroissial dans la nef de l'église collégiale, moyennant 80 florins de France payables au chapitre par les paroissiens.

- Au commencement de l'année 1667, l'église et le clocher éprouvèrent une ruine totale et il fallut pourvoir à leur réédification. Un nouvel accord fut fait le 20 avril de la même année : « DEUXIEME CONCORDAT passé entre le Chapitre de l'Eglise de Longpré et les Curés et Paroissiens de la paroisse de St Martin du dit lieu au sui et des droits accordés par le dit Chapitre aux sus nommé de faire et célébrer le Service Divin dans la ditte Eglise du 20 Avril 1667.

Par devant Michel FRAMERY et Charles PAPIN, notaires royaux au comté et sénéchaussée de Ponthieu, résidens à Abbeville, furent présens en personnes au chateau de Longpré les Corps Saints, vénérable et discrète Personne : Mre Nicolas BONAVENTURE, prêtre, doyen et chanoine de l'Eglise Collégiale du dit Longpré, Mre Jean de BERNAVILLE, prestre, chanoine et chantre de la ditte Eglise et Mre Pierre GALLAND aussi prestre et chanoine d'icelle église d'une part, Charles GALLET, Lieutenant de La Chatellenie du dit Longpré, Antoine COÏESQUES, Florimond SINOCQUET, Jean MIANNAY le jeune et Louis BAUSAUX à présent échevins en charge du dit Longpré, Jean FOURDRINOY, Jean LEGRY, Jean MARGUERY, Antoine PATRY, Jacques JOURDAIN, LOUIS de LASSUS, Louis DAULT, Claude TILLIER, François de MONT, Gabriel CORBILLON, Claude HENACHE, Marin MERDIOU, René CORBILLON, Nicolas TILLIER, Jacques LEGRY, Charles TILLIER, Pierre LENGLET, Louis GAUDUIN, Jean BILHAUT dit Clément, Jean PATRY, François BILHAUT, Jean TERNISIEN, Louis DAULT le jeune, Robert MOREAU, Jacques DEVAUCHELLE, François PATRY, Jean BILHAUT, Claude CRASSET, François SINOCQUET, Mathieu LENOIR, François CHEPIN, Jean DURAND, Antoine LEROY, Antoine LOUCHET et Jacques MIANNAY, tous habitans du dit lieu de Longpré, représentant et faisant pour toute la Communauté du dit Village de Longpré, assistés de Maitre Jean CRASSET et Mre Louis RANSON, Curés de la paroisse du dit Longpré et ont tous les dits comparans reconnu qu'a cause de la ruine totale qui est arrivée à l'Eglise Collégiale de Notre Dame de Longpré, les fonctions curiales qui s y sont toujours faites par les sieurs curés pour les dits habitans et paroissiens aiant été interrompues.

I ceux se sont portés d'une bonne volonté et par une pure dévotion de contribuer à la réparation à l'effet de quoy auraient conféré, avec les dits sieurs doyen chanoines et Chapitre du dit Longpré, pour leur faire entendre qu'ils estaient dans la résolution de bailler à ferme toutes les communes qui sont entre le dit village de Longpré et Bettencourt Rivières jusques au concurrent de la somme de 400 livres par chacun an pour le temps de 3 ans afin de faire une somme de 1200 livres pour emploier au rétablissement de la ditte église, de laquelle somme de 1200 livres ils offrent de se faire forts et garands, à condition de leur rétablir dans la nef de la ditte Eglise les mêmes droits qui leur ont esté ci devant concédés par contrat fait entre les doyen, chanoines et Chapitre, et les dits lieutenants échevins et habitans de ce dit lieu, datté du 20 FEVRIER 1365.

Ce que les dits sieurs doyen, chanoines et Chapitre leur auraient accordé selon et ainsi qu'il en suit, en la présence de l'autorité puissance pleine volonté et consentement de. haut et puissant Seigneur Messire Philippes de MONTIGNY, chevalier seigneur du dit lieu de Montigny, Sours, Ponnessant, Leverger, Long, Longpré, Castelet, Hangest et autres lieux, Coner et maistre d'hostel ordinaire du Roy, gouverneur pour sa Majesté des, ville, chateau, citadelle de Dieppe et fort en dépendans, de présent dans le dit chateau de Longpré auquel les dits Srs doyen, chanoines et Chapitre, Lieutenant, échevins et habitans et communauté du dit Longpré sous le bon plaisir de Monsieur de MONTIGNY qui leur permet de prendre chacun leur part des dittes communes par adjudication....

Page 135 :

...et les dits 3 ans expirés rentreront chacun dans leurs droits et pour les dites communes ci dessus exprimées, ils ont promis et se sont soumis et obligés ,eux tous, de payer, fournir et mettre entre les mains de Robert de BONAVENTURE, Sieur de La Fontaine, demeurant dans le dit chateau de Longpré, la somme de 1200 livres pour estre employée par i celui aux dites réparations, payables à 3 paiements savoir 400 livres dans le 15 de may prochain, pareille somme de 400 livres dans un an d’huy et les autres 400 livres un an après en suivant, moyennant quoi les dits sieurs, doyen, chanoines et Chapitre, ont consenti et accordés consentement et accordent par ces présentes qu’il soit rétabli un autel à main gauche dans la ditte nef près le chœur pour y célébrer la messe paroissiale et y faire par les dits sieurs curés leurs fonctions curiales comme la esté toujours fait.

Laquelle messe paroissiale sera ditte et célébrée entre les heures de matine et prime, se servant les dits sieurs curés et habitans d’une des moïennes cloches et d’une moindre pour sonner la ditte messe paroissiale à quoi les dits sieurs, doyen, chanoines et Chapitre n’apporteront aucun empêchement non plus qu’à une petite cloche que les dits sieurs curés et habitans auront pour sonner lors de l’élévation de la Sainte Hostie, à la ditte messe paroissiale.

De laquelle petite clochette se serviront quand les dits sieurs curés iront administrer le Saint Sacrement de l’Eucharistie aux personnes malade du dit village et sur l’autel qui sera érigé et dressé, les dits Lieutenant échevins et habitans y feront poser un tabernacle pour y mettre et reposer le Saint Sacrement de l’Eucharistie, de plus auront aussi la liberté de faire poser dans la ditte nef des fons baptismaux à l’endroit observé ordinairement dans toutes les églises, la bénédiction desquels et autres cérémonies qui se font ordinairement aux dis fons baptismaux.

Les veilles de Paques et de Pentecoste seront faites par les dits sieurs doyen, chanoines et Chapitre, qui se sont réservés à eux les cérémonies, sans qu’il leur puisse estre apporté aucun empêchement ni scandale par les dits sieurs curés Lieutenant Echevins et habitans ,fourniront les dits sieurs doyen chanoines et Chapitre aux dits sieurs curés pour la célébration de la ditte messe paroissiale, un livre noté, toutes et quantes fois qu’ils en fairont demande sans que cela leur puisse être refusé.

Outre ce les dits sieurs doyen chanoines et Chapitre promettent s’obliger et fournir aux dits sieurs curés, toutes les veilles de St Martin de chacune année qui arrivent deux fois l’an, une chappe et encensoir pour faire l’office de St Martin, ancien patron de ce village, dans la chapelle dédiée à son nom, et pour les jours de la feste, fourniront aux dits sieurs curés, encore un livre noté comme il est dit ci dessus pour célébrer la messe.

Auront, les dits sieurs curés échevins et habitans, la liberté de faire poser un bénitier à l’entrée de la nef de la ditte église Collégiale, parce que l’autel qui y sera érigé, sera à leur église paroissiale.

Ils y recevront les Saints Sacrements institués dans notre Mère Sainte Eglise, lesquels leur seront administrés par les dits sieurs curés ou par les ecclésiastiques qui fairont les fonctions curiales pour eux en cas d’incommodité ou d’absence, lesquels lorsqu’ils administreront le Saint Sacrement de baptesme à ceux qui feront profession de la Religion catholique apostolique et romaine.

Ils se réservent les deux cloches, dont est fait ci dessus mention, comme pareillement lorsqu’il décédera quelqu’un des paroissiens ou paroissiennes de ce village, feront sonner selon et comme il s’est toujours accoutumé pourquoi il sera payé par les héritiers de ceux qui décéderont 12 deniers pour la moïenne cloche et 6 deniers pour la moindre que les dits sieurs doyen, chanoine et Chapitre, entende demeurer au profit de la fabrique

P. 137

... du dit Longpré et si les dits habitans et paroissiens ont volonté de faire sonner les grosses cloches d’icelle Eglise Collégiale, pour ceux qui décéderont, ils auront la liberté de ce faire en payant par les héritiers ce ceux qui décéderont à la ditte Eglise Collégiale, 8 sols. Lesquels seront mis entre les mains du Sr trésorier du Chapitre qui insérera dans un registre l’argent qui lui sera payé en la présence de ceux qui payeront et à la fin de chacune année, le dit Sieur Trésorier en rendra compte.

Pourront les dits sieurs échevins et habitans susnommés se faire inhumer dans le cimetière de la ditte Eglise Collégiale, seront faites par les dits sieurs curés dans leurs dites fonctions curiales, telles luminaires qu’ils jugeront à propos et ce qui restera des dits luminaires. »

Un autre concordat en 1698 stipule les droits des uns et des autres : « Acte pour le célèbre concordat qui a été fait entre le Chapitre et le curé et paroissiens de la paroisse de St Martin de Longpré du 22^e de juin 1698.

L’an mil six cent quatre vingt dix huit, le vingt deuxième jour de juin, après la messe du chœur chantée, nous Doyen, chanoines et chapitre de l’Eglise Collégiale de Notre Daine de Longpré capitulairement assemblés au son de la cloche en la forme et manière accoutumée, il a esté résolu et attesté au dit Chapitre que pour finir le procès mû en la sénéchaussée de Ponthieu entre Monsieur de MONTIGNY, notre Seigneur et Patron, les habitans et paroissiens et notre dit Chapitre, il sera passé traité et concordat entre les parties susnommées aux conditions cy après:

— Savoir que sans le bon plaisir et du consentement de Messire Joseph de MONTIGNY, chevalier, seigneur des dits lieux, capitaine de cavalerie au régiment du Berry, héritier bénéficiaire de défunt Messire

Guillaume de MONTIGNY, chevalier, seigneur des dits lieux, le dit Chapitre abandonnera en toute propriété la nef aux dits paroissiens aux conditions suivantes de la part du Chapitre.

— Savoir que nonobstant le dit abandon, il continuera d'y faire ses fonctions ordinaires avec la même liberté qu'il faisait auparavant le dit abandon dont les principales sont d'y faire la bénédiction des fons les veilles de Pasques et de Pentecoste, d'y chanter le gaudes les samedis aux vespres, d'y faire la procession les festes et dimanches avant la messe du chœur, de faire les processions de St Marc et des Rogations dans lesquelles Rogations la messe qui se chantait dans l'ancienne église paroissiale de St Martin, sera chantée à l'autel de la paroisse de la dite nef, de chanter la messe haute de Saint Mathieu et de Saint Nicaise en leurs festes à l'autel de St Nicaise à droite de celui de la paroisse que le dit autel sera et appartiendra incommutablement au dit Chapitre ou il pourra célébrer des messes.

Le dit Chapitre continuera d'avoir le tronc de St Nicaise dans la dite nef, à costé de son image, et le grand tronc vis à vis dans l'enceinte du dit autel pour les Saintes Reliques.

Pourra la paroisse avoir un petit tronc seulement qui sera placé à la gauche de l'autel de la paroisse dans l'aile où est le dit autel.

Pourra le dit Chapitre dans la grande solennité des Corps Saints célébrer et faire célébrer les messes basses à l'autel de la paroisse pour la commodité des peuples, se servir à cet effet du confessionnal et du tabernacle de la paroisse qui n'aura dans ce jour aucune messe ni office paroissial pour donner tout lieu à celui du Chapitre.

Pourra aussi le dit Chapitre au jour de la Nativité de la Vierge pendant l'octave et au jour de St Mathieu, exposer les Saintes Reliques dans la nef et même sur l'autel de la paroisse aura la même liberté qu'au jour des Corps Saints.

Pourront les chanoines avoir des clefs du petit portail que l'on prétend faire sans le clocher, et se faire ouvrir les grandes portes pour les processions des jours solennels.

Pourront les chanoines se faire enterrer par toute la dite nef sans payer aucun droit en rétablissant toutefois bien et dûement le pavé.

Le metal des cloches cassées et entières sera et appartiendra à la dite paroisse pour estre refondu en cloches, et ensuite placées dans le clocher aux dépens de la paroisse ; parmi lesquelles cloches il y en aura une petite de la grosseur environ d'une petite des six anciennes qui sera, placée dans le petit campanart que le Chapitre prétend faire sur le chœur ; ou même dans le clocher que l'on prétend réparer, le tout à la volonté du dit Chapitre.

Le quel Chapitre pourra, dans icelui clocher étant réparé, construire et entretenir une horloge sans nuire à la place ni au mouvement des cloches.

L'angélus du matin, midy et soir sera sonné aux dépens de la paroisse.

Pourra le chapitre sonner les cloches à sa liberté, et la paroisse pareillement sans aucun droit ni permission pour les vivants et les morts, sans toutefois pouvoir troubler l'office l'un de l'autre par leur son, ni déroger aux statuts du diocèse.

La nef et le clocher étant rétablis la paroisse sera tenue d'entretenir l'un et l'autre à ses propres frais et dépens, même les rétablir s'ils venaient à tomber.

Or par la nef on entend les murailles des deux croisées jusques et compris la poutre et le montant qui est sur le crucifix, qui fera la séparation de la nef et du chœur en prenant depuis le haut du dit montant jusques au bas des murailles en ligne directe. Murailles, toits, vitres, corps de la nef, clocher et cloches qui seront réédifiés et refondues en cas de ruine et de cassation aux dépens de la paroisse, entretenues de cordes et d'autres choses par elle seule.

Luy sera loysible d'améliorer la dite nef et la varier dans sa structure comme elle avisera bon estre comme chose sienne, en gardant en tout et partout les droits du seigneur, le dit Chapitre aura la bénédiction et procession des palmes, l'office des ténèbres et de la semaine Sainte, l'exposition et procession du Saint Sacrement à la feste de Dieu et pendant l'octave et la procession des morts le jour de la commémoration des fidèles trépassés.

Les chanoines et leurs domestiques seraient exempts de la juridiction du curé même demeurant hors des maisons canoniales, de même que les laïcs demeurant dans les maisons et masures canoniales du dit Chapitre seront sujets au dit curé.

Ces conditions à l'égard de la paroisse seront que la nef lui demeurant propre, elle y aura toute la droiture, sacrements et autres droits communs aux paroisses. Elle pourra donner telle forme et dimension qu'elle voudra à son autel et retable d'iceluy sans néanmoins préjudicier à la grande porte du chœur et entrée des cloistres, y célébrer les messes hautes aux jours ordinaires, marqués dans le second traité dont sera cy après parlé, y faire tel office qu'elle voudra hors des heures de celui du Chapitre, c'est à dire devant ou après, continuera d'y faire l'eau bénite, et chanter le Veni Créator avant les messes basses des dimanches avec le prône et autres instructions convenables aux paroisses, chanter les antiennes de St Martin et des Reliques à la fin d'icelles messes, et faire la bénédiction des cendres et des cierges quant à l'heure de la messe paroissiale le curé l'a dira ordinairement festes

et dimanches entre Matines et Prime, et dans les autres jours il la dira et chantera à sa liberté devant ou après la messe du chœur selon l'exigence du cas.

Le Chapitre se sentant obligé par son union à la paroisse, de concourir de toutes ses forces au salut d'icelle, concorde fraternelle et bon ordre et d'entrer en considération surtout dans l'hyver de la brièveté des jours, de l'incommodité des chemins et de l'éloignement d'une partie des paroissiens, se déporte de la rigueur de ses statuts à l'égard de la messe de paroisse, et pour donner tout lieu aux paroissiens d'y assister, différera de sonner et chanter Prime le plus tard qu'il le pourra, sans avoir égard à l'heure ordinaire des autres Chapitres, sans toute fois que le curé puisse abuser de cette condescendance par un excessif retardement de la messe paroissial, ou longueur de Prosne.

Le dit curé continuera de se servir dans ses offices même de fondation et de dévotion des livres du Chapitre, les faisant reporter avec soin, en sorte que le Chapitre n'en soufre aucune incommodité.

Il continuera aussi de faire l'office aux deux festes de St Martin, patron de la paroisse dans la nef, à la chapelle de ce Saint, sans néanmoins interrompre l'office du Chapitre.

Il ne sera tenu d'assister et chanter à l'office de Chapitre qu'à sa liberté et dévotion. Il donnera la bénédiction aux Prédicateurs qui prêcheront hors l'office du Chapitre, de même que le dit Chapitre la leur donnera quand ils prêcheront pendant son office : lequel Chapitre pourra les jours des Corps Saints choisir et donner la bénédiction à un Prédicateur.

Le dit curé fera la publication du Jubilé et des stations, après les avoir notifiées au Chapitre, le dit curé pourra comme il a fait cy devant, faire par lui ou par un clerc le catéchisme dans les cloistres du chœur hors l'office du Chapitre qu'il ne pourra jamais troubler sous quelque prétexte que ce soit, ni le Chapitre troubler celui du curé, ni faire aucunes fonctions curiales, si ce n'est du consentement d'icelui curé.

Ne pourront iceux chanoines dire aucunes messes à l'autel de St Nicaise dans la nef pendant la messe de paroisse.

Pourra le dit curé faire fermer la grande porte du chœur pendant la messe de paroisse, comme aussi faire pendre et fermer deux portes à l'entrée des cloistres sur la nef pendant la dite messe de paroisse, lesquelles deux portes seront propres à icelle paroisse et libres au Chapitre hors la dite messe de paroisse.

Le curé et paroissiens pourront poser lutrin, bancs, confessionnaux et autres choses convenables aux paroisses dans la dite nef dont ils pourront disposer comme de chose sure.

La fabrique paroissiale aura le droit d'ouverture de la terre dans la nef sauf envers les chanoines. Elle aura le cimetièrre propre à elle, pourra disposer de son fond et de l'herbe, y donner tel ordre qu'elle voudra, y établir une école.

Le Chapitre pouvant aussi y rétablir la chambre des malades, la dite paroisse sera tenue d'entretenir les murailles du dit cimetièrre et le chapitre ne pourra y faire d'autres entrées que celles que la paroisse y fera pour son usage en conservant néanmoins les entrées ordinaires vis à vis le grand portail de l'Eglise et vis à vis la masure ; masure canoniale qui est la seconde du cloistre à gauche en montant vers l'Ecce Homo.

Les paroissiens pourront louer, sans la participation du Chapitre, un vicaire ou clerc layc comme ils aviseront bon, qui pourra assister au chœur avec le curé : si ce n'est que le Chapitre pour raison de mauvais deportemens, manque de respect envers icelui Chapitre, lui eut interdit l'entrée du chœur et sera convenu entre le dit Chapitre et les dits paroissiens que les dits chanoines de Chapitre et leurs successeurs à perpétuité ne pourront cy après pour telle cause et occasion, et sans tel prétexte que ce soit, se départir ni contester aucune des clauses et conditions exprimées au dit traité, et que ou ils le feraient pour aucune clauses, ils demeureront au dit cas seuls chargés des réparations et entretien de la nef suivant les deux traités cy devant faits, le premier en datte de l'an 1364 du 20^e jour de février, et le second en datte du 20^e avril de l'an 1667, au moyen qu'il appartiendra au dit Chapitre, les quatre journaux de communes ce jourd'hui donnés par le dit Seigneur de Longpré aux dits habitants et paroissiens par l'acte dont il a esté fait présentement lecture, pour en jouir conformément au dit acte, dans les bornes qui seront marqués par les fossés. Pourquoi les sus dits traités demeurant dans leur entière force et vertu en ce qui concerne les dittes réparations et entretien de la nef et sans que cy après les dits curé et habitants puissent estre au dit cas, aucunement tenus aux dites réparations et entretiens de la nef sous tel prétexte que ce soit, et sans que la présente clause puisse déroger en aucune manière à toutes les clauses et conditions du présent traité, et sans que les dittes clauses et conditions puissent estre réfutées peines comminatoires et pour passer contract et tous actes requis et souffaires par devant notaire ou autrement de tout ce que dessus, même consenti l'omologation par devant nos seigneurs de la cour du parlement, Monsieur le Sénéchal de Ponthieu et ailleurs, le dit chapitre a député les personnes de Messires Antoine PATRY et Philippe DESLIGNERIS chanoine auxquels le dit Chapitre en a donné plein et d'en sôusigner tous actes qui seront jugés à propos sur ce sujet.

Fait et délibéré le dit jour et an plein Chapitre ou il a esté fait un double pour annexer au dit concordat.

Signé MARINEAU. A.PATRY. DESLIGNERIS. MASSON. DODENFORT et ALET.

Confrérie de Charité :

Le 28^e jour de juin 1683 nous étant transportés à Longpré les Corps Saints pour y faire la clôture de la mission, avons approuvé l'établissement d'une Confrérie de la Charité en la dite paroisse dont les règlements sont ci devant écrits. François, Évêque d'Amiens ; Messire Joseph de Montigny, vicomte de Dreux ; pour chirurgien Marin Larbalétrier et Jean Bailly qui sont convenus de servir alternativement à la ditte Charité par mois et Marin Larbalétrier a commencé le mois de juillet.

Règlements pour la Confrérie de la Charité établis dans la paroisse de Longpré aux Corps Saints :

10 - Les sœurs reconnaîtront pour le 1^e Supérieur de la Confrérie, Mr le curé de la paroisse qui sera prié d'afficher et de présider à toutes leurs assemblées.

11 - Elles éliront tous les 3 ans le jour des Rois, 3 officières qui seront les mères de la Confrérie. Cette élection se fera à la pluralité des voix.

Marie Jourdain, Supérieure ; Marie Legry, 1^{re} assistante et trésorière ; Françoise Demont, quêteuse ; Gabrielle Cocquet, visiteuse ; Adrienne Lurselle, visiteuse ; Jeanne Coesques, seconde assistante et garde meubles.

Au 17^{ème} siècle la paroisse possédait une maladrerie, sans chapelle ni maison, d'un revenu de 100 livres et un hôpital d'un revenu de 120 livres, fondé vers l'année 1349 par Michel Leroux, doyen du chapitre. En 1673, la maladrerie et l'hôpital furent réunies à l'ordre de Notre-Dame du mont Carmel et de Saint Lazare par édit du Roi, puis en 1696 à l'Hôtel-Dieu d'Airaines par lettres patentes du Parlement.

Revenu des deux cures de Longpré :

Le fermage de 10 journaux de terre; demi-dîme sur lins, chanvres, foin à Longpré ; pleine dîme sur les noales (une dîme s'appelaït noale quand elle était imposée sur un champ qui venait d'être mis en culture après un état de friche immémorial) et pleine dîme sacramentelle ; dîmeron à Wanel sur les terres appelées fief de Long et Vuaucour ; en tout 386 livres 6 sous.

Et pour que chaque curé pût compléter le chiffre de 300 livres de portion congrue, conformément à l'ordonnance du Roi de 1686, ils percevaient sur le Chapitre de Longpré : 54 livres 11 sous ; le prieuré d'Airaines 47 livres 18 sous, le Chapitre de St Wulfran 46 livres 16 sous 6 deniers ; la chapelle Notre Dame de Longpré 38 livres 3 sous 6 deniers ; la 9^e prébende 10 sous ; l'église et la fabrique de Fontaines sur Somme 12 livres 2 sous 6 deniers ; pour divers frais 20 livres.

Les dits curés partageaient également ces différentes branches de revenus. Par suite d'une ordonnance de Monseigneur FAURE, évêque d'Amiens, en date du 8 janvier 1677, l'un d'eux résidait à Longpré et l'autre à Wanel qui dépendait de Longpré. Ils étaient autrefois les premiers chapelains de l'église collégiale et avaient rang au chœur après les chanoines, celui de Longpré à droite et celui de Wanel à gauche.

Liste des doyens de l'Église Collégiale de Notre-Dame :

VUERMOND , premier doyen en	1206
Hugues TURGOS	1220
ALLARD	
Simon de LANZ	
Jean AUDENT	
Jean LEMIRE	
Arnoult BUGNET	
Pierre RIBOUL	
Henri le MESSAGIER	
Michel LE ROUX , fondateur de l'hôpital de Longpré(cartulaire 2 manuscrit P.74)	1349
Aliame BATAILLE	1350
Pierre CLABAUT , insigne bienfaiteur de l'église et du Chapitre	1360
Jacques LEBLOND	1398
Jean de VAUCHELLES	1412
Gilles BRIDOUX	1416
Jean BOULET	1431
Thomas de MACHY	1450
Jean Le BOULENGUIER	1451
Gilles de FONTAINES	1498
Firmin CRESCENT	1505
Firmin DUCLOY	1513

Philippe DUBOIS	1547
Vincent DUCLOY	1550
Isaac LOURDEL	1591
Mathieu SINOQUET	1596
Jean de La PORTE	1625
Nicolas LEVEQUE	1637
Renaud LOURDEL	1640
Louis BOUCHINET	1653
Nicolas BONAVENTURE	1656
Jean TARDIEU	1679
Jean MARINAU	1688
Jean MAGUET	1722
Pierre François FRESNOY bachelier en droit canon de la faculté de Paris	1750
Pierre ÉL. FORESTIER	1770

Chantres de l'Eglise de Longpré:

Mre Firmin GODAY	Chantre en 1398
Mre Guillaume DELAPORTE	Chantre en 1513
Mre Renaud SAUVAGE	Chantre en 1630
Mre François NICOLE , décédé en 1648	Chantre en 1642
Mre Christophe GAUDUIN , natif du village de Longpré, chantre après Mre François Nicole, le dit Gauduin, décédé, le 12 ^e de février 1656	
Mre Jean de BERNAVILLE , natif de Long, chantre jusqu'en 1683, qu'il est décédé et qu'on a aboli le personat de la Chantre.	

Les Chapelles :

Chapelle de SAINT MATHIEU (1^{ère}) en la Collégiale de Longpré. P.73 Collateur de plein droit: le Seigneur de Long et Longpré. Cette chapelle et la suivante furent fondées vers 1350 par les dispositions testamentaires de Vitasse de CRESECQUES, Seigneur de Long et de Longpré, et leurs revenus sur les biens ici désignés furent amortis par lettres de Jacques de BOURBON, comte de Ponthieu, du mois de mai 1354 et en 1376 par le Roi CHARLES V. "Registre aux actes capitulaires. Cartulaire de Longpré. Delgove P.346" La déclaration attribue cette fondation à Robert de CRESECQUES, sous la date du 5 mai 1376.

Déclaration faite le 22 mai 1728 par le titulaire messire Jacques de BUISSY, acolyte du diocèse d'Amiens, bachelier en théologie et docteur es lois civiles et canoniques en l'Université de Paris. Il était fils de Honoré de BUISSY, écuyer, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville.

Revenus : 40 journaux de terre au terroir de Long, en plusieurs pièces, dont 5 journaux en prairies et le reste en labour, affermé 372 livres. Charges : au Chapitre de Longpré, pour qu'il fasse acquitter une messe par semaine 52 livres. Reste net 320 livres.

Chacun des titulaires de ces 2 chapelles était tenu, par le titre de fondation, de dire 4 messes par semaine pour le fondateur, et autre pour le Roi JEAN, alternativement entre eux, aussi de semaine en semaine: ce qui faisait pour chacun 9 messes par quinzaine. La donation pour les 2 chapelles fut originairement de 106 journaux de terre. Comme elles ne jouissaient plus que de 83 journaux, les chapelains prétendaient que le Chapitre de Longpré détenait le surplus ; pourquoi et au moyen de ce qu'ils lui payaient 52 liv, le Chapitre devait acquitter les messes. Les chanoines soutenaient de leur côté, que la dite somme était payée pour la non résidence des chapelains. La question restait incertaine. Les 2 chapelains de St Mathieu étaient tenus d'assister personnellement, en habit de chœur, à la fête de Longpré les Corps Saints, qui se célébrait en la collégiale chaque année le dimanche qui suivait immédiatement le 29 août, à peine de privation de leurs revenus.

La messe pour le Roi JEAN avait été fondée en 1355. Delgove P.361

Chapelle de SAINT MATHIEU (2^e) en la dite Église. Collateur de plein droit : le Seigneur de Long et Longpré. Déclaration faite en même temps que la précédente par le mandataire de messire Charles Joachim de BONGARDS, curé d'Epiney, au diocèse de Rouen. Revenus : 43 journaux de terre au terroir de Long, en plusieurs pièces, dont 5 journaux en prairie et le reste en labour, affermé : 262 livres. Charges au Chapitre de Longpré, pour même cause que dans la déclaration qui précède : 52 livres. Reste net 210 livres.

Chapelle de SAINT NICOLAS en la même église. Collateur de plein droit : le Chapitre du dit lieu. Il existait une seconde chapelle sous le même vocable et ayant les mêmes revenus. Elles étaient vicariales et obligeaient à

résidence et à l'assistance au chœur. L'une était dite de " *dextro choro* " et l'autre de " *sinistro* ". Le Chapitre les avait fondées en l'année 1212, avec l'aide de Jean d'ABBEVILLE, doyen d'Amiens. Chacun des titulaires avait une maison pour son logement. (Etat des Revenus de 1711. Delgove P.347 et 409)

Déclaration faite le 18 avril 1730 par le Chapitre de Longpré, comme administrateur des dits revenus, pour le titulaire Mre Pierre ROUSSEAU : 3 journaux de terre à usage d'aire, au terroir de Condé Folie, affermés 90 livres ; la moitié de 13 journaux de terre au terroir de Vieulaines, affermés 65 livres ; la moitié de 10 journaux de terre au terroir de Hallencourt, affermés 40 livres ; les dits héritages amortis et provenant d'anciennes fondations. Total 195 livres. Charges au Chapitre de Longpré, pour raison de la non résidence du chapelain 52 livres. Reste Net 143 livres.

Chapelle de NOTRE DAME à Longpré P.74. Collateur de plein droit: le Seigneur du lieu. (Ce vocable lui est donné par le pouillé de 1775). Revenus : 100 livres. Ce revenu provenait du 1/3 de la dîme sur tous les grains de Longpré et du fermage de 6 journaux de terre. Le titulaire jouissait en outre d'une maison derrière le chœur de l'église. Il était obligé à résidence et à l'assistance au chœur. Il devait dire la messe des trépassés tous les jours à l'exception des dimanches et fêtes. Cette chapelle de *dextro choro* avait été fondée en 1190 par Aléaume de FONTAINE et Lorette de SAINT VALERY, c'était le plus ancien bénéfice de la collégiale. Etat des Revenus de 1711 Delgove P.409)

Les curés jusqu'en 1792 :

Ricquer Beguin	curé d'une des portions de la cure	1602-1607
Pierre Allou	curé d'une des portions de la cure	1603-1612
Charles Duval	curé d'une des portions de la cure	1626-1647
Jean Crasset	curé d'une des portions de la cure	1642-1644
Georges le Grand		vers 1690 – 1700
Jean Maguet		? – 1723
Charles Halet	décédé le 26 mai 1770 à 88 ans	1723-1770
Murlay		1770-1779
Jean Louis Matifa	décédé le 25 mars 1784 à 46 ans	1779-1784
Pierre Adrien François Chopart		1784-1791
Desmarais Henri		1791-1792

Les chanoines de la collégiale de Longpré à la Révolution :

Forestier Pierre Éloi :

le 20 messidor de l'An X, il est signalé à Longpré les Corps Saints comme « ex-chanoine de Longpré »

Moignet François :

né le 22 juin 1736

Louchet François :

né le 21 septembre 1742, il sera en l'An XI, desservant puis curé de Poulainville, avant de devenir curé de Citernes en 1812. Il est décédé le 19 octobre 1823.

Clément Joseph François :

né à Amiens le 11 septembre 1756. Né à Amiens le 11 septembre 1756, il obtient son ordination sacerdotale le 23 décembre 1780, il est chanoine à Longpré en 1789. Le mercredi 3 avril 1793, l'an I de la République, 7 h et demie du soir, au Conseil général de la commune, où présidait Pascault officier municipal : François Joseph Clément, prêtre, ci-devant chanoine de Longpré, demeurant en cette ville, a été mandé en la séance. Après avoir été entendu, il a été arrêté que, conformément aux dispositions de la réquisition des commissaires de la Convention nationale, de ce jour, Clément serait mis en état d'arrestation. (Registres aux délibérations d'Amiens 1793. T.6 P.174). Le 3 nivôse an III de la République 5 h de l'après-midi au Conseil général extraordinaire de la commune où présidait Devismes, maire. Le Conseil général arrête unanimement qu'il sera délivré à chacun des pétitionnaires un certificat en ces termes : "Certifions que le citoyen Clément n'a été arrêté que pour n'avoir point prêté le serment de Liberté et d'Egalité et que compulsion faite, par les membres du comité révolutionnaire de surveillance du district, des registres qui se trouvent actuellement au dit comité, il n'en résulte aucune mention de dénonciation sur le compte de chacun des pétitionnaires." (Registre des délibérations d'Amiens 1794 T.7 P.678). Le 10 nivôse an III de la République, 9 h du matin, au Conseil général extraordinaire de la commune où présidait Devismes, maire. Vu la pétition du citoyen Clément père, pour le citoyen Clément, ex prêtre, ci-devant chanoine à Longpré les Corps Saints, vu le certificat du comité révolutionnaire du district d'Amiens, du 4 de ce mois, qui atteste qu'il n'existe sur les registres des anciens

comités et sur le sien, aucune plainte ni dénonciation contre le dit Clément, ex prêtre, ouï l'agent national, le Conseil général, en séance publique, atteste que le citoyen Clément, ex prêtre, a été mis en arrestation par les représentants du peuple Saladin et Pocholle, faute de prestation du serment de liberté et égalité ; que par suite, il a été compris au nombre des déportés n'étant âgé que de 36 ans ; atteste aussi qu'il n'est parvenu à sa connaissance aucune dénonciation contre le dit Clément, et que ce dernier n'a pas troublé l'ordre public en aucune manière. (Registre aux délibérations d'Amiens 1794, T.7 P 688). Il fut arrêté le 3 avril 1793 et resta dans les prisons d'Amiens. Le 13 mai 1793 il est emprisonné à Bicêtre ; 16 février 1794 aux Capettes ; le 17 mars 1794 aux Carmélites et le 1^{er} mai 1794 à Bicêtre. Son départ pour Rochefort eut lieu le 3 juin 1794. Il avait été déclaré déportable par l'arrêté du département du 21 précédent. Le récit de son voyage avec ses compagnons d'Amiens à Rochefort fut narré par Pierre Jules Rousseau. Ils partent de Bicêtre à 4 h du matin avec 50 livres pour subsister pendant 150 lieux. On les entasse dans une charrette qui peut à peine contenir 6 personnes ; jusqu'à Breteuil ils sont accompagnés par 12 gardes, qui font monter à cheval ceux qui n'ont pu rester en voiture et ont été forcés de faire le chemin à pied. À Breteuil, ils font halte sur la place et passent la nuit, enfermés dans une tour. Ensuite on les dirige sur Beauvais où ils sont enfermés dans la maison d'arrêt. À Beaumont ils sont mal traités. À Saint Denis, ils logent dans une maison de secours. La traversée de Paris passe inaperçue et la route de Paris à Tours se fait sans incident. À Chatellerauld on les confond avec les criminels. À Poitiers on les dépouille, on brise les objets de piété et on leur laisse 30 francs pour le reste de la route. À Saint Maxent ils sont insultés. À Niort on les enferme dans les cachots du château. Ils y restent 3 jours. À Sugère ils sont enfermés avec des galériens. Enfin à Rochefort, ils sont enfermés sur la goélette "Les deux associés" dans la rade de l'île d'Aix avec 400 prêtres. (Le clergé picard et la Révolution. Abbé Le Sueur T.2 P.297). En messidor de l'An X l'abbé Clément est résidant sur la paroisse Notre-Dame d'Amiens, sans emploi.

Sur la goélette Les Deux-Associés en station dans la rade de l'île d'Aix : « Nous savions que ce vaisseau renfermait 400 malheureux prêtres il était long d'environ 90 pieds sur 30 de large, avec de petits canons chargés à mitraille et dirigés contre nous. Une cloison bordée de clous aigus nous séparait de l'équipage. Tout effrayant qu'était ce spectacle, il cessa de m'occuper, lorsque je vis sortir les 400 prêtres qui, à cause de notre arrivée (40 nouveaux déportés), avaient été retenus dans leur sombre demeure. Des visages pâles et livides, des figures desséchées autant par le besoin que par le supplice de leur position, des vieillards pouvant à peine s'arracher de leur trou infect, pour aller respirer un air moins pestilentiel ; des spectres couverts de haillons et de milliers d'insectes sans cesse renaissants, tels furent les premiers objets qui, en frappant mes regards et déchirant mon âme, m'annoncèrent ce qui nous était réservé... je demeurai immobile tour-à-tour de douleur et d'admiration. Sous ces voiles rebutants de la misère je découvrais tout l'éclat de la vertu... Les détails qu'ils nous donnèrent de tous les genres de supplices auxquels il fallait nous préparer étaient si révoltants que je les eusse regardés comme un roman tragique, si j'avais pu suspecter leur véracité. Le premier et non le moins cruel de ces tourments était la posture fatigante qu'il fallait garder. Forcés de nous tenir à plus de 400 dans un espace qui eût pu en contenir à peine 200, nous nous trouvions dans un tel état de contrainte et de presse qu'à l'exception de ceux qui avaient pu gagner les bords du pont ou les dessous des paravents, nous étions presque toujours condamnés à rester debout et immobiles, jusqu'à ce que quelques-uns de nos confrères eussent la charité de nous céder leur place.... Telle était la terrible position à laquelle on était condamné depuis sept à huit heures du matin, jusqu'à huit heures du soir. Il faut ajouter à ce premier tourment, celui d'être continuellement exposé aux rayons du soleil qui, cette année, dardaient avec tant de force : la vérité, on tendait une vaste toile qui en interceptait l'activité, mais l'air devenant plus concentré formait comme un vaste four où nous avions à souffrir plus que du soleil lui-même. »

« A huit heures du soir, j'entends le fatal sifflet qui annonce l'ordre de descendre dans les cachots. J'aperçois sur toutes les figures un mouvement d'horreur involontaire semblable à celui qu'inspirerait l'approche d'un tombeau où il faudrait s'ensevelir tout vivant. La garde qui nous environne précipite nos pas : en un instant, je me trouve au bas de l'écoutille de l'entre-pont. Je n'y suis pas encore entré, que déjà je me sens suffoqué par l'exhalaison empoisonnée et brûlante qui m'arrête dès le premier pas. Il fallait cependant se décider à entrer dans cette fournaise ardente. Pour parvenir à l'endroit qu'un confrère charitable m'avait ménagé auprès de lui, il me fallut prendre l'attitude humiliante de la brute pour passer au-dessus d'une quarantaine de corps douloureusement étendus, forcé à chaque pas de froisser les membres des malheureux qui obstruaient le passage. Pressé moi-même dans tous les sens, je fus plus d'une fois sur le point d'étouffer, et ce ne fut qu'après les efforts les plus pénibles que je pus me rendre à la place désignée. J'étais déjà inondé de sueur ; j'espérais qu'une fois placé, je pourrais en tarir la source ; mais ce fut en vain. Notre réunion portait en un instant la chaleur à un tel degré que, de tous les endroits de notre corps, sortaient des fontaines d'eau qui nous arrosaient mutuellement. Il fallait en effet que nos sueurs fussent bien abondantes, puisque un de mes confrères trouva le matin une veste rouge, formant un petit paquet qui lui servait d'oreiller, entièrement changée de couleur. Nous nagions véritablement pendant douze heures dans un étang d'eau brûlante : l'expression n'a rien d'exagéré. Je n'en étais pas surpris ; on devait l'être, au contraire, de ne pas nous trouver tous morts. Après une seule nuit passée dans ces fours ardents, comment, en effet, plus de 400 malheureux n'ayant pour se placer qu'un espace de 16 pouces environ, pressurés dans tous les sens, entrelacés les uns dans les autres, n'ayant pas au-dessus de leur corps un

espace de 2 pieds pour varier leur position, étant privés totalement de l'air suffisant pour alimenter leurs poumons, conçoit-on, dis-je, comment ils ont pu résister à cette torture affreuse? Telle était cependant notre position pendant près de douze heures. Nous étions tellement amoncelés les uns sur les autres qu'il nous était impossible de remuer, même légèrement, aucun de nos membres, sans froisser nos confrères. Cet horrible encombrement devait nécessairement resserrer la colonne d'air qui ne pénétrait dans nos cachots que par une seule écoutille. Pour en augmenter la force, on avait adapté une ventouse qui descendait jusqu'à nous ; mais on avait la cruauté de la retirer à la moindre apparence de pluie, pour y substituer le Prêlat qui fermait hermétiquement notre écoutille, ou bien, on ne daignait pas avoir l'attention de la présenter à la direction du vent : et quand on l'y aurait présentée, je crois que nous n'en aurions pas beaucoup mieux respiré. Nous tombions presque tous dans un état spasmodique que nous regardions comme l'avant-coureur d'une mort certaine. Le spectacle d'animaux qu'on ferait expirer lentement sous des machines pneumatiques serait, je crois, celui qui conviendrait le mieux pour donner une idée de notre position dans l'intérieur de notre affreux cachot...

Pour nous mettre à même de subvenir aux premières nécessités de la nature, on avait placé aux angles de nos cachots quatre dégoûtants baquets, auxquels ceux qui en étaient éloignés ne pouvaient parvenir qu'après avoir foulé une centaine de corps au-dessus desquels ils étaient obligés de ramper. Par un excès de misère dont la médecine indiquerait sans doute la cause, nous étions forcés de recourir, presque toutes les deux heures, à ces affreux baquets. Cette cruelle nécessité entretenait pendant toute la nuit une lente et douloureuse procession qui, en renouvelant à tout instant le tourment d'être foulés et écrasés, nous mettait dans l'accablante impossibilité de prendre une minute de repos. Les baquets ne pouvaient suffire. Aussi la nuit touchait à peine à son milieu que des flots d'ordures et d'immondices coulaient de toute part et nous inondaient, en même temps qu'ils répandaient partout la corruption et la mort.

Bayard Jacques :

assermenté, inscrit sur la liste des Émigrés.

Chopart Pierre Adrien François :

né le 31 mai 1740 à Bray sur Somme. Le 7 avril 1784, il est chanoine et curé de Longpré et remplace Jean-Louis Matifa décédé. Pour avoir refusé de retirer ses réserves au serment, il fut dépossédé de sa cure et eut pour successeur M. Jumel, prêtre natif de Francières, qui prit possession le 19 juin 1791, dimanche de la Ste Trinité, il ne garda cette cure que l'espace de 15 jours. Le 7 septembre 1792, Pierre Chopart obtient un passeport et émigre par la Belgique le 8 septembre 1792, d'où il passe en Angleterre puis en Allemagne. Il a écrit la relation de son voyage d'émigration et dressé la liste des prêtres réfugiés à Düsseldorf. Il rentre en France en 1798. Le 20 floréal de l'an VI, pétition ; 6 prairial, rejet de cette pétition, ordre d'arrestation ; 7 prairial, recherché par la gendarmerie, il n'est pas arrêté; 4 messidor, infirme, résidant chez son frère, officier de santé à Bray sur Somme ; prairial an X, réside à Morcourt, soumission aux lois. Nommé curé de Morcourt en 1800 à la mort de son frère, il y décède curé le 25 mars 1820. Extrait de son journal de déportation : « *Parti le 7 septembre 1792 de Moreaucourt à 4 heures du matin dans une voiture à cheval conduite par Mr Ambroise Vion. Arrivé à Boulogne, le 8, embarqué sur un bateau de pêche, obligé de relâcher à Douvres, passé à Ostende le 10, puis à Bruges. Le 11 départ pour Gand avec 14 prêtres de notre diocèse. J'y passe 8 jours. Une commission instituée par l'évêque de Gand, assigne un refuge à chaque exilé. Le chanoine Chopart est envoyé à Audenarde et loge avec 2 de ses compagnons chez les Bénédictines de Sion. Le 8 novembre 1792, fuite du chanoine qui demande l'hospitalité aux religieuses de Waldeck le premier jour et parvient à Anvers le second. Anvers étant menacé l'abbé Chopart prend le chemin de Liège, il accepte l'asile qu'on lui offre à Düsseldorf. Départ le 20 novembre, il traverse Maestricht, Margraten, arrive le 22 à Aix-la-Chapelle où il reçoit l'hospitalité chez les Carmes. Le 23 Aldenhoven, où il loge chez les Capucins puis à Cyograpte dans une auberge. Le soir il arrive à Dusseldorff. Le chanoine Chopart y trouve un asile grâce à la recommandation de l'abbé de Floirac, grand vicaire de Paris qui le présente à la prieure du couvent des Carmélites : celle-ci le recommande à son tour au Conseiller d'Etat Mr Dewies qui le recueille dans sa maison 2 ans depuis le 19 décembre 1792 jusqu'en octobre 1794. Les armées républicaines menacent Düsseldorf en octobre 1794. L'abbé Chopart s'enfuit le lundi 6 octobre 1794 à Erkrapt, puis à Dussern. Il s'arrête à l'abbaye de Werden, puis au couvent des Capucins d'Essen à Klet, à Bour, à Dersten. À Beckun, ville appartenant au Prince Evêque de Munster, il reçoit l'hospitalité de deux familles qui le logent. C'est de cette ville qu'il part pour rentrer en France le 7 juillet 1797. »*

Desmarets Henri :

né en juin 1743 à Longpré les Corps Saints ; il est élu, à Abbeville, curé de Longpré le 20 septembre 1791 et remplace Pierre Chopart. Il décède, curé de Longpré, le 28 janvier 1808.

Pisson Jean-Baptiste :

chanoine de Longpré, desservant de Bourdon, élu curé de Bourdon le 26 novembre 1792, le 24 ventôse de l'an II, il abdique et remet ses lettres de prêtrise. Il décède en 1805.

Marcel Jean-Louis :

dans son exil en Belgique, il trouve à s'employer en qualité de chanoine-chantre au chapitre cathédral de la ville d'Anvers. Né à Molliens au Bois en 1762, il fut nommé chanoine à Longpré en 1789. Il refuse de prêter le serment d'allégeance à la Constitution civile du clergé et émigre dès avril 1791, il se fixe à Anvers. Il y accueille et héberge dix jours Pierre Chopart en juin 1794. Les Carmagnols, autrement dit les soldats français qui avaient conquis puis perdu la Belgique, devaient la reconquérir après la bataille de Fleurus (22 juin 1794) et occuper définitivement Anvers. L'arrestation de l'abbé Marcel devenait imminente, accusé d'émigration, d'intentions liberticides, d'intelligence avec les ennemis de la Patrie. Le tribunal criminel d'Anvers le déclare ennemi du peuple conformément à la loi du 22 prairial et comme tel puni de mort. Ce jugement fut exécuté séance tenante sur l'Esplanade, 23 octobre 1794. L'abbé Marcel mourrait fusillé à l'âge de 30 ans sous les balles de soldats français.

Bocciardy Jean-Baptiste Madeleine :

Il est aussi appelé BOUCCIARDY ou BEAUSIARDY ou BOCSIARDIE. Il est né le 7 octobre 1758 à Paris St Laurent, il obtient son ordination sacerdotale à Auxerre en 1783. De 1787 à janvier 1789, il est curé de St Mammès près de Fontainebleau jusqu'en janvier 1789. Il est aussi précepteur chez Proussel de Belloi (la 109 f°168 v). En 1792, le 23 août il prend un passeport à Amiens sans indication de destination (la 109 f° 169 Q 252). En 1793, il est arrêté comme suspect à Amiens rue des Lirots ; le 18 février il comparait devant le juge d'instruction, puis est fait prisonnier le jour même dans le beffroi. Le 25 février : pétition de Bocciardy prisonnier au Beffroy (pièces contenues dans son portefeuille) (la 109 f°169). Il est enfermé à la Conciergerie le 28 février 93. Il obtient son élargissement le 7 mars 93 : l'accusation n'était qu'une "suspicion vague et indéterminée" (la 1044). Le 23 octobre ou 2^e jour de la première décade du II^{ème} mois de l'an II, il est arrêté à St Gratien, et se retrouve la même nuit à la Conciergerie. Le 2 octobre 1794, on le retrouve à Bicêtre, puis aux Carmélites le 15 octobre 1794 (Darsy. Doléances et victimes P.295). En l'an II, le 24 fructidor, une pétition demande sa mise en liberté ou de transfert aux filles repenties (air plus salubre qu'en la maison de justice. Lc1896). En l'an VIII 12 ventôse, il se soumet (La 1036). En l'an IX, le 1^{er} pluviôse, il exerce à l'Oratoire d'Amiens (La 1036). En 1804, il devient vicaire à Longpré les Corps Saints (état du clergé diocésain) et le 1^{er} février 1808 il possède les pouvoirs de succursaliste à Longpré les Corps Saints (état du clergé diocésain). Le 26 août 1816, il est curé de Sentelie où il décède le 14 juillet 1830.

L'abbé François Simon de Pfaffenhoffen

Fils aîné du sculpteur PFAFF, il est né à Saint Riquier le 13 décembre 1753. "Il alla étudier chez le curé de Saint Léger les Domart pour se faire prêtre, il eut un canonique de Lompré Corps Saints de 600 F, il le permuta pour une place d'aumônier au petit commun à Versailles où il fut reconnu comme descendant de la maison de Pfaffenbourg et rappelé pour être chanoine à Maline (confusion avec Liège)." selon Sellier Jacques 1724-1808 natif de Limeux. Avant la Révolution, l'Abbé de Pfaffenhoffen fut prêtre du diocèse d'Amiens (études au grand séminaire, caserne Dejean, où son père travailla). Il fut docteur en droit canonique et civil de la faculté de Paris puis chapelain de Saint Nicolas à Longpré les Corps Saints vers 1779, prévôt de la collégiale de Saint Sulpice à Paris en 1780, aumônier de la Maison du Roi au titre de Saint Roch de 1781 à 1786, puis prévôt de la collégiale de Saint Aubin de Guérande en 1784 et prieur de Saint Robert à Authie. Le 20 février 1790 le Comte de Pfaffenhoffen demeurant à Paris, 175 rue d'Enfer, paroisse St Jacques du Haut Pas, déclare les deux seuls bénéfices qu'il possède : le prieuré St Robert à Authie et l'une des deux chapelles au titre de St Nicolas en l'église collégiale Notre Dame de Longpré aux Corps Saints. De 1791 à 1796, il est chanoine tréfoncier de l'église de Liège; il s'agissait de bénéfices en commende, charges n'entraînant pas résidence.

Il fut un des acteurs de l'affaire du Collier de la Reine en mars 1785. En effet : en 1837 le Général allemand Danican révéla d'après un acte notarié passé à Paris en 1793, que Jean Georges Pfaff de Pfaffenhoffen aurait participé à l'escroquerie; Jean Georges, frère de François Simon, était bijoutier à Paris en août 1784. L'Abbé de Pfaffenhoffen réussit par son intercession à obtenir que Marie Anne de Saint Rémi de Valois, soeur de la Comtesse de La Motte, reçoive une somme de 60.000 livres sur la cassette de la Reine. Comment François Simon a-t-il mis sur pied l'armée de Bourbon, constituée de trois régiments, en 1792 et comment son frère Jean Georges a-t-il obtenu le brevet de Colonel dans l'armée de Condé le 2 septembre 1792 ? Il est remarquable qu'en 1796 Jean Georges réfugié à Londres, est incorporé comme Capitaine au régiment de Rohan hussards. Et comment François Simon remboursa-t-il les faux assignats fabriqués par les royalistes pour ruiner la République ? Jean Baptiste Marie Manessier, Vicomte de Selincourt près d'Hornoy, émigré en 1792, entra en rapport au nom des Princes avec l'Abbé François Simon, à propos des faux assignats. Rose Bertin, originaire d'Abbeville, marchande de mode de Marie Antoinette, apporta son aide financière à Mr de Selincourt, réfugié à Liège en 1792, de même qu'à Joseph du Maisniel de Saint Léger, châtelain de Brailly-Cornehotte.

Dissolution du chapitre de la collégiale : (MS 2157 Bib. Mun. d'Amiens)

« L'an 1791, le 11 janvier, M. Pierre Le Sueur, laboureur à Sorel et commissaire du district d'Abbeville se rendit à Longpré à l'heure de la messe du chœur à laquelle il assista, et après il a montré au Chapitre les ordres qu'il avait du district de lui faire défense de faire dorénavant l'Office canonial. Le Chapitre déclara qu'il obéissait. C'était un mardi, et M. Clément, chanoine, était pour lors en semaine. Il y avait ce jour là un grand nombre d'habitants à la messe du chœur ; aussitôt que cette défense fut faite, le sieur Forestier, doyen, monta à l'autel et là, le peuple étant assemblé, il exhorta le Chapitre et le peuple à témoigner à Dieu leurs actions de grâce des biens qu'ils en avaient reçues et en même temps de leurs illustres fondateurs Aléaume de Fontaine et Lorette de St Valéri son épouse et de leurs enfants. Pour quoy on se mit à genoux et on récita dévotement les 7 Psaumes de la Pénitence et les Litanies des Saints avec toutes les prières, etc... Cette cérémonie attrista la plupart des habitants et il y eut beaucoup de larmes répandues ces jours-là dans l'église et dans toute la paroisse. Monsieur Chopart, curé de Longpré, ayant fait serment de garder la constitution civile ecclésiastique, avec réserves, (ce serment ne fut pas trouvé bon, en conséquence...) il fut dépossédé de sa cure et eut pour successeur M. Jumel, prêtre natif de Francières, qui prit possession le 19 juin 1791, qui était le Dimanche de la Ste Trinité, il ne garda cette cure que l'espace de 15 jours et après quelques mois de vacances pendant lesquels la cure fut desservie par M. Henri Desmaretz, cy devant chanoine de Longpré, cette cure fut donnée au dit Sieur Desmaretz qui en prit possession le Dimanche 3 octobre de la même année 1791.

Saisie des biens du Chapitre : (MS 2157 Bib. Mun. d'Amiens)

« Le 26 septembre 1791, Siffait Roger, archiviste du district d'Abbeville, accompagné de M. Pierre Le Sueur, commissaire du village de Sorel, se rendit à l'effet de faire le recensement des effets, ornements, meubles, argenterie et titres du Chapitre. Il laissa tous les ornements à l'exception d'une chasuble de damas noir fort propre avec un reçu acquitté qu'il emporta et fut, dit-on, donnée à l'église de Sorel ; il emporta un calice du chapitre qui est celui de feu M. Halet, chanoine. Ce calice fut, dit-on, donné à l'église de Fontaine sur Somme. Il emporta aussi le soleil de la paroisse de Longpré et celui du chapitre demeura à la dite paroisse. Le pied de ce soleil est le pied du calice d'argent ouvragé, provenant de feu M. Tardieu doyen du chapitre. M. Siffait eut la bonté de laisser la coupe et la patène de ce beau calice au moyen de quoi, il reste trois calices tant pour la paroisse de Longpré que pour messieurs les chanoines, lesquels ont la liberté de s'en servir ainsi que des ornements délaissés par ledit sieur Siffait. À l'égard des titres et papiers dudit chapitre, M. Siffait n'ayant pu ouvrir le coffre parce qu'il se trouvait qu'une des trois clefs avait été changée par mégarde, il prit le parti de la faire enlever et ce coffre fut conduit dans une voiture à Abbeville. Tout ceci fut fait en l'absence de la municipalité qui ce jour-là était absente comme n'ayant pas été prévenue de la visite dudit sieur Siffait. »

Dénonciation des chanoines, le 17 pluviôse An II, par Louis Louchet député à la Convention Nationale à André Dumont :

« Je saisis le moment où tu es à Amiens, mon collègue, pour t'inviter à t'occuper de la commune de Longpré sur Somme ; elle est bien malade (...) Je te dénonce en même temps le district d'Abbeville, qui ne peut ignorer l'infâme désertion dont je te parle, et qui ne prend aucune mesure contre ces lâches déserteurs. Il faut que tu saches que cette administration a plusieurs fois envoyé des gendarmes pour mettre en état d'arrestation les ci-devant chanoines, qui ont fanatisé, royalisé et poltronisé le lieu de ma naissance. Pas un n'y a été mis en arrestation. Ce n'était qu'un jeu. On avertissait sous-main ces scélérats, qui sont venus à bout, depuis sept à huit mois, de pervertir ma belle-sœur et ses enfants. Ils se cachaient ; les gendarmes ne trouvaient personne ; ils s'en retournaient, et nos contre-révolutionnaires sortaient de leurs tanières et n'en étaient que plus ardents à soulever le peuple. Il faut que tu délivres mon pays malheureux de la présence de ces monstres : c'est le seul moyen d'arracher Longpré au royalisme. Je vais te les désigner par leurs noms et le lieu de leur résidence.

1° Forestier, doyen, à Longpré ; 2° Louchet, ex-chanoine à Longpré ; 3° Moinet, ex-chanoine à Longpré ; 4° Moreau, chapelain ; 5° Bayard, demeurant avec sa mère et sa sœur, toutes deux très aristocrates ; 6° Marcel, ci-devant chanoine ; mais il a émigré.

Il y a deux autres ci-devant chanoines : ce sont Desmarais et Pisson. Le premier a été curé constitutionnel à Longpré ; il s'est déprêtrisé. Le second s'est aussi bien comporté. Les autres étaient protégés par Mercher et Duval, membres du district d'Abbeville ; ils leur envoyaient de belles truites, et ces messieurs les avertissaient toutes les fois qu'il était question de les arrêter. »

Le presbytère :

En l'an 12, le maire écrit : « il existe un presbytère où demeure actuellement le desservant, contenant environ 70 pieds de bâtiments avec une cour et un beau jardin légumier. » Antérieurement à 1700, Sorel, Wanell et Condé-Folie faisaient partie de la paroisse.

Les curés de l'an X à 1905 :

Succursale à la charge de l'Etat en l'an XIII.

An X, 20 messidor : **FORESTIER Eloi** et **LOUCHET François**, tous deux " ex- chanoine de Longpré".

An XII, 3 floréal : **DESMARAIS Henry**, desservant constitutionnel.

DESMARAIS Henry, né le 23 juin 1743. 1er messidor an 12 - 28 janvier 1808 (décédé).

BOCCARDY Jean Baptiste Madeleine, né le 7 octobre 1758. 1er février 1808 - 25 août 1816. Passé à la succursale de Sentelie.

Vacance du 26 août au 9 octobre 1816.

OLIVE Jean François, né le 18 mars 1760. Venant de la succursale de Doudelainville. 10 octobre 1816 - 22 mars 1840 (décédé).

TOURNEUR Pierre Nicolas, né le 23 février 1808. 23 mars 1840 - 30 avril 1840. Passé à la succursale de Vergies.

CAGÉ François, né le 29 janvier 1804. Venant de la succursale de Dompierre -les-Authie. 1er mai 1840 - 7 septembre 1842 (décédé).

DELPLANQUE Philippe Alexandre, né le 15 avril 1816. 8 septembre 1842 – 30 septembre 1842 (démissionnaire).

POYELLE Jacques Honoré Gédéon, né le 28 septembre 1799. Venant de la succursale de Croixrault. 1^{er} octobre 1842 – 30 juin 1852. Passé à la succursale de Croixrault.

SAGUEZ François Isidore, né le 14 février 1815. Venant du vicariat de Corbie. 1er juillet 1852 - 24 mai 1865. Passé à la cure de Marcelcave.

THIERRY Louis Léopold, né le 9 août 1832 à Aubvillers. 25 mai 1865 - 24 novembre 1904. (démissionnaire).

RETEL Marie Alphonse Siméon, né le 18 février 1861. 25 novembre 1904 - 31 décembre 1905.

Le vicariat fut érigé par décision ministérielle du 25 avril 1857.

Vacance du 25 avril au 30 juin 1857.

BELLAVOINE Henry, né le 15 juin 1831. 1er juillet 1857 - 8 février 1859. Passé à la succursale de Doudelainville.

LANGLET Henry, né le 5 mars 1834. 9 février 1859 - 20 octobre 1861 (démissionnaire).

MANOT Benjamin Louis, né le 13 septembre 1835. 21 octobre 1861 - 31 mars 1867. Passé à la succursale de Villeroy.

VAQUETTE Emile, né le 31 janvier 1848. 1er avril 1867 - 30 juin 1869. Passé à la succursale de Lahoussoye.

Vacance du 1er juillet au 30 septembre 1869.

FRANQUEVILLE Louis Eugène, né le 12 février 1845. 1er octobre 1869 - 30 septembre 1870 (démissionnaire).

MARGRY Nicolas Maximilien, né le 2 février 1812. 1er octobre 1870 - 30 septembre 1871 (démissionnaire).

DUSSUELLE Gustave Prosper, né le 25 juin 1845. 1er octobre 1871 - 31 décembre 1873. Passé à la succursale d'Yzeux.

ROUCOUX François Isidore, né le 4 février 1842. Venant de la succursale de Thieulloy-la -Ville. 1er janvier 1874 - 29 août 1876. Passé au vicariat de Corbie.

Vacance du 30 août 1876 au 20 juillet 1877.

DEGOUY Michel François Joseph Albéric, né le 21 octobre 1850 à Mailly-Raineval. 21 juillet 1877 - 31 janvier 1881 (démissionnaire).

Vacance du 1er février au 30 juin 1881.

LECLERCQ Arthur Denis, né le 25 octobre 1855 à Amiens. Nouvellement ordonné. 1er juillet 1881 – 30 juin 1882. Passé à la succursale de Lincheux - Hallivillers.

DUVAUCHELLE Virgile Arthur, né le 20 novembre 1856 à Yvrench. Nouvellement ordonné. 1er juillet 1882 - 31 juillet 1885. Passé à la succursale de Villers-Campsart.

BARBE Joseph Firmin, né le 13 janvier 1853 à Bourseville. Nouvellement ordonné. 2 août 1885 - 13 juillet 1887. Passé à la succursale d'Oissy.

BRANDICOURT Léonce Rémi Eugène, né le 24 novembre 1861 à Saint-Vast-en-Chaussée. Nouvellement ordonné. 14 juillet 1887 - 30 juin 1893. Passé à la succursale d'Hocquincourt.

LANDRIEU Paul Emile Marie, né le 14 juin 1866 à Caours. Nouvellement ordonné. 1er juillet 1893 - 30 juin 1895 (démissionnaire).

Vacance du 1er juillet 1895 au 31 décembre 1905.

L'abbé Cagé :

Lu dans le Journal de la Somme du 16 septembre 1842 : « *M. Cagé, curé de cette commune est mort jeudi dernier à Quend, chez son beau-frère, desservant de cette dernière localité. Il avait entrepris d'aller visiter ses parents sans tenir aucun compte d'une espèce de malaise, qui le tourmentait depuis quelques temps. Il espérait au contraire combattre cette indisposition par une agréable promenade. Les habitants sont très peiné de cette mort, qui les prive d'un pasteur qui avait su obtenir leur estime et leur affection. Il est vivement regretté de tous ses paroissiens.* »

La succession de l'abbé Cagé :

Lu dans le Journal de la Somme du 27 septembre 1842 : « *Par suite du décès de M. Cagé, ecclésiastique aimé de tous, et maintenant si regretté, on nous avait donné provisoirement pour pasteur M. Delplanque, prêtre distingué par ses talents et ses vertus, et que nous aurions eu la plus grande satisfaction à garder définitivement, car il peut remplacer dignement celui dont la perte prématurée nous afflige encore. Malheureusement il n'en a pas été ainsi, notre espoir a été déçu, et M. l'évêque nous a envoyé pour curé un prêtre, qui malheureusement n'a pu convenir à plusieurs paroisses, où on l'avait envoyé, et qui, à plus forte raison, pourrait encore moins convenir à une paroisse plus importante. Aussi son arrivée a-t-elle excité ici une sensation très désagréable, et s'il y reste, il est à craindre que la religion n'en souffre beaucoup et que l'église ne soit souvent déserte pendant les offices. Ces raisons graves que M. l'évêque saura apprécier, le porteront, nous osons l'espérer, à nous donner soit M. Delplanque qui serait ici chéri et respecté comme M. Cagé, soit un autre ecclésiastique non moins convenable à notre commune.* »

L'abbé Thierry :

Le 20 novembre 1870, les habitants de Longpré les Corps Saints avertissent le préfet de l'envoi d'une lettre au curé : « Monsieur le curé. La patrie en danger accepte avec empressement le moindre concours moral ou effectif de tous ses enfants. Dans un grand nombre de paroisses, le clergé a justement ordonné des prières publiques pour le succès des armées de la République française qui a entrepris la lourde tâche de délivrer le pays des malheurs qui l'accablent. La commission municipale de Longpré les Corps Saints serait donc heureuse, monsieur le curé, d'entendre chanter à la messe paroissiale le « Domine, Salvam fac Republicam ». C'est dans l'espoir d'un accueil favorable réservé à leur demande que les soussignés ... ». Ils ajoutent à l'intention du préfet : « vous le voyez, M. le préfet, nous n'avons été inspirés que par une pensée de concorde et d'union. M. le curé a cru devoir nous répondre par une longue missive qui éludait la question. Nous nous en remettons donc à votre obligeance M. le préfet, de juger ce qu'il convient de faire en pareil cas. »

Le préfet annote : « la demande des conseillers est juste et renvoie la demande à M. l'évêque ».

Le curé L. Thierry écrit dans sa réponse aux pétitionnaires qu'il exécute fidèlement les ordres de son évêque. Il signale que les moindres prières relatives à un intérêt public doivent être ordonnées par l'autorité supérieure et que c'est avec grand regret qu'il se voit dans l'impossibilité d'acquiescer à la demande, son supérieur ne lui ayant pas donné l'autorisation d'invoquer le « Domine, Salvam fac Republicam ». Il signale que si la commission parvenait à obtenir l'autorisation il était prêt à chanter le « Domine, Salvam fac Republicam » non pas une seule fois mais au besoin trois fois comme il l'a entendu chanter dans sa jeunesse. (ADS 99M80969/1). À noter qu'au 22 Août 1897, l'abbé Thierry, curé de Longpré, est chanoine honoraire de Limoges.

Monseigneur Firmin Renouard :

La famille Renouard, pendant plusieurs générations, exerce les fonctions de lieutenant du seigneur de Long à Longpré les Corps Saints. Il est né à Longpré les Corps Saints le 12 février 1831 ; il est le fils de Firmin Renouard, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, capitaine retraité et de Adélaïde Sannier. Son père a 57 ans à sa naissance et sa mère 44. Il fut baptisé le 13 février 1831 dans la Collégiale de Longpré, par l'abbé Olive, curé de la paroisse. Dans sa cinquième année, il perd son père le 16 novembre 1835. Le curé de la paroisse, l'abbé Cage, auteur du Mendiant mystérieux, lui donne des notions de latin. En octobre 1842, il entre au petit séminaire de Saint Riquier en classe de septième, puis au séminaire de Saint Sulpice à Paris le 18 octobre 1849. En 1850, il reçoit la tonsure, en 1852 les ordres mineurs et en 1853 le diaconat. Ordonné prêtre par Monseigneur Tirmarche, il célèbre sa première messe à Longpré les Corps Saints le 25 septembre 1854, lors de la fête de la Saint Firmin. Il est nommé vicaire à Saint Rémi d'Amiens, puis curé doyen de Gamaches le 1^{er} mai 1870. En 1872, il est archiprêtre et administrateur de la cure de Doullens, devient chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens le 27 février 1873. Le 15 mai 1877, il porte à Pie IX, un ciboire en vermeil de la part de Monseigneur Bataille. Ce ciboire est dans le trésor de la cathédrale de Milan. En 1880, il est curé de Doullens et devient deux ans plus tard, chanoine titulaire de la cathédrale d'Amiens. Le 30 août 1881, il est nommé vicaire général à Amiens, puis supérieur de Louvencourt en 1883. Nommé évêque de Limoges le 28 février 1888, il est institué le 1^{er} juin 1888 par le pape Léon XIII. Il choisit comme armoiries : d'argent à la croix de sable, chargée en cœur du monogramme du Christ d'or avec la devise 'Fide firmus' (ferme dans la foi). 12000 personnes

assistent à la cérémonie. Une crose, lui fut offerte par son pays natal : ornée de ciselures, d'améthystes et de grenats. En haut de la hampe, un ange est représenté les ailes étendues, tenant un écusson aux armes de Monseigneur Renouard. Dans la volute sont représentées de petites châsses, rappelant les reliquaires de Longpré les Corps Saints. Il emmène avec lui l'abbé Gauthier Lartisien, son vicaire à Gamaches en 1870 et en fait son secrétaire particulier, puis son vicaire général à Limoges. Le 30 novembre 1913, il décède à Limoges. Le 4 décembre ont lieu ses funérailles et son inhumation dans la crypte de la cathédrale de Limoges.

Curés de 1905 à 2003 :

Marie Alphonse Siméon RETEL	1905 - 1928
Zéphyr DELANDRE	1928 - 1943
Léon THELLIER	juin 1944 - 1954
Henri GARBE	1954 - 1963
Marc CAPRON	mars 1963 - septembre 1973
Maxence LECOMTE	octobre 1973 - 1982
Roger ANTOINE	22 août 1982 - novembre 1992
Pierre MAURIAUCOURT (Père blanc)	novembre 1992 - septembre 2001
André DAMAY	depuis septembre 2001

Maxent Lecomte est né en 1921 à Tours en Vimeu, il est ordonné prêtre en 1950. Il passe du vicariat de Saint Pierre, en 1953, à Ailly sur Somme en 1955, à Condé Folie en 1967. Après son passage à Longpré, il est nommé à Friville Escarbotin en 1982 puis admis à la retraite en 1996. Il habite Abbeville.

André Damay est né en 1954, il est nommé vicaire à Ham en 1986, puis curé de Crécy en 1990. Il habite Villers Bocage, il est responsable, depuis 2001, de la paroisse Notre-Dame du Gard et de la paroisse St Antoine du Bocage regroupant 40 villages.

Pierre Mauriaucourt est né aux Pays-Bas en 1926. Il fut ordonné prêtre en 1954. Admis à la retraite en 2001, il réside actuellement à la maison de retraite Espoir et Joie, 13 rue d'Havernas à Amiens.

Abbé Garbe (extrait du Courrier Picard)

La paroissienne d'autrefois, beaucoup calotte, beaucoup bigote, le prendrait carrément pour le diable. D'ailleurs, côté clergé, on le trouve un peu trivial. Ses gauloiseries laissent parfois les curés les plus proches du populo. Il est cru dans son parler, vert dans ses histoires, mais il y croit à sa foi «Oui je crois en Dieu, nom de dieu ê », n'hésite pas à proclamer cet abbé peu ordinaire. Bâti comme un joueur de rugby, solide comme un bûcheron, résistant comme un montagnard, l'abbé Henri Garbe, curé de Frohen-le-Grand, petit village de la Somme, a fait des bistrotts du patelin, l'endroit préféré de ses prêches. À 78 ans, anar sans le vouloir, il n'a qu'un slogan, en forme de provocation à l'égard de tous les pète-sec en tenue de clergyman: « ma soutane, c'est mon drapeau!»

Le gaillard est intarissable, increvable. Bavard génial qui vous convertirait un bataillon d'athées, il a une pêche éternelle. La santé quoi. Même côté comptoir, paraît qu'il tient sacrement bien la route l'abbé Garbe. Une solide nature. Un foutu caractère. Mais un rebelle fort sympathique. Un tantinet fort en gueule style Lafleur, mais sûr, au fond un grand cœur. « Côté bistrot, c'est vrai une certaine capacité », reconnaît modestement l'abbé, tout en ajoutant : « mais ça me permet d'être indulgent vis à vis de ceux qui sont retournés avec deux verres ! »

Le beau gosse :

Né en 1905, à Houplines près d'Armentières dans le Nord, ordonné prêtre en 1930, l'abbé Henri Garbe prétend posséder les qualités de la Flandre et de l'Espagne réunies : « D'ailleurs, je disais souvent à ma mère, faut pas chercher loin les origines de notre famille. C'est une collaboration un peu poussée entre une belle flamande et un duc espagnol ». Vous voilà prévenu, l'abbé, c'est pas le genre à avoir peur des mots.

En 1929, il enseigne la discipline au Petit Séminaire d'Amiens, puis il est nommé au collège Saint Martin. Son tempérament « meneur d'hommes », son entrain, son enthousiasme lui vaudront très vite les réprimandes, sinon déjà les repréailles de ses supérieurs. En 1932, il est vicaire à Sainte-Jeanne d'Arc. Jusque là tout s'est à peu près bien passé. Mais en 33, le vicaire général Foursy lui passe un savon parce qu'il prenait son bain avec les enfants de la colonie du bord de mer dont il était responsable. Un savon pour un bain, passe encore, mais proteste l'abbé, je n'ai rien à me reprocher. « Vous faites du nudisme à la plage ! », l'accuse le vicaire général qui n'aime décidément pas les bains de mer. Réponse du jeune abbé Henri Garbe «C'est sûrement une femme qui vous a dit ça. Une femme qui prend ses rêves pour des réalités !». Le vicaire général ne répond pas. L'abbé Garbe ironise: « Ce que c'est tout de même d'être le beau gosse que ma mère a fait ! ».

Fraternité tout court :

Toute ma vie a été contrariée comme ça ! » dit aujourd'hui l'abbé Henri Garbe. Dans sa petite paroisse de 200 et quelques âmes, il médite sur le manque de tolérance et le manque d'intelligence de ses charitables confrères. « Du reste, quand ils parlent de confraternité, moi je leur dis fraternité tout court, je vous laisse le reste ! »

Durant la guerre, l'abbé devient résistant : « Mais en tant que Henri Garbe. Je n'ai jamais dit alors abbé Garbe. J'ai toujours fait la différence entre l'église et la politique. Et pendant ce temps là, le représentant de l'évêché lui faisait de la collaboration. Pour lui c'était plus dangereux de compromettre l'Église !».

Si je m'en suis tiré, confie volontiers maintenant l'abbé Henri Garbe, c'est grâce à l'habileté de parolotes que le Bon Dieu m'a donné : « les boches, on pouvait facilement les rouler ».

Les Allemands peut-être, mais les évêques moins sûr. Surtout qu'ils semblaient prendre un malin plaisir à s'opposer aux initiatives de l'abbé Henri Garbe qui prêchait la jeunesse d'une manière que le clergé ne trouvait pas très catholique. Ainsi, une nouvelle fois, l'abbé est prié de « cesser ses fantaisies éducatives », et l'évêque le prie de quitter sa paroisse de Boves, après la guerre. Quelle faute avait commis l'abbé Garbe ? « Avec un moniteur, je donnais des cours de danse aux jeunes de la commune. Et je chantais des petits airs que je composais moi même, avec un petit soupçon de résistance ».

Mon dernier bal :

Le bal, la jeunesse, l'abbé Henri Garbe n'y renoncera pas pour autant. Plus tard, dans les années 65, ça lui vaudra à nouveau les foudres d'un autre évêque, Monseigneur Stourm. Cette fois l'abbé Henri Garbe est condamné, pendant un an et demi, à suivre la messe du fond de son église. Il est « suspendu ». Sa vie tourne au Balzac.

La faute? « Je boudais la J.A.C. qui, à mon avis se politisait, et dans la salle paroissiale, j'organisais le bal du samedi soir. Ça se passait bien. Mais ça ne plaisait pas à l'évêché ».

Le nom de la paroisse où l'on pensait coupable l'abbé qui allait au bal aurait pourtant dû faire réfléchir l'évêque d'alors puisque cela se passait à Longpré les Corps Saints.

Tout est pur aux purs :

« Je suis le curé qui dit des gros mots et qui raconte des histoires, mais c'est formidable d'être près du peuple », persiste à penser l'abbé Henri Garbe. Celui qui pendant un an et demi a vécu « suspens a divinis » - interdit pour les choses divines - a gardé une grande tendresse et un grand amour pour les choses humaines. Même si à Frohen son église ne fait pas le plein, il garde son optimisme et sa foi des années trente. « Si je vais au bistrot, c'est pour rencontrer ceux qui ne viennent pas me voir à l'église. Je veux leur faire comprendre précisément que le Bon Dieu n'est pas tellement dans l'église, à la messe, mais qu'il est partout ».

À ceux qui boudent l'église du village, l'abbé adresse souvent cette supplique en forme de parabole : « C'est vous qui êtes le bon vin, vous le peuple que j'aime et que je comprends. Moi, souvent à l'église, je n'ai que la piquette. Alors soyez gentils, mélangez – vous à la piquette, pour que j'ai enfin du vin d'appellation contrôlée ».

Un jour, un curé style aristo lui a fait le reproche d'avoir dit : « Les évêques, ils n'ont pas de couilles au cul ! ». Sans se démonter, le curé-qui-dit-des-gros-mots a répondu au curé-aristo: « Toi qui caresse volontiers le derrière des familles à particules, ça n'aurait pas dû te choquer : les aristos, autrefois, n'avaient pas peur des mots, ils s'appelaient Bellegueule, Courtecuisse et Debonnescouilles ou Debonneschoses, alors... ».

Et l'abbé Henri Garbe a essayé d'expliquer à son confrère qu'il voulait, lui, parler le langage du populo. Est-ce un péché ? L'abbé qui dit des gros mots répond en rigolant : « Ben non, nom de Dieu. Ma mère disait toujours. Tout est pur aux purs. Et tout paraît impur aux impurs »

L'apéro du curé :

Le curé qui prêche au bistrot a même inventé l'apéro du dimanche. Quand la messe est dite, il invite ses fidèles au presbytère pour prendre un verre: « J'offre l'apéritif à tout le monde. On parle de tous les problèmes, de ceux du village, et de ceux du monde, et aussi du sermon ».

L'abbé Henri Garbe est ainsi, tendre et rude à la fois, pudique et grivois, mais au fond très discret : « Les grands sentiments sont discrets », répond l'abbé à ses paroissiens qui font la grimace pour le denier du culte. Dernièrement une brave paroissienne a en effet dit à l'abbé : « J'veux pas donner d'argent pour que vous alliez payer des tournées au bistrot ».

« - Au bistrot, a répondu le gaillard de 78 ans, j'y vais pas pour boire, j'y vais pour bavarder. Pis pour payer ma tournée, j'ai de quoi, avec mes sous à moi. Le denier du culte, c'est pour l'évêque. Et lui, i'n'boit pas ».

Jean-Louis CRIMON

L'abbé Masse :

L'Éclaircur du Vimeu dans son numéro du 16 février 1957 retrace la vie de l'abbé Masse qui vient de mourir : « C'est un véritable deuil général qui enveloppait la petite cité ouvrière (Pont Rémy), le samedi 9 février. Sans doute, son légendaire curé, l'abbé Masse, affaibli par l'âge et l'état de sa santé si longtemps robuste, et véritablement enviée, avait du accepter, en septembre dernier, un poste plus modeste où l'on pouvait espérer qu'il assurerait encore de précieux services, facilités par sa grande bonté et sa belle éloquence : il était alors devenu, à cette date toute récente, curé de Bellancourt et chapelain de Notre-Dame de Monflières. Il était, malheureusement trop tard et le mal, qui le minait sourdement devait, hélas ! faire de rapides progrès.

Né en 1880, à Longpré les Corps Saints, Georges Masse issu d'une famille ouvrière, devait prendre le chemin du séminaire comme son oncle, Émile Joly, futur doyen de Saint Leu d'Amiens et chanoine de la Cathédrale .. /

Après un stage assez bref dans le professorat, où son savoir et son intelligence faisait merveille, le jeune prêtre débuta au vicariat de St Pierre de Montdidier, dans un ministère de choc un peu en avance sur son temps ...

L'autorité diocésaine, assez embarrassée pour donner un successeur à l'abbé Godin, nomma l'abbé Masse, âgé de 33 ans, curé de Pont Rémy. À peine avait-il pris possession de sa cure ouvrière, alors en plein essor, que la guerre de 1914 éclata : le voici aux armées avec le futur Mgr Compère et l'abbé Raphaël Lacquement curé d'Éplessier. Il fait tout son devoir et même davantage. On utilise ses compétences, sa psychologie et son éloquence : cet orateur de la chaire devient, au cours des fameuses mutineries de 1917, le défenseur attitré de quelques malheureux camarades égarés par l'insidieuse propagande ennemie et les immenses épreuves du dur calvaire qu'ils doivent gravir. L'abbé Masse devient avocat au Conseil de Guerre. ... Le président René Coty, son collègue, avocat de profession côtoyait alors dans les prétoires improvisés le jeune prêtre picard et cette camaraderie émouvante de 1914-1918 ne devait jamais se démentir : il y en eut des preuves lors des noces d'or de l'abbé Masse... »

MÉRÉLESSART :

En 1507, N. Le Vesque est prêtre, curé dudit lieu.

Les informations sur Mérélessart, pendant la période révolutionnaire nous sont fournies par une notice du Vicomte de Bonnault de 1892, appelée Un village pendant la Révolution.

En avril 1728, le curé Hocquet Joseph, qui avait un revenu de 686 livres 16 sols prend quelques libertés avec l'administration du culte, il est rappelé à l'ordre lors d'une visite de M. Filloux, archidiacre de Ponthieu. En effet les paroissiens reprochent à leur curé l'état du pavé dans le sanctuaire. On reproche au curé d'être trop long dans ses confessions : « 4 ou 5 étaient suffisantes pour son après-dîner quoiqu'il reste au confessionnal jusqu'à minuit » Il ne dit la messe de paroisse que vers 12 heures alors qu'elle était prévue à 8 heures l'été et à 9 heures l'hiver de sorte que « les paroissiens en sortaient alors que les paroisses voisines allaient à vêpres ». On lui reproche également de faire payer à l'église plus de messes que celles dont l'église est tenue par ses fondations et de ne pas utiliser les livres en usage lors des lectures publiques en ses prônes et catéchismes.

L'abbé Douin fut intronisé en 1772, il prêta serment à la Constitution civile du clergé, ne se rétracta pas mais ne reprit jamais ses fonctions sacerdotales. Il finit ses jours à Mérélessart où il serait mort misérablement dans une grange. Le 11 messidor an V (1797), le curé Michaut fut nommé, il figure au registre de la commune mais les actes de la paroisse ne font pas mention de lui. Son successeur nommé lors du rétablissement du culte fut l'abbé Darras intronisé en 1802.

Un document du 14 mars 1788 indique les émoluments et les obligations du vicaire François Luc Isidore Lejeune :

« 19 pistoles payés par tous les habitants au prorata de leur fortune, la dîme et le petit champart de l'église, une pièce en labour au bout de la rue Neuve, 4 pistoles de M. d'Offoy seigneur du lieu, le casuel ordinaire. Ses obligations sont de lire la messe dans certaines conditions, confesser, assister le curé ; de faire balayer l'église par les écoliers ou autres tous les samedis et veilles de fêtes ; de visiter l'école trois fois par semaine, de s'assurer qu'elle est bien tenue et que la jeunesse est élevée convenablement. »

Le 1^{er} septembre 1791, il a été procédé à la vente des biens de l'église consistant en : une pièce de 3 journaux, une pièce de 100 verges, une de 23 verges, le tout vendu 3400 livres. Le 19 novembre 1791, vente de 2 journaux de terre dont le vicaire a la jouissance, adjugés pour 1800 livres.

Le 19 août 1792, un passeport est délivré à Jacques Antoine Vacossaint, prêtre, natif de Mérélessart, pour quitter la France et aller en Angleterre, attendu qu'il a refusé de prêter serment ; il a un délai de quinze jours pour quitter la France.

Mère de Saint Maxime, Marie Anne-Charlotte de Saint Maxime est née à Mérélessart le 3 février 1732, fille du sieur Le Roy et de Marie Sannier, elle fait profession le 23 mars 1756. Prieure en 1789, 1791 et 1792, les événements la forcèrent à quitter avec sa communauté le monastère de la rue Saint Gilles le 2 octobre 1792. Elle est arrêtée le 24 octobre 1793 « pour refus de prêter le serment civique ordonné par la loi », elle était encore détenue le 13 janvier 1794. En 1802, elle put réunir quelques unes des anciennes carmélites dans une petite maison de la place Saint Pierre à Abbeville où elle mourut le 30 mars 1803. « elle a connu toutes les souffrances de la persécution et accepté toutes les conséquences de son attachement à sa foi et à ses vœux religieux » (Essai historique sur le couvent des Carmélites d'Abbeville).

Le 23 janvier 1793, M. d'Offoy, marguillier en charge écrit au président du district d'Abbeville : « Citoyen, l'état de ma santé ne m'a pas permis de me rendre à Abbeville comme je le désirais, pour vous remettre moi-même l'inventaire des ornements de l'église, comme vous me l'avez demandé. Le citoyen François Niquet, maire de cette commune, veut bien me suppléer et se charge de porter cet inventaire. Vous verrez que presque tous les ornements sont très anciens. ... Vous remarquerez que notre curé manque totalement de chapes pour officier aux fêtes solennelles et que c'est bien peu de quatre nappes pour trois autels surtout dans une paroisse où les habitants, de temps immémorial, ont toujours entretenu un vicaire et très souvent un autre ecclésiastique (l'abbé Vacossaint) né dans le village, qui y existaient encore tous deux avant les troubles actuels. »

Le 26 décembre 1794, la commune déclare qu'elle veut profiter de la loi qui l'autorise à s'emparer du presbytère pour en faire la maison commune et l'école des enfants ; elle charge le citoyen Jacques Boitel d'en faire l'inventaire et d'en chasser le curé (l'abbé Douin), qui l'habite encore avec sa nièce. Elle en prend possession le 7 février 1795.

Le 29 juillet 1796, le maire Vacossaint se rend au presbytère pour dresser un état des lieux, avant que M. Michaud, curé, y entre. Le curé sera tenu de laisser passer les enfants de l'école par sa cuisine. Le 13 fructidor an 11, décède à Hallencourt, Jacques Michaut prêtre, âgé de 60 ans, domicilié à Mérélessart

En 1802, lors du rétablissement du culte, Mérélessart devint l'annexe de Wiry, où se trouvait le siège de la paroisse principale. Le 8 messidor de l'an 12, M. Griffon d'Offoy, maire de Mérélessart écrit au préfet : « Beaucoup d'inconvénients sont résultés de cet arrangement car indépendamment d'une trop grande distance des extrémités de l'arrondissement au point central, il s'est trouvé que l'église de Wiry très petite par elle-même, ne peut contenir la moitié des fidèles que son érection en succursale commune pour Woirel et Mérélessart y appelle ; d'où la nécessité qu'une très grande partie des assistants reste exposée aux injures de l'air et du tems, qu'elle ne participe qu'imparfaitement à la célébration des saints offices et qu'elle est privée d'entendre les



discours et les instructions qui s'y font. Rien de plus indécent qu'un peuple répandu hors l'enceinte de son église trop étroite pour le contenir. Le premier besoin d'un culte religieux, pour qu'il soit respecté, pour qu'il serve au maintien des mœurs assurément c'est la décence. Sur les présentations qui ont été faites par le maire de Mérélessart, M. l'Évêque d'Amiens a accordé par provision pour cette commune un oratoire de secours, mais l'incertitude de cet établissement laisse trop à craindre le retour du mal, il faudrait un remède efficace et stable. » (AD V431002). Par une lettre du 6 avril 1807, le préfet fait savoir que Wiry n'ayant pas de presbytère, tandis qu'il en existe un à Mérélessart, le curé sera logé dans cette commune. Les habitants de Mérélessart

adressent une pétition au préfet pour former une paroisse distincte de Wiry. Le préfet par sa lettre du 30 avril 1807 fait savoir que la demande est repoussée. Peu de temps après sur les instances de M.d'Offoy, Mérélessart fut érigé en paroisse et Wiry devint l'annexe. Le motif principal étant que le curé habite Mérélessart et que la population de ce village est plus importante. M. Darras Pierre fut d'abord nommé curé de Wiry puis vint habiter à Mérélessart en 1807.

Une liste des curés de la paroisse est visible sur deux plaques en marbre apposées sur un mur extérieur, côté sud du transept de l'église, en voici la photo et la transcription. Sur la plaque de gauche est gravé : « À la mémoire de Mr Charles François Chrysostome Petit curé de cette paroisse et décédé le 10 avril 1837, âgé de 44 ans » suivent la liste des curés depuis 1601 avec la date de leur arrivée : « **Prévost** 1601 ; **Le Roy** 1610 ; **Cacheleu** 1633 ; **Cheminel** 1668 ; **Briet** 1672 ; **Pérache** 1713 ; **Hocquet** 1715 ; **Grisel** 1741 ; **Herbet** 1745 ; **Fourdrinier** 1751 ; **Duval** 1760 ; **Douin** 1772 ; **Darras** 1802 ; **Vaconssaint** 1813 né en 1765 à Mérélessart » en dessous gravé la date de « 1863 » avec la mention « Hommage de la paroisse » Sur la plaque de droite est inscrit : « Priez Dieu pour l'âme de Mr l'Abbé Georges Lecerf, professeur honoraire des collèges de la Providence et Saint-Martin d'Amiens, curé desservant de Mérélessart en 1947, décédé le 12 juin 1954, à l'âge de 72 ans, inhumé à Machelen en Brabant et de Mrs Gaffet, curé de 1837 à 1860 ; Dequet 1860-1896 ; Warre 1897-1904 ; Leleu 1904-1947. » En dessous gravé « Souvenir de la famille de M^r l'abbé Lecerf » L'abbé Petit semble oublié.

Précisons que Prévost se prénommaient Valentin, Le Roy Pierre, Cheminel Charles, Pérache Jean François, Hocquet Joseph, Herbet François, Fourdrinier Jean Baptiste, Duval Lucien, Douin Jean François. Briet est décédé le 7 mars 1713, Hocquet le 4 juillet 1741 à 67 ans, Fourdrinier le 15 mai 1759 à 41 ans et Lucien Duval le 13 juillet 1772.

L'état du clergé concordataire donné par René Vaillant est le suivant :

Paroisse rattachée à la succursale de Wiry-au-Mont en l'an XIII, érigée en succursale à la charge de l'Etat en 1808.

An X, 20 messidor : **MICHAUT Jacques**, "curé constitutionnel d'Hocquincourt, exerçant depuis l'an 4 à Mérélessart. **VACOSSAINT Jacques Antoine**, "Prêtre déporté et rentré".

1807, 30 septembre : **DARRAS Pierre Florimond**, desservant. **DARRAS Pierre Florent**, né le 26 juillet 1761. 1^{er} juillet 1808 – 9 novembre 1816 (démissionnaire).

PETIT Charles François Chrysostôme, né le 4 octobre 1793. 10 novembre 1816 - 10 avril 1837 (décédé).

Vacance du 11 avril au 14 juillet 1837.

GAFFET Pierre François Urbain, né le 10 mai 1810. 15 juillet 1837 - 26 mai 1860. Passé à la succursale de Canchy.

DEQUET Maurice Laurent, né le 9 août 1829 à Amiens. 27 mai 1860 - 31 décembre 1896 (démissionnaire).

Vacance du 1^{er} janvier au 14 septembre 1897.

WARRE Emile Eloi François, né le 9 mars 1867 à Onicourt, commune de Grébault - Mesnil. 15 septembre 1897 - 21 mai 1904. Passé à la succursale de Martainneville.

Vacance du 22 mai au 31 août 1904.

LELEU Joseph -Médéric, né le 30 décembre 1873. Venant du vicariat de Saint Valéry. 1^{er} septembre 1904 - 31 décembre 1905.



L'abbé Joseph Leleu, né le 30 septembre 1873, est décédé le 28 février 1947, à 74 ans dans la 50^{ème} année de son sacerdoce. Il fut ordonné le 1^{er} août 1898 au vicariat de Saint-Valéry qu'il quitta le 1^{er} septembre 1904 pour Mérélessart. Son corps repose dans le cimetière du village de Mérélessart. (à gauche)

L'abbé Georges Lecerf était curé à Citernes, Hocquincourt et Mérélessart. Il était né le 1^{er} février 1882 à Anderlecht en Belgique. Il décéda le 12 juin 1954 et fut inhumé à Machelen en Belgique dans la Brabant. Il fut le dernier curé résidant au village puisqu'à partir de 1954, Mérélessart fut desservi par Hallencourt. (à droite)



SOREL

Jusqu'en 1750, Sorel dépendait de la paroisse de Fontaine sur Somme et n'avait donc ni curé titulaire, ni presbytère. La population ayant beaucoup augmenté, une paroisse fut créée et en 1758, l'évêque d'Amiens nomme le premier curé.

Le presbytère :

Il est probable que le prêtre nommé fut logé près de l'église et ce n'est qu'en 1803 que sera évoqué le presbytère lors d'une réunion du Conseil municipal.

" L'an onze de la république française, le premier prairial à midi, nous maire adjoint et membres composant le conseil municipal de la commune de Sorel, arrondissement d'Abbeville, département de la Somme, soussignés assemblés en conséquence de l'article 72 de la loi du 18 germinal an 10 pour délibérer sur les réparations du bâtiment destiné au culte et sur celles du presbytère, sur les objets concernant le culte, sur l'augmentation du traitement et sur les frais d'ameublement.

Comme ladite commune, vu la modicité des centimes additionnels qui ne suffisent même pas pour les dépenses communales puisqu'elle est en déficit,

Vu aussi qu'il n'existe dans ladite commune aucun revenu communal,

Les délibérants ont fixé le menu des réparations à faire au bâtiment destiné au culte comme étant modiques pour le moment. Savoir,

<i>1°- pour ardoises, plafond, piliers, faîtière</i>	<i>80 f</i>
<i>2°- pour aube, chasuble et autres ornements</i>	<i>100 f</i>
<i>total pour les deux objets cent quatre-vingt francs.</i>	

Considérant qu'il y a dans cette commune une maison dont jouit la commune par bail pour y tenir assemblée, proche de l'église, avec un jardin y attenant et une cour, qu'elle peut servir de presbytère et y loger décentement un prêtre, les délibérants ne trouvent pas d'autres moyens pour subvenir à cette dépense que de la prendre sur le terroir au marc le franc de la contribution foncière. En conséquence, les délibérants votent à l'unanimité la dite somme de cent quatre-vingt francs pour menues réparations à faire au bâtiment destiné au culte suivant les deux devis de maçon et couvreur en tuile (tuile) annexés à la présente délibération. ». Cette délibération est signée par Jean Baptiste Delmotte, maire adjoint et les conseillers. La solution proposée par le conseil municipal de loger le curé dans une maison louée par la commune sera acceptée.

En 1825, le conseil municipal demande qu'un conseil de fabrique soit installé pour gérer les affaires religieuses. Le Sous-préfet d'Abbeville transmet cette demande au préfet de la Somme le 15 septembre 1825.

« Monsieur le Préfet, M. le maire de Sorel vient de me faire connaître que le conseil de fabrique de l'église de Sorel n'a jamais été organisé régulièrement et propose la nomination de deux membres : M. Lesueur François, propriétaire, et M. Cornu Théophile, cultivateur. J'estime qu'il y a lieu de nommer les deux candidats proposés ».

Le préfet répond que *« l'évêque a déjà institué les trois membres du conseil qui sera à sa nomination ».*

En 1825, une maison est léguée au conseil de fabrique pour servir de presbytère.

En 1827, se pose le problème des réparations à entreprendre dans cette maison : le conseil de fabrique se réunit le 22 avril 1827. *« Le conseil de fabrique réuni après convocation légalement faite, à l'effet de pourvoir aux réparations urgentes à faire à une maison léguée à ladite fabrique de Sorel et par elle acceptée après y avoir été autorisée par ordonnance du roi le 17 avril 1825.*

Considérant qu'ayant fait connaître par une délibération prise le 1er octobre 1826, aux conseils municipaux de Sorel et de Wanel, cette dernière comme annexe, l'insuffisance des fonds de la fabrique pour les dites réparations et les ayant engagés à y suppléer par voie d'imposition extraordinaire vu que la maison sert de logement au prêtre, l'on ne peut espérer de secours de cette annexe vu plusieurs obstacles qui se sont présentés, entre autres une circulaire de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur d'après laquelle Wanel comme annexe est dispensée d'entrer dans ces sortes de dépenses.

Considérant aussi que ces réparations sont indispensables et ne peuvent être prolongées plus longtemps sans devenir plus dispendieuses et sans exposer la paroisse à se voir privée de prêtre.

Considérant enfin que la fabrique ne représente qu'une ressource de trois cents francs, suivant le budget annexé et que les frais de réparations suivant le devis ci-joint s'élèvent à la somme de neuf cent trente neuf francs et cinquante huit centimes et qu'ainsi la fabrique ne peut y subvenir en donnant ces travaux par adjudication

Estime qu'avec l'approbation de Monseigneur l'Evêque et de Monsieur le Préfet, ces réparations soient entreprises le plus tôt possible et par voie d'économie, que les ressources précitées de la fabrique y soient employées, espérant qu'après avoir fait une dépense de 966 francs pour la réparation de l'église, la paroisse obtiendra de Monsieur le Préfet une part des secours destinés aux communes qui manquent de ressources et qui ont fait de grands sacrifices, espérant aussi que des particuliers par des services volontaires et libres feront épargner certains frais de main-d'œuvre.

Décide, le dit conseil de fabrique, que Monsieur le Trésorier fasse les diligences nécessaires pour obtenir les autorisations requises et pour faire exécuter les travaux. »

Le budget de la fabrique de l'église de Sorel en Vimeu pour l'année 1827 laisse apparaître un déficit de 639,63F alors que le total des recettes annuelles n'est que de 424,70F. Pour obtenir des aides de la commune et surtout du département, les membres du conseil ont compté dans les dépenses l'intégralité du devis des travaux à exécuter au presbytère soit 939,68 F.

Suite à la demande du conseil de fabrique, le conseil municipal de Sorel se réunit et envoie au Sous-préfet la délibération suivante.

« L'an mil huit cent vingt sept, le dix mai, (...) le conseil municipal de la commune réuni en séance publique, vu le devis rédigé le dix-huit avril dernier par le Sieur Riquier Pierre, constructeur et entrepreneur à Fontaine sur Somme, pour les réparations urgentes à faire au presbytère à Sorel, lequel monte à la somme de neuf cent trente neuf francs cinquante huit centimes, considérant que la fabrique ne présente pour ressource qu'une somme de trois cents francs d'après la situation du budget joint au présent, considérant également que la commune vient de supporter la réparation de son église qui s'élève à neuf cent soixante six francs, vu les dépenses volontaires récemment faites pour l'acquisition d'objets nécessaires pour l'ornement de l'église, ces dépenses s'élèvent à la somme de trois cents francs et d'autres charges qui pèsent sur elle, tel que le supplément de Monsieur le Curé, a l'honneur de suggérer à Monsieur le Préfet, la nécessité d'entreprendre les réparations par voie d'économie en employant les ressources de ladite fabrique et le supplie d'en accorder l'autorisation et de nous faire participer aux secours destinés aux communes qui manquent de ressources. »

Suite à cette délibération du conseil municipal de Sorel, Monsieur le Sous-préfet d'Abbeville transmet la demande au Préfet de la Somme le 18 juillet 1827 : *« Monsieur le Préfet, des réparations indispensables sont à exécuter à la maison appartenant à la fabrique de Sorel mais qui sert de presbytère. Le devis des travaux se porte à la somme de neuf cent trente neuf francs, cinquante-huit centimes. La fabrique contribue dans cette dépense pour la somme de trois cents francs qui est disponible dans la caisse. La commune n'a aucune ressource et demande par délibération ci-joint du 10 mai quelque secours sur fonds départementaux.*

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver le devis et d'autoriser des travaux par la voie de l'économie, par ce moyen, on pourra les suspendre dès que les ressources seront épuisées. Je me propose de comprendre la commune de Sorel dans la répartition des secours départementaux. »

Un mémoire concernant des travaux exécutés par Louis Hanquet, maçon à Sorel est expédié en décembre 1827 à la Sous-préfecture d'Abbeville.

« Mémoire des ouvrages que moi, Louis Hanquet, maçon a Sorel que j'ai fait en réparation d'une maison appartenant à la fabrique du dit lieu servant de logement au prêtre. Dans le courant du mois de septembre et octobre, avoir fait une petite cheminée, rarengé une cheminée de salle et celle de la cuisine, fermé la descente de cave et en avoir fait une nouvelle, pavé trois cabinets, construit des fourneaux, raccommo­dé les solives et gallandé plusieurs poutres, ce qui a été convenu avec le marguillier pour la somme de cent sept francs soixante-dix centimes. Donné comme mémoire à Sorel le 16 décembre 1827. Vu et certifié par nous, maire de la commune de Sorel le vingt six décembre 1827. Vu par nous Sous-préfet à Abbeville le 12 février 1828. »

Le sieur Déjardin, menuisier, établit un devis pour l'ouverture de croisées et la fourniture de fenêtres, l'habillage de la cheminée pour la somme de 307,00 francs.

Ces demandes transmises par le maire et le Sous-préfet, le préfet de la Somme débloque des fonds départementaux pour les travaux à effectuer et transmet des mandats au Sous-préfet d'Abbeville, d'abord un mandat de cent francs le 31 mars 1828. *« Monsieur le Sous-préfet, j'ai l'honneur de vous adresser un mandat de cent francs délivré au profit du sieur Hanquet, maçon à Sorel pour travaux exécutés au presbytère de Sorel. Cette somme forme le montant du secours accordé à la commune précitée sur les fonds du ministère des Affaires Ecclésiastiques (exercice 1827). Je vous prie de faire parvenir le mandat à la partie intéressée et de m'accuser réception du présent envoi, au moyen duquel l'objet de ma lettre du 13 mars se trouve rempli, en ce qui concerne la commune de Sorel. »*

Le sous-préfet envoie ce mandat au maire de Sorel le 10 avril 1828.

Une autre lettre parvient au sous-préfet le 31 mars 1828.

« Monsieur le Sous-préfet, j'ai l'honneur de vous adresser trois mandats délivrés au profit d'un ouvrier et fournisseur employés à la restauration du presbytère de la commune de Sorel. Ces mandats s'élèvent au total à la somme de cinq cents francs formant le montant du secours accordé à la commune précitée sur les fonds départementaux de 1827. En voici le détail :

<i>Lesueur Louis à Sorel</i>	<i>Livraison de briques</i>	<i>215,55 f</i>
<i>Barbier Jérôme à Sorel</i>	<i>Travaux de plafonnage et de couverture</i>	<i>115,00 f</i>
<i>Déjardin Louis à Sorel</i>	<i>travaux de menuiserie</i>	<i>169,45 f</i>
		<hr/> <i>500,00 f</i>

Le mémoire fourni par le sieur Déjardin s'élève en totalité à 307,00 francs.

Je ne lui ai alloué que la somme de 169,45 francs
Il lui reste en conséquence pour solde 137,55 francs. »

Il faut remarquer qu'entre les subventions obtenues (500,00 f + 100,00 f) au niveau départemental et la somme fournie par la fabrique (300,00 f), il ne reste que 39, 58 f à la charge de la commune.

En 1833, le 24 mars, le conseil municipal vote un supplément de traitement de 100 francs pour le curé de la paroisse. Le sous-préfet donne son accord et cette somme sera allouée au curé les années suivantes.

En 1853, apparaît une imposition extraordinaire de 50 francs pour le traitement du chantre.

En 1875, le conseil municipal établit la liste des dommages de guerre qui seront alloués aux habitants du village, suite à la guerre de 1870-71. C'est ainsi que le curé de l'époque Devigne Ferdinand reçoit au titre de « réquisition pendant la guerre » la somme de 4 (quatre) francs.

Le 25 juillet 1911, les biens provenant de l'ancienne fabrique sont remis aux attributaires : bureau de bienfaisance de Sorel et commune de Wanel suivant un partage 58%-42%.

A partir de 1912, un bureau de bienfaisance est créé à Wanel.

Le 28 février 1914, le bureau de bienfaisance de Sorel règle la somme de 3,10 francs pour l'assurance du presbytère et reverse au bureau de bienfaisance de Wanel la part de revenus des biens de l'ancienne fabrique qui lui revient soit la somme de 102 francs.

Le 11 février 1914, le Préfet de la Somme transmet au Sous-préfet d'Abbeville une lettre de Mr Benoît Gaston, demandant l'autorisation de cultiver moyennant redevance, une pièce de terre appartenant aux fabriques de Sorel et Wanel. (superficie de 1 ha 50 sur Sorel)

Le préfet précise : « En lui faisant connaître que le 25 juillet 1911, les biens provenant de l'ancienne fabrique de l'église de Sorel ont été remis indivisément aux attributaires à qui il appartenait de se les partager dans la proportion de leurs droits, savoir : bureau de bienfaisance de Sorel 58% et commune de Wanel à défaut de bureau de bienfaisance : 42%. Or un décret du 19 février 1912 a autorisé la création d'un bureau de bienfaisance dans la commune de Wanel. Dans ces conditions et si l'indivision existe toujours, la demande ci-jointe de Mr Benoît devra être soumise à l'examen des bureaux de bienfaisance de Wanel et Sorel. Éventuellement les délibérations et le bail seraient à approuver par Mr le Sous-préfet. Prière, en outre, à Mr le Sous-préfet d'aviser Mr Benoît de la suite donnée à sa demande. »

Le presbytère se trouvait, ancienne route de Paris à Sorel. Actuellement, c'est une maison privée appartenant à Mr et Mme Coquibus dont la particularité est une petite tour en brique située au coin de la propriété. Cette tour transformée en petit logement indépendant de la maison était en réalité l'ancien pigeonnier.

En 1914, cette maison appartenait encore aux bureaux de bienfaisance de Sorel et Wanel, (l'assurance de l'habitation était payée par le bureau de bienfaisance de Sorel) mais ne servait plus de presbytère ; la paroisse de Sorel était desservie par le curé de Fontaine sur Somme, L'ancien presbytère était loué à une famille du village : Monsieur Maréchal Maurice est né dans cette maison en 1919. En 1921, elle fut vendue à Monsieur Dujardin, cultivateur à Sorel.

Ensuite par héritage, elle fut habitée par M.Mme Verbeke, cultivateur puis achetée par M.Mme Saint-Yves, cultivateur et enfin par M.Mme Coquibus.

L'ancien presbytère et son ancien pigeonnier transformé.



Les curés de Sorel en Vimeu.

Avant 1750, la commune faisait partie de la paroisse de Fontaine sur Somme ; un lieu de culte commun aux villages de Sorel et Wanel était desservi par le prêtre de Fontaine.

En 1750, création de la paroisse de Sorel : **Mr MICHAUT**, docteur en théologie est le premier prêtre du village.

Le 18 mars 1758, la paroisse, sur décision de Monseigneur Delamot, évêque d'Amiens, devient une cure. Le premier curé du village est **Louis Philibert PIE** qui décédera dans le village en 1772.

De 1772 au 7 octobre 1812, date de sa mort, **TRUPIER Alexandre** est le curé de Sorel. Pendant la révolution, il adhère à la constitution civile de 1790 et devient prêtre constitutionnel et officier public de l'État civil.

Du 08 octobre 1812 au 31 juillet 1826, la cure est vacante.

Du 1er août 1826 au 31 mars 1833, **DEVAUCHELLE Jean-François**, né le 10 mai 1796, est nommé curé de Sorel. Il sera ensuite curé de Quend puis de Doudelainville.

Du 1er avril 1833 au 27 juillet 1833, pas de prêtre dans la commune.

Du 28 juillet 1833 au 31 mai 1840, **BREILLY Célestin Isidore**, né le 5 février 1807, assure la charge de curé. Il part en 1840 pour le vicariat de Bonnay.

Du 1er juin au 06 août 1840 : vacance.

Du 07 août 1840 au 17 février 1849 (date de son décès), **HERSENT Théophile**, qui vient du vicariat de Corbie est nommé curé de Sorel.

Vacance du 18 février au 31 mars 1849.

Du 1er avril 1849 au 20 août 1854 (date de sa démission) **LECONTE Jean-Baptiste Alexis Casimir**, né le 17 novembre 1801, qui vient de la succursale de Drucat, a la charge de la paroisse.

Du 21 août 1854 au 13 juillet 1901 (date de son décès) **DEVIGNE Ferdinand** né le 17 février 1820 à Fontaine le Sec, est le curé du village.

Du 14 juillet 1901 au 31 juillet 1902 : vacance

Du 1er août 1902 au 20 octobre 1905, **QUIGNON Lucien, Gaston**, né le 08 mars 1875, qui vient du vicariat de Bray sur Somme, assure les fonctions de curé. Il est ensuite nommé à la succursale d'Havernas.

À partir de cette date, il n'y aura plus de curé résident au presbytère de Sorel en Vimeu, ce sont les curés de Fontaine puis d'Hallencourt qui assureront les offices religieux dans la commune.

Dans les années 1920-1930, c'est l'**Abbé FAMECHON**, curé de Fontaine sur Somme qui officie.

De 1930 à 1939, l'**abbé CLAUZADE** est en charge de la paroisse.

De 1939 à 1948, l'**abbé LEROY** curé de Fontaine s'occupe de Sorel. Nommé en 1942, curé doyen de la paroisse d'Hallencourt, il continuera à officier à Sorel jusqu'en 1948.

De 1948 à 1954 (?), c'est l'**abbé SAC-EPEE**, curé de Fontaine qui gère la paroisse.

De 1954 à 1980, l'**abbé GOUGE**, curé de Fontaine s'occupe aussi des paroisses de Sorel, Wanel et Long.

A partir de 1980, c'est le curé d'Airaines qui dessert la paroisse. Il célèbre une messe le lundi soir, une fois par mois et à l'occasion de la fête du village ou au 11 novembre, la messe a lieu à 11 heures. Depuis l'arrivée de l'abbé Lefèvre, il n'y a plus d'office régulier dans le village, seuls les enterrements et mariages sont encore célébrés dans l'église.

VAUX MARQUENNEVILLE

Robert POULTIER est curé en 1628.

Charles TOTTÉ est curé en 1680, en 1685 année où il décède le 30 avril.

Joachim VUIOT est curé en 1685 et 1717, il meurt en 1721.

Lui succède, le curé **François DUCROQUET**.

Le curé **Antoine VAILLANT** est pourvu en 1721 après la démission du précédent.

Puis viennent les curés **Antoine LEFEBVRE** décédé le 20 octobre 1741, curé de 1737 à 1741, **Jean HENNEQUET** décédé le 4 décembre 1758, curé de 1741 à 1758, **Antoine DELAIRE** décédé le 29 décembre 1766 à 42 ans curé de 1759 à 1766, **Pierre MAGNIER** décédé le 12 avril 1768 curé en 1767 et 1768. **DETUNCQ** sera curé de 1768 à 1773 et **MARGUERI** de 1775 à 1792. Le 16 mai 1802, une seule succursale rassemblera les communes de Frucourt et Vaux, les curés de Vaux furent donc ceux de Frucourt pendant cette période.

L'abbé **ROGER** sera curé de 1910 à 1969.

Les curés de Vaux qui furent aussi curés de Frucourt pendant le Concordat :

- An X, 20 messidor : **POIRÉ** Jean, « desservant depuis l'an 8, il est désiré par les personnes les plus considérables de sa commune »
- An XII, 3 floréal : **POIRÉ** Jean, né le 24 mai 1742. Parti à la succursale d'Aumont le 2 janvier 1813.
- Vacance du 2 janvier 1813 au 21 juillet 1834.
- **DUFLOS** François Urbain, né le 4 mai 1804. Vient de la succursale de Brutelles. 22 juillet 1834 – 24 novembre 1837 (décédé).
- Vacance du 25 novembre 1837 au 22 juin 1838.
- **LECLERCQ** Pierre Louis, né le 21 juillet 1801. 23 juin 1838 – 25 août 1838. Parti à la succursale du Ronssoy.
- **CORBILLON** Norbert Séraphin, né le 12 juillet 1812. 26 août 1838 – 7 avril 1848 (décédé).
- **LECREUX** Jean-Baptiste, né le 6 mai 1822 à Maricourt. 5 juillet 1848 – 4 février 1882 (décédé).
- **DIEUDONNÉ** Charles François Xavier, né le 4 septembre 1844 à Beaucamps le Vieux. Vient de la succursale de Ville Saint Ouen. 17 juin 1882 – 31 décembre 1905.

VIEULAINES :

Ysambar **DE SOLMONT** (ou Isambart Solmont) est curé en 1586, en 1609.

Nicole **DAULLÉ** est curé en 1611, en 1612.

Jacques **DE COURCHELLE** est curé en 1619, en 1622.

Jacques **DUPRÉ** est curé en 1642.

Charles **RICHARD** est curé en 1678, en 1682.

E. **FRANÇOIS** est curé en 1682, en 1685.

Charles **TAVERNIER** est curé en 1693, en 1706, en 1715.

Nicolas **DUMET** décède le 1^{er} avril 1761 à 77 ans, il est curé en 1717, en 1761.

DARRAS est curé en 1761, en 1787.

TERNISIEN est curé en 1787, en 1791.

En l'an XIII, la succursale est composée de Fontaine et Vieulaines.

Dans le bulletin des Antiquaires de Picardie de 1944, l'abbé Michel Leroy, curé de Fontaine, a relaté la vie de Jean-François Darras, curé de Vieulaines. Le récit suivant en est un résumé :

Jean François Darras était né en 1733 à Douriez (Pas de Calais). Il fut nommé curé de Vieulaines en 1761, succédant à Nicolas Dumet décédé le 1^{er} avril. Rescapé en 1763, alors qu'il avait 30 ans, du fameux empoisonnement du château de Vieulaines, sa santé en fut considérablement altérée. Pendant plusieurs années, Charles Le Prestre, curé de Fontaine, Charles Honoré Solmon, originaire de Vieulaines, auxiliaire du prêtre de Cocquerel, Matiffat vicaire de Fontaine ; M. Fresnoy, doyen et chanoine de Longpré, Bertout desservant de Vieulaines, le secondent dans ses tâches.

En 1782, il prend le titre de doyen d'Airaines ; mais bientôt, le 9 octobre 1783, il est nommé supérieur au Petit Séminaire d'Amiens. Il figure parmi les chanoines de St Firmin, puis de St Martin. Sa dernière signature, comme curé doyen sur le registre de Vieulaines date du 9 mai 1787.

En juillet 1790, comme supérieur du Petit Séminaire, il est prié de libérer les locaux afin de loger le régiment de Conti. Malgré son refus, on procède à l'exécution de l'arrêté, le 21 avril 1791 : le supérieur, d'autant plus indésirable qu'il avait refusé le fameux serment le 16 janvier 1791, est expulsé de sa maison.

Le 8 février 1792, le nom de M. Darras réapparaît sur les registres de Vieulaines, à côté de ceux de MM. Ternisien et Monvoisin qui signent tous deux : « *curés non-conformistes, celui-ci de Vieulaines, celui-là de Flesselles* » Il habite chez sa sœur cultivatrice à Vieulaines, M. Ternisien, curé de Vieulaines depuis 1787, a été son élève.

Il trouve comme curé élu de Fontaine depuis le 6 juin 1791, l'abbé Martin Flet, vicaire de cette paroisse qui le 6 février précédent a prêté avec enthousiasme serment à la Constitution Civile du Clergé, ce qui l'a fait préférer par les électeurs du District d'Abbeville à son curé Pierre Bellegueule auquel un serment prêté avec restrictions, 8 jours après, n'a pu conserver la place qu'il tenait de son évêque légitime.

Le schisme est déclaré, et, pendant que Joseph Martin Flet installé le 19 juin s'efforce en vain de grouper ses ouailles, les fidèles de Fontaine préfèrent parcourir le tiers de lieue qui les sépare de la petite église de Vieulaines et s'y rendre chaque dimanche avec leur ancien curé qui pour eux reste le véritable. Le 21 avril 1792, le maire fait afficher une proclamation tendant à « *empêcher pareils abus qui occasionnent bien du désordre dans le village* ».

Le dernier acte signé par le curé Charles Antoine Ternisien est du 4 août 1792. Le 7 septembre, lui est délivré un passeport par la municipalité de Fontaine pour se « *retirer en Angleterre et passer par Montreuille sur*

mere, Boulongne et Calais. » Il part le 8 de grand matin avec M. Allou curé de Cocquerel, sa conduite est imitée par le curé Bellegueule qui lui se rendra à Dusseldorf. (sous le Concordat, Ternisien deviendra curé de Huppy)

Désormais Martin Flet ajoute à sa cure de Fontaine le service de la paroisse de Vieulaines. Que va faire l'abbé Darras ? Il attendra. Alors que dès le 7 octobre 1792, Martin Flet a juré « *d'être fidèle à la nation, de maintenir de tout son pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste en le défendant* », Jean François Darras prête le dit serment le 10 mars 1793, alors qu'il avait refusé le premier. Il exerce alors son ministère à Fontaine même dont le curé Flet est parti à son tour (il est domicilié à Glisy en l'an V).

Cependant le régime de la Terreur se développait, l'église de Fontaine était devenue Temple de la Raison. Malgré tout, ses preuves opportunistes de civisme, son long ministère à Vieulaines, sa parenté (il est l'oncle et le parrain de Pierre François Jérôme Ternisien, devenu agent national de la commune) lui permettent d'exercer d'abord à Fontaine et à Vieulaines, sans doute aussi dans d'autres paroisses des alentours.

La paroisse de Fontaine est reprise en mains en l'an X par son ancien curé Pierre Bellegueule, prêtre 63 ans qui s'est présenté le 30 floréal au sous-préfet Dumont et le 1^{er} prairial a fait promesse de fidélité à la Constitution et a signé devant le maire de Fontaine.

L'heure approchait pour l'abbé Darras de couronner vers les 70 ans une carrière assez mouvementée. Le Concordat de 1802 le place à la tête de l'ancienne église royale et collégiale de St Vulfran d'Abbeville dont il devient le premier archiprêtre et doyen. Pendant 18 ans encore, l'abbé Darras présidera aux destinées de la nouvelle paroisse de St Vulfran, l'Empire s'écroulera, les Bourbons reviendront et le 12 avril 1820, à 87 ans le vénérable prêtre disparaîtra de la scène de ce monde.

WANEL :

François **POIRET** est curé vers 1690.

LEBLOND est curé en 1699 et en 1703.

Jean Baptiste **BLOQUEL** est curé en 1703 et en 1728.

Louis **DESMARES** est curé en 1737 et en 1754, il décède le 8 mai 1754.

HAVET est curé en 1754 et en 1777.

SELLIER est curé en 1778 et en 1790.

CUMONT est desservant en 1790 et en 1792.

SELLIER est curé en 1792.

Le 16 mai 1802, Wanel et Sorel ne formeront qu'une succursale.

WIRY :

R. **DUVAL** est curé en 1507

Jean **CUISINIER** est curé en 1600 et en 1628

Noël **HODENCQ** est curé en 1633.

Noël **PETIT** est curé en 1668 et en 1674

Jean **RIVILLON** curé en 1680 et 1713, décède le 14 juin 1713 après avoir gouverné la paroisse 34 ans

Louis **FENIER** curé en 1713 et 1762, décède le 22 décembre 1762 à 80 ans.

LA CAUCHÉE curé de 1763 à 1765

TRUPIER curé de 1766 à 1774

Sulpice **TIRARD** curé de 1774 à 1777 décède le 20 juillet 1777

DUFESTEL curé de 1777 à 1780

Jean MARÉCHAL est curé de 1780 à 1792

Pour la suite le sort des deux paroisses de Wiry et Mérélessart est intimement lié. (voir à Mérélessart la liste des curés).

Les biens de l'église sont vendus le 23 avril 1791, à savoir 3 journaux de bois adjugés à M. de Richemond pour 2000 livres et le 4 juin 1791 à savoir 2 journaux 50 verges de terre en trois pièces adjugées à Delacourt pour 645 livres.

Les problèmes de Wiry depuis l'érection en succursale de Mérélessart :

Jusqu'en 1807 l'église de Wiry était chef lieu de succursale, puis elle est devenue annexe de l'église de Mérélessart. Le curé de Mérélessart venait dire la messe et les vêpres à Wiry le Dimanche et jours de fêtes en contrepartie il recevait une allocation, mais la commune de Wiry n'était pas riche, elle ne pouvait pas toujours payer le desservant et les habitants devaient se rendre à Mérélessart pour assister aux offices De plus, les revenus provenant de biens que l'église de Wiry possédait, étaient perçus par la Fabrique et profitaient à l'église de

Mérélessart. Ce qui occasionnait de nombreux mécontentements, car l'église de Wiry se dégradait et faute de ressources on ne pouvait envisager de travaux. Les deux délibérations suivantes du conseil de Wiry précisent ces faits.

Demande d'érection de l'église en chapelle de secours :

Pendant plus d'un demi-siècle, le conseil municipal demandait l'autorisation d'ériger l'église en chapelle de secours pour obtenir un titre légal pour le besoin spirituel des habitants et obtenir des aides de l'Etat

Ci- après une délibération du Conseil municipal en date de 1851 qui démontre la nécessité d'obtenir ce titre

Le Conseil municipal considérant :

que la population de Wiry s'élève à 869 habitants, tous nés dans le sein de l'église catholique et voulant tous autant que possible y vivre et y mourir

considérant que bien que privée depuis l'époque de la circonscription générale des paroisses de tous secours par l'Etat pour l'entretien de son église, cette population a par des sacrifices innombrables et de tous genres préservé cette église, si nécessaire, d'une ruine certaine

Qu'il existe entre Mérélessart et Wiry un bois où les enfants attardés ont l'imprudence de s'aventurer trop souvent déjà, ce qui est une source d'inquiétude et d'anxiété pour les parents

Considérant que le site de la commune est tel que presque la moitié de la population se trouve dans une vallée au pied d'un mont extraordinairement long et raide à gravir que les habitants de cette vallée où des riches et plus encore des pauvres et des vieillards, sans parler de ceux qui habitent une seconde côte plus éloignée et qui ont déjà bien de la peine à se transporter à l'église de Wiry située au sommet du mont seraient dans l'impossibilité absolue de se rendre aux offices de la succursale à près de 3 kms

L'église succursale, récemment restaurée et élargie au maximum, ne peut encore qu'avec peine contenir la population entière de Mérélessart

Considérant que l'antipathie qui, depuis plusieurs années règne entre ces 2 populations et qui se traduit trop souvent par des rixes entre les enfants des 2 communes lorsque le curé essaie de les réunir à la succursale pour les catéchismes, est là, une des conséquences fâcheuses de l'état de dépendance où se trouve l'une des communes vis à vis de l'autre enflée qu'elle est de sa supériorité

Considérant que sans le titre de chapelle de secours, l'église de Wiry ne peut légalement recevoir ni dons ni legs.

Considérant que de son côté la commune de Wiry ne peut non plus voter sur le budget municipal une allocation en faveur du curé desservant

Considérant que la cotisation volontaire pour former un traitement annuel de 150 frs, unique ressource qui restait, est maintenant un système usé et impraticable à Wiry

Considérant que le passé est là pour rappeler que faute de traitement, cette section de la paroisse se trouverait fêtes et dimanches privées de messes. Si cet état de choses se prolongeait, cette église abandonnée finirait bientôt d'être frappée d'interdit.

Considérant que dans cette triste et poignante hypothèse les personnes décédées à Wiry au Val ne pourraient :

a) obtenir le jour de leurs obsèques, les prières et cérémonies accoutumées de l'église catholique tant que leurs dépouilles mortelles seraient transportées dans l'église de la succursale, distante de là de près de 3 kms

b) être immédiatement après inhumées auprès de leurs ancêtres dans le cimetière de Wiry qu'après que ces mêmes dépouilles auraient été rapportées au dit cimetière, distant de l'église succursale de 2000 mètres

Considérant que sans parler des officiers du bas chœur, indispensables aux obsèques, le curé de la succursale, chargé de desservir Wiry, son annexe, ayant son domicile à Mérélessart et devant rester à jeun pour dire la messe à laquelle les parents des défunts veulent toujours assister, se trouverait par-là dans l'impossibilité absolue de faire tous ces trajets et les prières accoutumées, dans l'espace d'un avant midi, surtout quand le service devait être complet

Considérant qu'ainsi qu'en témoignent les pièces jointes, mentionnant les revenus de cette église ainsi que les dépenses et objets nécessaires à l'exercice du culte. Cet état estimatif est une preuve irrécusable de grands sacrifices faits en faveur de cette église déshéritée et la garantie d'une religieuse sollicitude pour elle à l'avenir, si toutefois l'Administration supérieure, faisant droit à une aussi juste demande, daigne venir au secours de la population de Wiry et la tirer de l'état d'anxiété et d'angoisse où elle se trouve maintenant plus que jamais

Considérant que le titre légal qu'elle sollicite aujourd'hui, une fois obtenue la commune de Wiry n'aurait plus à hésiter à voter des fonds destinés aux grosses réparations de ladite église, sûre qu'elle serait ou du moins très fondée à espérer que le trésor de l'Etat ou tout du moins la caisse départementale viendrait à son aide au prorata de ses sacrifices.

Fortement impressionnés par ces divers motifs, tous les membres présents à la séance prient M. le Préfet de vouloir bien proposer et d'obtenir du gouvernement que l'église soit érigée en chapelle de secours.

Les états d'âme, 50 ans plus tard, délibération du conseil de juillet 1859

M. le maire expose au conseil municipal :

1° que l'église de Wiry au Mont est propriétaire d'e temps immémorial de 93 ares de terre labourable situés au terroir de Wiry, au lieudit la grande vallée, plus de 98 ares situés au-dessus du bois de la commanderie, en outre 41 ares 70 centiares au même terroir, au lieudit fond d'Allery, le tout pouvant donner une valeur locative et annuelle de 80F approximativement.

2° que jamais cette propriété n'a été soumissionnée, ni vendue ou aliénée par la nation.

3° que la dite église de Wiry a joui seule exclusivement du revenu de ces terres, non seulement jusqu'à l'époque où cessant d'être église paroissiale, elle se trouva par un décret, réunie et annexée à l'église succursale de Mérélessart mais encore durant un certain nombre d'années au-delà ce qui est patent et incontestable.

4° que ce n'est qu'en 1810, par le fait d'une condescendance excessive d'une part et de l'autre par une adresse inqualifiable et même impossible à croire et surtout à garantir tant elle est odieuse, amis en même temps impossible à révoquer en doute tant elle est avérée, que les titres de ces propriétés sont passés par un intermédiaire des mains trop dociles et trop confiantes de M. le maire de Wiry entre celles de M. le maire de Mérélessart, où ils sont restés depuis avec leur bénéfice employé exclusivement à l'église succursale, sans que l'autorité municipale et fabricienne de Wiry, lasse sans doute de tant de lutttes antérieures, et trop épouvantée encore de l'inégalité de ses lumières et de ses forces, vis-à-vis de celle si adroite, et si colossale de Mérélessart ait osé, su et pu depuis, les réclamant avec un succès définitif.

5° qu'un pareil préjudice fiat à l'église de Wiry est désormais intolérable, que de l'aveu de tous les habitants de cette infortunée commune, notamment de M. les fabriciens, et en un mot, de tous les hommes éclairés des environs, qui s'intéressent à elle, semblable détrimnt finirait bientôt par entraîner la ruine de cette église entièrement délaissée qu'elle est, quant à son passif, par les fabriciens de la succursale, par la priver de pasteur, ou du moins par la laisser sans offices, vu 1° que n'ayant aucune autre ressource certaine que les susdits revenus dont elle est privée, tous les frais de réparation qu'elle suscite, incombent aux habitants de Wiry. Vu 2° que les sommes nécessaires pour y faire face, ainsi que le traitement annuel de 150F de M. le desservant ne peuvent être formés que par des cotisations volontaires, ce qui devient une source continuelle de divisions, de chicanes et d'avanies dans la commune, attendu qu'il n'y a point de moyens de contrainte connus, à employer contre les récalcitrants.

Pour ces divers motifs, M. le maire demande au conseil l'autorisation de former relativement aux susdits revenus, une demande en revendication pour être adressée à qui de droit...

Un événement le 10/12/1955, jour de l'inauguration de l'église, après sa remise en état suite aux bombardements de 1944, Monseigneur Stourm est venu pour la consécration. Une fête avait été organisée, les rues et les maisons étaient pavoisées et la fanfare d'Allery s'était déplacée pour l'événement.



GLOSSAIRE

Abbatiale : église d'une abbaye.

Antiphonier ou antiphonaire : livre liturgique contenant des chants.

Archidiaconé : partie d'un diocèse, comprenant plusieurs doyennés.

Assermenté : se dit d'un prêtre qui a prêté serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Casuel : redevances perçues par le clergé à l'occasion des cérémonies religieuses

Chanoine : ecclésiastique siégeant au chapitre d'une collégiale ou d'une cathédrale

Chantre : celui qui chante aux offices religieux.

Chapelle : partie annexe d'une église ayant un autel

Chapelain : prêtre qui dessert une chapelle privée ou une église non paroissiale.

Chapitre : assemblée tenue par des chanoines.

Collégiale : église qui bien que desservie par un chapitre dit collégial n'est pas siège épiscopal.

Concordat : traité de droit international conclu entre le pape et un État souverain, qui a pour objet de régler les questions concernant les activités et les institutions de l'Église catholique romaine sur le territoire de l'État signataire.

Confessionnal : livre liturgique

Conseil de fabrique : groupe de clercs ou de laïcs administrant une fabrique.

Constitutionnel : se dit d'un prêtre qui a prêté serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Curé : prêtre chargé d'un territoire, appelé cure ou paroisse, soumis à son autorité.

Curé doyen : curé à la tête d'un doyenné groupant plusieurs paroisses.

Décimateur : personne qui avait le droit de lever la dîme ecclésiastique.

Desservant : prêtre qui remplissait les fonctions de curé, la cure vacante ou le curé absent, et demeurant au presbytère. Le curé était inamovible, le desservant ne l'était pas.

Dîme : sous l'Ancien Régime, fraction variable des produits de la terre et de l'élevage versée à l'église.

Doyen : curé desservant la paroisse la plus importante du canton.

Évêque : prêtre qui a la direction d'un diocèse ou évêché.

Fabrique : groupe de clercs ou de laïcs gérant les biens d'une église.

Fondation : attribution à une œuvre de fonds destinés à un usage précis.

Graduel : livre liturgique contenant des chants.

Insermenté : se dit d'un prêtre qui a refusé de prêter serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Janséniste : partisan d'un mouvement religieux qui se développa aux 17^{ème} et 18^{ème} siècle opposé à l'arbitraire royal et à la morale mondaine des jésuites.

Jésuite : membre de la Compagnie de Jésus fondée par Ignace de Loyola en 1539 et approuvée par le pape en 1540. Les jansénistes reprochent aux jésuites leur lien direct avec la papauté et les positions laxistes de certains de leurs membres

Jureur : se dit d'un prêtre qui a prêté serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Laïcité : système qui exclut les églises de l'exercice du pouvoir politique, administratif et en particulier de l'organisation de l'enseignement public.

Marguillier : membre du conseil de fabrique d'une paroisse (synonyme : fabricien)

Obit : service religieux célébré par fondation pour un défunt à la date anniversaire de sa mort.

Père : titre donné aux prêtres réguliers et séculiers.

Portion congrue : parti de la dîme revenant au curé.

Prébende : revenu attaché à un titre ecclésiastique.

Prêtre : celui qui a reçu le sacrement de l'ordre dans l'église catholique. Ce sacrement comporte trois degrés : évêque, prêtre et diacre.

Prieur : supérieur d'une communauté religieuse (prieuré).

Processionnal : livre liturgique.

Prône : ensemble des annonces que fait le prêtre à la fin de la messe paroissiale.

Réfractaire : se dit d'un prêtre qui a refusé de prêter serment à la Constitution Civile du clergé de 1790.

Régulier : se dit du clergé appartenant à un ordre donc soumis à une règle.

Rituel : livre liturgique des rites accomplis par le prêtre.

Séculier : se dit d'un prêtre qui n'appartient à aucun ordre par opposition à régulier.

Séminaire : maison d'éducation pour les futurs prêtres.

Spirituel : qui est relatif à la religion par opposition à temporel.

Temporel : qui concerne les choses matérielles par opposition à spirituel.

Vêpres : Office que l'on célèbre le soir au coucher du soleil.

Vicaire : prêtre qui exerce son ministère dans une paroisse sous la dépendance d'un curé.

Vicaire général : prêtre assistant de l'évêque pour l'administration d'un diocèse.

Section patrimoine des Amis du CIS
vendredi 6 juin 2003 – salle des fêtes de Huppy



pèlerinage à Lourdes avec l'abbé Harrois
(photo Denise Leroy de Mérélessart)